



ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE DE
SAUVEGARDE DE L'ENFANT À
L'ADULTE

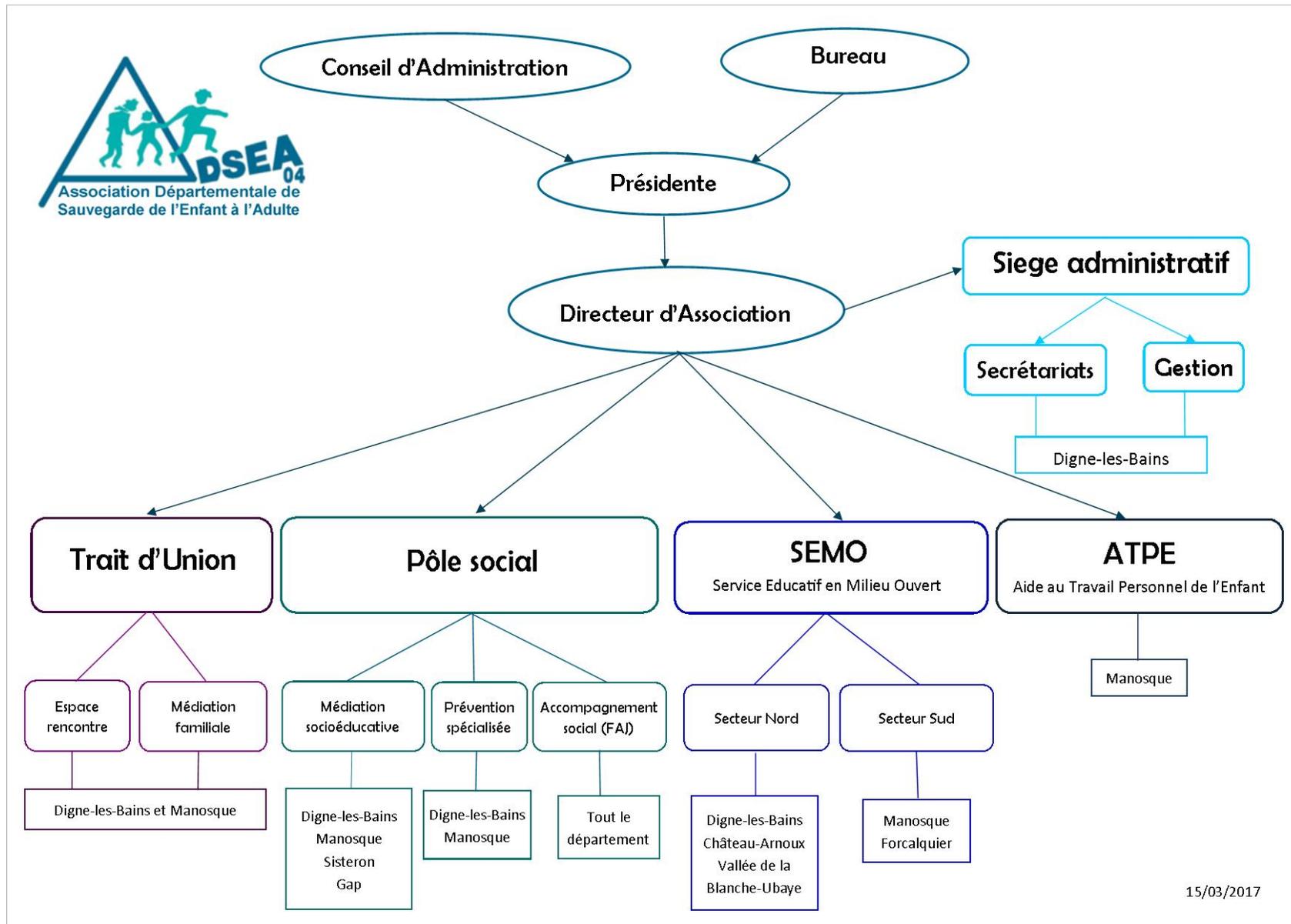
RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Lundi 15 juin 2020
Digne-les-Bains

SOMMAIRE

Organigramme	1
Rapport moral de la Présidente	1
Rapport du Directeur d'Association	6
Le Service Educatif en Milieu Ouvert	15
Le service de prévention spécialisée.....	46
La médiation socio-Éducative	68
Aide au Travail Personnel de l'Enfant	82
Le service Trait d'Union.....	93
Acronymes.....	115

1 Organigramme



RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE



L'année 2019 fut pour notre association une année forte en activités et projets. Nous sommes depuis quelques années maintenant sur une dynamique de développement qui nous place dans des perspectives d'évolutions et de création que tous les membres du conseil d'administration accompagnent en soutien des équipes techniques.

Evidemment, je me dois d'évoquer le projet du centre éducatif fermé. Après certaines péripéties, qui je l'espère ne porteront pas ombrage à l'engagement associatif, nous avons été désignés par les autorités pour porter le projet de création du centre éducatif fermé sur les Alpes de Haute Provence. Nous avons en 2018 bataillé ferme afin de répondre à cet appel à projet et nous étions arrivés second (avec les félicitations du jury) de cette compétition particulière. Nous passons donc de « challenger » à porteur de projet et nous avons passé plus de 6 mois à chercher un lieu d'implantation permettant de garder l'esprit du projet que nous avons déposé tout en répondant aux contraintes imposées par la Protection Judiciaire de la Jeunesse en lien avec le cahier des charges de ces structures. Cette recherche nous était initialement imposée dans un calendrier très contraint qui percutait celui des élections municipales. Nous n'avons pas ménagé nos efforts, et sommes arrivés plus d'une fois tout près du but sans arriver néanmoins à atteindre la délibération favorable d'un conseil municipal pour l'implantation de l'établissement.

Si des maires peuvent saisir l'intérêt de la création d'un centre éducatif fermé pour leur commune, au-delà du projet éducatif, ce n'est pas forcément un sujet très porteur dans une élection ! Vous avez tous suivi dans la presse locale cette aventure particulière. Heureusement en fin d'année 2019, les autorités décidaient de surseoir à ce calendrier et d'attendre le résultat des élections pour relancer le processus d'implantation. Nous sommes néanmoins rassurés, un CEF sera bien implanté sur le département et l'ADSEA en sera le gestionnaire.

Cela fait également plus de 3 ans que nous avons engagé le projet de déménager l'antenne du SEMO de Château Arnoux dans des locaux aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et permettant d'offrir des conditions d'accueil et de travail plus adaptées. Après de nombreuses recherches, la mairie de Château Arnoux, sous l'impulsion de Patrick Martellini,

Je voudrais le remercier ici pour son soutien,

nous a proposé d'acheter, sur le plateau de Saint Auban, des bâtiments à rénover.

Notre projet s'inscrit dans une perspective initiée par la commune de regroupement d'activités associatives et de services sur le plateau de St Auban, et nous y aurons toute notre place.

Nous espérons, enfin aboutir en 2020 et attaquer rapidement les travaux nécessaires. Le processus décisionnel pour ce type de projet pourrait presque s'apparenter à un chemin de croix tant il est long, incertain et par moment on redoute le non aboutissement.

Entre le montage technique et les validations politiques, il nous faut sans cesse expliquer, argumenter et convaincre de notre volonté d'améliorer au final la prise en charge des personnes que nous accompagnons. Si nous pouvons comprendre, peut être encore plus en ce moment, qu'il faille préserver les financements publics de décisions associatives parfois hasardeuses, la durée de validation de ce type de projet peut également être totalement déconnectée du besoin réel et présent d'offrir des conditions d'accueil normales aux usagers et conformes à la réglementation du travail. Enfin, nous y arrivons.

Trait d'Union enfin, bientôt 5 ans que nous avons intégré le service de médiation familiale et l'espace rencontre, portés initialement par Famille Système 04, à l'ADSEA 04. Cinq ans que chaque année nous martelons la nécessité impérieuse de garantir le financement des services, uniques sur notre département et indispensables pour nombre de parents et d'enfants séparés. Un temps qui nous semble interminable où nous vivons dans le paradoxe de la reconnaissance par les autorités de contrôle et de tarification de la qualité de nos interventions tout en n'arrivant pas à boucler le budget nécessaire au maintien de cette même qualité... De comité de pilotage en comité des financeurs, d'interpellation politique, en menace d'arrêt de fonctionnement nous n'avons cessé d'alerter sur la fragilité financière de ce service. Là encore que de temps, que d'énergie passée à mettre en lumière la nécessité de fournir les moyens (juste suffisants) au fonctionnement d'un service indispensable. Nous pensons également aboutir, enfin...

Si dans ce rapport moral, j'ai voulu mettre en exergue la notion de temps, ce n'est pas pour blâmer les décideurs, ni nous plaindre d'un contrôle normal, et que nous revendiquons, de la bonne gestion des fonds publics qui nous sont confiés. Il s'agit d'attirer l'attention sur la discordance qui peut apparaître entre le temps de la vie associative et le temps administratif nécessaire à ces projets.

Nous voulons des instances dirigeantes stables, mais aussi renouvelées régulièrement.

Ces projets sont portés par l'ADSEA 04 mais également impulsés par des hommes et des femmes qui sont voués à ne faire que passer. Il me semble important qu'ils puissent accompagner ces projets de la conception à la réalisation, c'est un gage de réussite pour eux-ci et la garantie de maintenir le lien avec le projet associatif.

Soyons donc vigilants à ce que ces lenteurs n'entraînent pas une déconnexion par rapport à la réponse au besoin initial identifié afin de garantir que les projets, moteurs de nos développements associatifs et toujours au bénéfice final des personnes que nous accompagnons, puissent perdurer.

Ce rapport moral et tous les éléments des rapports d'activités et de gestion 2019 ont été élaborés dans une période très particulière. Je ne parle pas de l'année passée mais de ces mois de mars et avril 2020 qui marqueront à jamais notre histoire. Même si ce n'est pas conforme au cadre de l'exercice de l'année 2019, je voulais sans attendre l'année prochaine, saluer le travail et l'engagement de tous les salariés, membres actifs et bénévoles de l'association qui ont maintenu, et même développé leurs actions durant cette pandémie. Nous pouvons être fiers de former ce collectif qui a répondu présent aux besoins des enfants et des familles parfois encore plus isolés et confinés entre eux, présent aux sollicitations du Département dans l'élaboration de projets spécifiques et présent dans le soutien de nos partenaires.

Plus que jamais nous pouvons revendiquer notre action et notre légitimité d'acteur engagé pour défendre, accompagner et promouvoir l'action sociale au bénéfice de ceux d'entre nous qui en ont le plus besoin.

Roselyne TOUQUET

Présidente de l'ADSEA 04

RAPPORT DU DIRECTEUR D'ASSOCIATION



Nous vous présentons en juin 2020 nos rapports d'activités 2019. Encore une fois, et cette année sûrement de manière encore plus prononcée, cet exercice nous paraît compliqué tant il est déconnecté de notre quotidien si particulier en ce printemps 2020. Nous devons néanmoins vous rapporter les moments forts, les tendances et autres analyses de l'année passée qui sont déjà sûrement, en grande partie, obsolètes tant l'épisode pandémique que nous vivons aura rebattu les cartes...

Pour autant ce travail est nécessaire pour compter nos actions, rendre compte de nos activités, valoriser nos engagements et justifier de notre existence.

Vous retrouverez dans ce recueil d'informations des éléments chiffrés mettant en lumière l'augmentation quasi générale de nos actions mais surtout des analyses qualitatives de nos interventions. Celles-ci permettent de mieux connaître nos territoires, de cerner les problématiques que nous accompagnons mais également de mesurer la complexité de nos actions et de leurs évaluations.

Globalement vous lirez, même si ce n'est pas un long fleuve tranquille, que l'ADSEA 04 se « porte bien ». Nous remplissons nos missions de protection, de soutien et d'accompagnement des personnes fragilisées ou en risque de l'être sur les deux départements alpins et tentons de le faire dans le respect des valeurs qui sous-tendent notre projet associatif et l'engagement de tous les salariés de l'ADSEA 04.

En 2019, plus de 89 salariés et près de 50 bénévoles ont participé aux missions des différents services de l'ADSEA 04. Au-delà de ce chiffre qui révèle néanmoins l'augmentation de nos effectifs, nous voulons saluer l'engagement militant de tous au service d'un projet humaniste et désintéressé.

Être un acteur associatif de la protection de l'enfance et de l'action sociale est un exercice d'équilibriste et d'artisan. Équilibriste car nous devons évoluer sur un fil tendu entre les moyens qui nous sont alloués pour répondre à des besoins repérés par nos autorités de contrôle et de tarification et les objectifs que nous nous sommes fixés pour les atteindre (nos valeurs, nos projets de services...). Cet exercice requiert de la lucidité sur notre position « d'exécutant » de politiques sociales décidées par d'autres, mais également de la ténacité dans la reconnaissance de notre savoir-faire qui en garantit la qualité d'exécution. Un travail « d'artisan » car nos actions sont du « sur mesure » exécutées par des travailleurs sociaux implantés sur nos territoires dans lesquels ils mobilisent les ressources partenariales et environnementales nécessaires à l'accompagnement des personnes. Ce « cousu main » est la marque de fabrique de nos associations locales. La garantie d'un travail au plus près des réalités de terrain. Ce pourrait être également un frein au développement car nous ne pourrions pas prétendre implanter nos actions dans des territoires que nous ne maîtriserions pas. Nous pensons que cela constitue plutôt l'affirmation de la spécificité de l'action sociale : si celle-ci peut tendre à s'harmoniser dans une logique d'équité nationale, son application ne peut être que territoriale. Il faut du temps et une organisation adaptée pour mesurer les enjeux d'un territoire et cela nous préserve encore un peu des logiques de regroupements à tout va et de l'implantation de grandes associations nationales. Mais ne nous y trompons pas, cet « artisanat » ne survivra que s'il répond aux standards de qualité de plus en plus contraignant et dans un ratio qualité/coût supportable pour nos financeurs.

Mais ce challenge est possible, d'autant plus dans des départements reconnaissant l'importance de leur compétence « solidarité ».

Pour y répondre l'ADSEA 04 a évolué et conforte sa gouvernance. L'association est forte d'un conseil d'administration stable constitué de 17 membres actifs (auxquels s'ajoutent des membres de droit). Son bureau de 8 membres constitue un organe décisionnel important qui soutient, conseille et contrôle l'équipe de direction. Le bureau se réunit au moins une fois par mois avec le directeur général pour répondre aux questions budgétaires, organisationnelles, politiques et de ressources humaines.

Cela faisait plusieurs années que l'ADSEA 04 portait le projet de création d'un siège social afin de faire reconnaître les fonctionnalités du service administratif. Dans un arrêté du 21 août 2019, le département des Alpes de Haute Provence, a autorisé cette création de siège. L'ADSEA 04 se voit donc officiellement doté d'un organe chargé de soutenir, contrôler et développer les services et établissements de l'ADSEA 04. Aujourd'hui articulé autour de 3 pôles (direction, secrétariat et gestion), il devra s'enrichir de nouvelles compétences en lien avec le développement de nos projets.

L'ADSEA 04 milite également dans un environnement fédéral et syndical fort. Depuis 6 ans, le directeur général de l'ADSEA 04 est le délégué régional PACA de la CNAPE. Créée en 1948, la CNAPE est la fédération nationale des associations qui accompagnent et accueillent les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté. Son action s'inscrit dans le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et dans le cadre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse. Cette participation nous permet d'être un acteur engagé et informé des évolutions de nos secteurs. Nous pouvons également porter au niveau national la spécificité des interventions sociales dans les territoires ruraux.

Nous sommes également membre de la délégation régionale de NEXEM, l'organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif, qui ambitionne de *promouvoir le modèle associatif comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive*¹. Nous sommes vigilants à défendre auprès de notre « syndicat employeur » les métiers de la protection de l'enfance, leur reconnaissance, mais aussi leur nécessaire adaptation aux évolutions des problématiques que nous accompagnons.

Depuis plusieurs années, le chef de service du SEMO nord est membre de la délégation régionale du CNAEMO (Le Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert). Au coté des autres associations régionales, portant les mesures d'AEMO et d'AED, nous militons pour défendre et faire reconnaître la spécificité de nos actions auprès des enfants et des familles accompagnés.

Nous sommes également un des piliers du collectif protection de l'enfance 04 qui regroupe les maisons d'enfants des Alpes de Haute Provence et notre association dans le but de fédérer les partenariats et de porter une position collective auprès du Conseil Départemental.

Nous revendiquons une identité territoriale qui a forgé notre histoire, ancré nos pratiques et porté notre engagement auprès d'une population dont nous faisons partie. Cette volonté

¹ Projet politique de NEXEM

d'inclusion est pour nous un gage de respect des personnes que nous accompagnons mais également la garantie d'une juste mesure des modalités d'action à déployer pour remplir nos missions. Nous ne pouvons exercer ce rôle sans être sensibles, poreux aux évolutions de notre champ, c'est la justification de notre investissement auprès de nos fédérations. Nous souhaitons peser dans les décisions qui vont conditionner notre avenir, localement en nous faisons reconnaître comme un acteur incontournable de l'action sociale, régionalement et nationalement en portant la parole des départements ruraux. Sans prétention mais avec la certitude qu'il s'agit simplement de notre devoir et de notre liberté d'association.

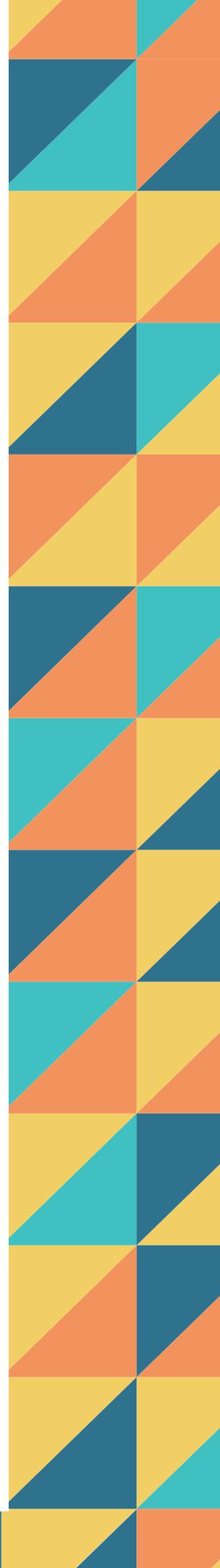
Bonne lecture.

Damien SCANO
Directeur d'Association.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES

Service Éducatif en Milieu Ouvert (SEMO)
Service de prévention spécialisée
Service accompagnement social du Fond d'Aide
aux jeunes
Service de médiation socio-éducative
Service Aide au Travail (ATPE)
Service Trait d'union : médiation familiale, espace
rencontre, visites médiatisées en présence d'un
tiers, écoute parent

SERVICE ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT



Le Service Educatif en Milieu Ouvert

Présentation du service

Le Service Éducatif en Milieu ouvert exerce deux types de mesure de protection de l'enfance.

L'Aide Educative à Domicile (AED) est une mesure demandée ou acceptée par les titulaires de l'autorité parentale après proposition du Conseil Départemental. Cette mesure concerne les enfants dont les parents rencontrent des difficultés dans le cadre familial ou dans la relation avec leur(s) enfant(s). Ces parents demandent à être accompagnés et aidés.

Cet accord est symbolisé par un contrat d'orientation éducative qui est signé à la fois par les parents, le chef de service territorial du Conseil Départemental et le chef de service du SEMO.

Ce type de mesure peut aussi être mis en place suite à l'évaluation d'une information préoccupante constatant à la fois le danger pour l'enfant et l'accord des parents pour la mise en œuvre d'une aide.

L'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) est une mesure ordonnée par le Juge des Enfants. Cette mesure est contrainte et concerne des enfants en situation de danger au titre de l'article 375 du Code Civil. L'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les attendus de l'ordonnance du juge et cherche à favoriser avec les parents, le mineur et son environnement, la réduction voire la disparition des éléments de danger constatés à l'origine de la mesure.

Dans ces deux types de mesure, l'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les compétences des parents pour accompagner la dynamique de changement nécessaire et demandée.

L'adhésion des parents est une condition primordiale pour la réussite de l'accompagnement. Quels que soient les attendus du jugement de l'AEMO ou les objectifs du contrat d'AED, la méthode d'intervention est présentée aux familles et se déroule de la façon suivante :

- visite au domicile du parent gardien, puis de l'autre parent (Il arrive selon les situations que les travailleurs sociaux aillent au domicile de cet autre parent même lorsqu'il réside dans les départements limitrophes),
- entretien et accueil des familles au bureau,
- entretien avec la psychologue du service si le besoin est repéré,
- activités individuelles et collectives,
- liaison avec les différents partenaires concernés par la situation de la famille et de l'enfant (services sociaux, PMI, écoles, lieu de soins, centre de loisirs, aide aux devoirs...)
- accompagnement des familles vers le droit commun, orientations professionnelles, et dans d'autres directions si le besoin est repéré.

La mise en œuvre de ces dispositifs est détaillée dans le projet de service 2015-2020 du SEMO.

Cet accompagnement est sous-tendu en permanence par une réflexion pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, psychologue, pédopsychiatre, chef de service), et notamment lors des réunions hebdomadaires d'évaluation.

Ce travail éducatif bénéficie d'un appui logistique indispensable de la part des services administratifs et comptables, tout au long de l'accompagnement.

En 2019, le SEMO a accompagné 1037 mineurs et jeunes majeurs, soit 633 familles dans 95 villes du département des Alpes de Haute Provence.

La vie institutionnelle du service

En plus des temps de réunions d'équipes hebdomadaires et des réunions mensuelles d'Analyse des Pratiques Professionnelles, les réunions trimestrielles ont pour objectif de garantir une cohérence départementale en rassemblant tous les membres de l'équipe du SEMO. En ce sens, elles représentent des temps forts de la vie institutionnelle et répondent aux besoins :

- De formation sur des thématiques transversales ;
- D'informations et d'échanges au sein du service ;
- D'informations et d'échanges sur la vie associative.

Les réunions trimestrielles

En 2019, 3 réunions ont été organisées :

- Intervention de la référente de la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familiale (MJAGBF) de l'association pour adultes et jeunes handicapés (APJH) le 14/03/2019.
- Présentation de la démarche de l'élaboration du projet de service (10/10/2019).
- Journée de travail sur le projet de service (07/11/2019).

Les formations collectives

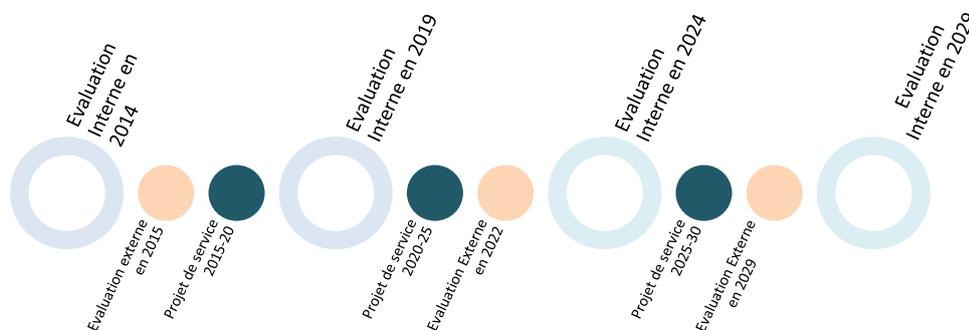
Des formations collectives ont été proposées en 2019 :

- Sensibilisation à la sécurité routière avec l'association prévention MAIF
- 2 sessions de 3 jours de formation « Nouveaux médias : accompagner les jeunes dans leurs pratiques numériques (réseaux sociaux, jeux vidéo, sites, portable...) »

Une évaluation continue

Depuis la création du service, ses missions sont encadrées par une législation.

Selon la définition du Conseil Scientifique de l'Evaluation : « L'évaluation a pour finalité de contribuer à l'élaboration d'un jugement de valeur, de préparer une décision, d'améliorer pratiquement la mise en œuvre d'un fonctionnement d'un service. Dans tous les cas, il faut que le commanditaire et les autres destinataires de l'évaluation puissent s'approprier les résultats et les connaissances produites ».



Le projet de service

En 2019, nous avons commencé un travail de réflexion et d'élaboration sur le projet de service (2020-2025). Ce travail se poursuivra en 2020 avec l'objectif de le finaliser pour fin 2020. Nous avons fait le choix d'associer l'ensemble des professionnels du SEMO : secrétaire, travailleurs sociaux, psychologues, chef de service et directeur.

L'activité

Evolution du nombre de journées

L'année 2019 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents avec la persistance d'une forte activité : 22 7257 journées ont été réalisées (10 1267 AED et 12 5990 AEMO). Ce qui représente une augmentation de 8% depuis 2016.

Depuis 2016, nous observons une augmentation (34%) du nombre de journées réalisées dans le cadre de l'AEMO.

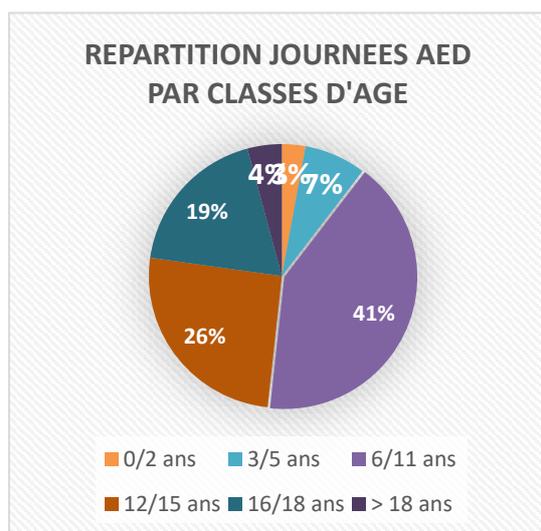
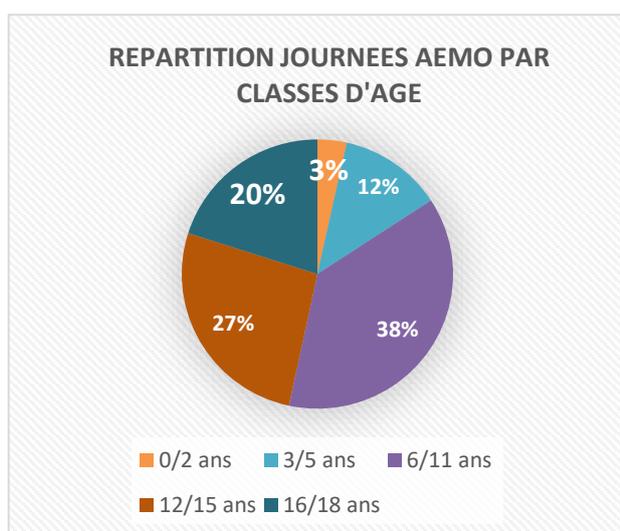
En ce qui concerne les mesures d'AED, les chiffres en termes de journées réalisées révèlent une baisse de l'activité de 11% cette année. Depuis 2016, nous constatons une baisse de 25% du nombre de journées réalisées dans le cadre de l'AED.

Dans l'ensemble, en 2019, avec une légère augmentation du nombre de journées réalisées (+0,25%), nous constatons une certaine stabilité de l'activité en termes de journées réalisées.

Toutefois, les données de l'exercice 2019 confirment la tendance à la judiciarisation des situations que nous avons déjà observée les années précédentes. Ce qui explique en partie la baisse de l'activité en termes de journées en AED et l'augmentation de l'activité en termes de journées en AEMO.

Nombre de journées par types de mesure et par secteurs

	AED			AEMO		
	Digne St André Barcelonnette	Château - Arnoux	Manosque Forcalquier	Digne St André Barcelonnette	Château - Arnoux	Manosque Forcalquier
Journées réalisées en 2016	33 471	30 345	62 913	24 768	17 136	41 253
Journée réalisées en 2019	33 210	23 287	44 770	38 599	21 934	65 457
Evolution	-0,8%	-23%	-29%	+36%	+22%	+37%



Le mouvement global par type d'activité

Le service a accompagné 1 037 jeunes et 633 familles en 2019 pour l'exercice de ces deux types de mesures.

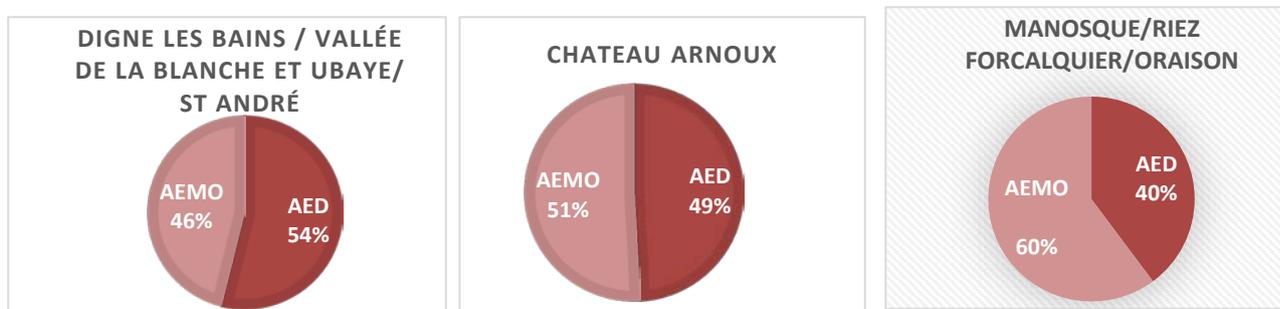
- 487 jeunes et 296 familles ont été accompagnés sur les secteurs de MANOSQUE/FORCALQUIER/ORAISSON/RIEZ.
- 238 jeunes et 146 familles sur le secteur de CHATEAU ARNOUX.
- 312 jeunes et 191 familles sur les secteurs de DIGNE/ST.ANDRE LES ALPES/SEYNE/BARCELONNETTE.

Effectifs par secteurs et par types de mesures en 2019 :

Effectifs	Manosque			Secteur Sud		Château-Arnoix			Digne-Les-Bains			Secteur nord		TOTAL					
	Forcalquier								St-André les Alpes (AEMO)										
	Riez/Oraison								Seyne/Barcelonnette										
	AED	AEMO	global	AED	AEMO	AED	AEMO	global	AEMO	AED	AEMO	AED	Global						
Mouvement global	194	293	487	39,8%	60,2%	121	117	238	51%	49%	144	168	312	46%	54%	48,2%	51,8%	550	1037
Présents au 01/01/2019	129	183	312			64	73	137			77	92	169						618
Présents au 31/12/2019	117	202	319			74	77	151			91	107	198						668
Admissions	65	110	175			57	44	101			67	76	143					244	419
Sorties	77	91	168			47	40	87			53	61	114					201	369

Les mesures en AED représentent 43,3% de l'activité, en termes de mouvement global pour 55,7% en AEMO.

Proportion du mouvement global par territoire :



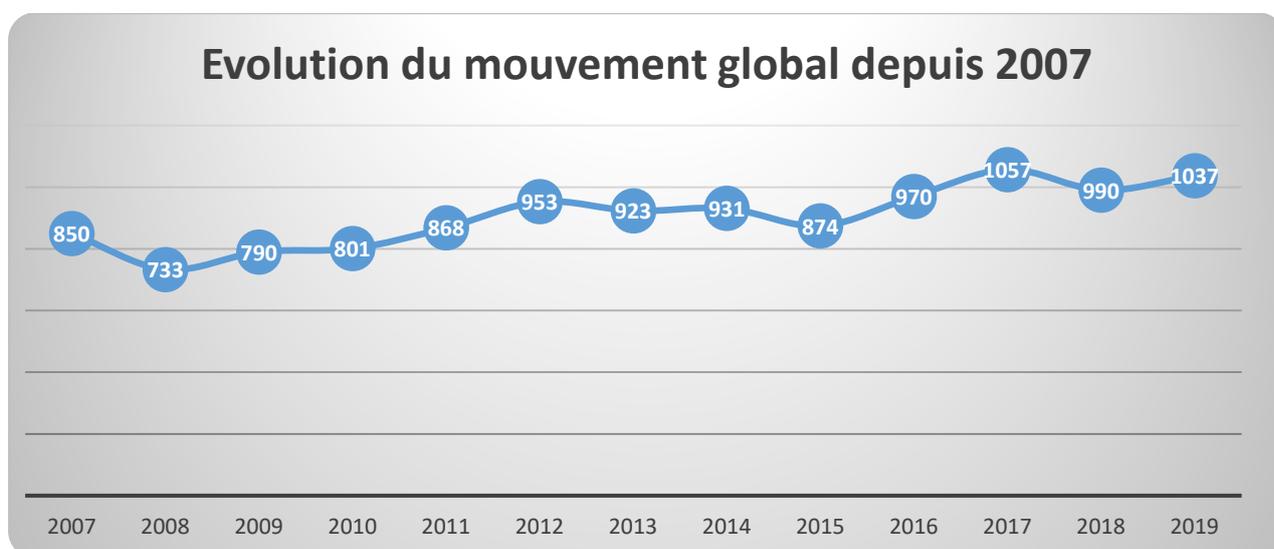
Nous constatons, grâce à ces graphiques, que nos accompagnements sont plus importants dans le cadre judiciaire sur le secteur Sud (Manosque, Forcalquier/Riez/Oraison) que sur les autres territoires où le cadre de notre accompagnement est soit quasi équivalent sur le val de Durance (Château Arnoux/Sisteron) et légèrement plus important dans le cadre administratif sur le territoire nord-est (Digne, vallée de l'Ubaye et Blanche, Vallée du Haut Var et du Haut Verdon). Précisons que dans les vallées du Haut Var et du Haut Verdon, nous intervenons uniquement dans le cadre judiciaire.

Nombre de familles et nombre de jeunes par types de mesures et par secteurs											
		2015		2016		2017		2018		2019	
		Nb de familles	Nb de jeunes								
AED	Digne/St André/Barcelonnette	92	153	87	146	95	153	87	131	91	144
	Château-Arnoux	81	126	77	143	77	134	71	114	74	121
	Manosque/Forcalquier	168	272	171	269	186	295	150	234	133	194
TOTAL AED		341	551	335	558	358	582	308	479	298	459
AEMO	Digne/St André/Barcelonnette	55	98	58	111	74	141	83	153	100	168
	Château-Arnoux	39	63	52	88	50	89	60	104	72	117
	Manosque/Forcalquier	93	148	161	199	139	245	137	254	163	293
TOTAL AEMO		187	309	271	398	263	475	280	511	335	578
TOTAL GENERAL		528	860	606	956	621	1057	588	990	633	1037

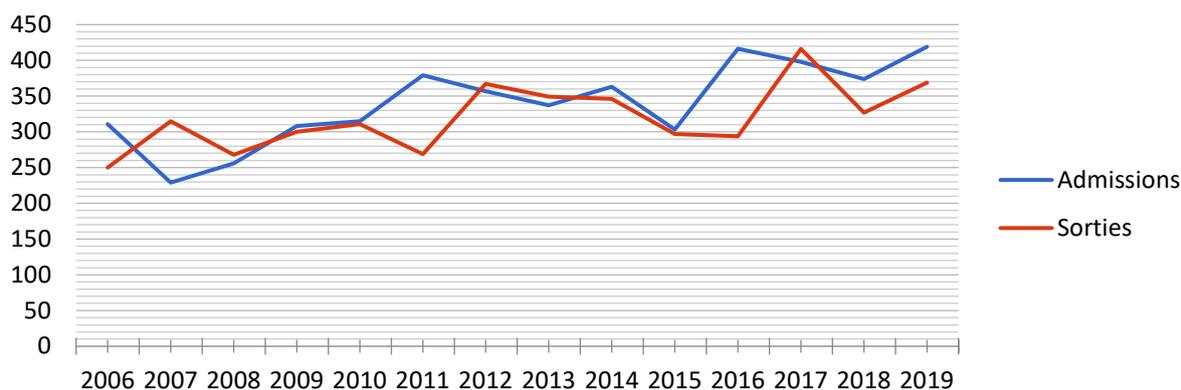
Evolution du mouvement global des effectifs depuis 2015

EFFECTIF GLOBAL	2015	2016	2017	2018	2019
Mouvement global	874	970	1057	990	1037
Présents au 1er janvier	571	554	659	616	618
Présents au 31 décembre	577	676	641	663	668
ADMISSIONS	303	416	398	374	419
SORTIES	297	294	416	327	369

Evolution du mouvement global depuis 2007



Evolutions des admissions et des sorties depuis 2007

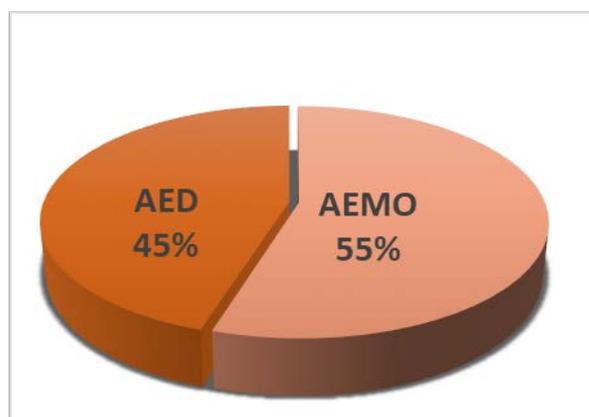


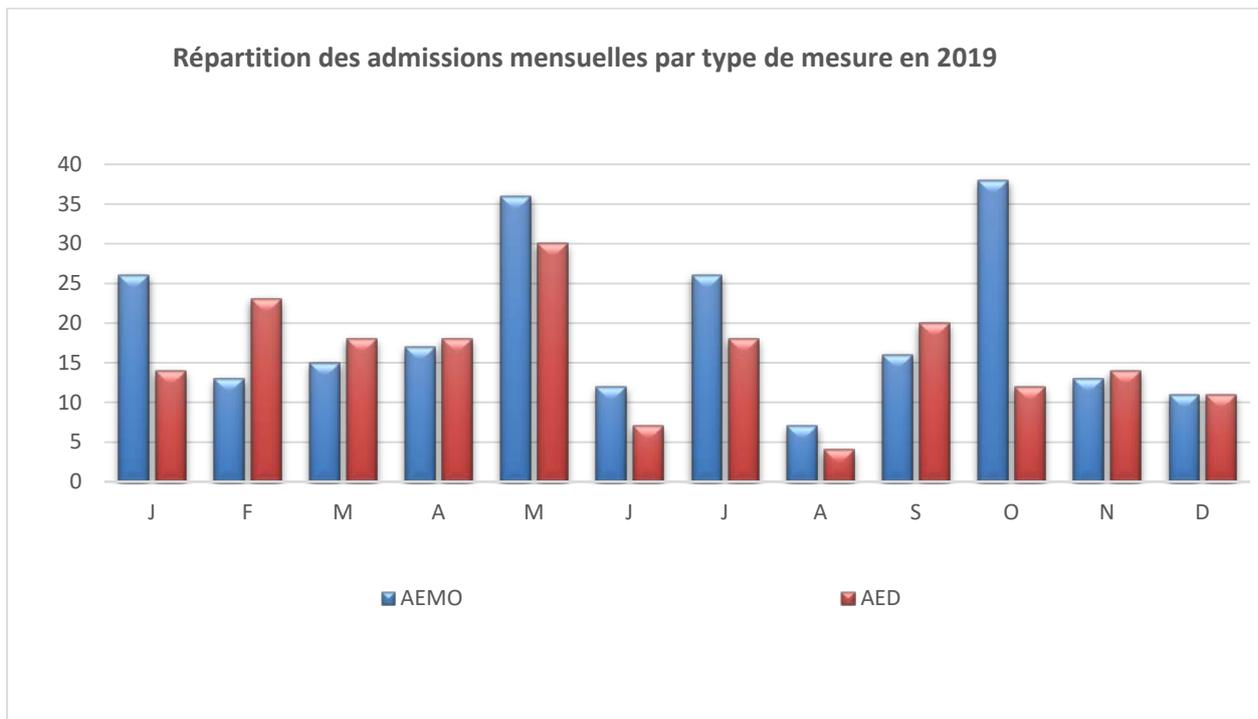
Depuis 2015, le nombre d'accompagnements du SEMO départemental semble se stabiliser autour de 1000.

Depuis l'année 2017, nous constatons que les admissions dans le cadre judiciaire sont plus importantes qu'en administratif. En ce sens, la hausse des admissions en AEMO semble indiquer la nécessité d'une réponse judiciaire à des problématiques rencontrées.

Notons qu'en 2019, avec 7892 journées réalisées, le nombre de journées des mesures AEMO dans le cadre d'une délégation de compétence représentait 3,5 % de l'activité "judiciaire". Depuis 2017, nous constatons une augmentation de 13 % de ces mesures. Ce qui signifie que nous sommes toujours davantage sollicités par des tribunaux d'autres départements. Dans ces cas de figure, les enfants sont domiciliés chez l'un des parents et on nous demande d'intervenir chez l'autre parent sur des temps de vacances ou bien dans d'autres situations, l'autre parent accueille, de façon permanente, l'autre partie de la fratrie.

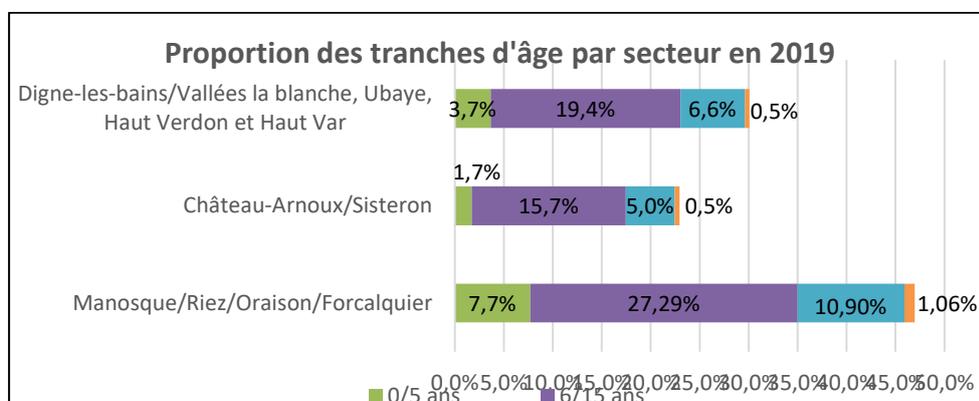
Admission par type de mesure



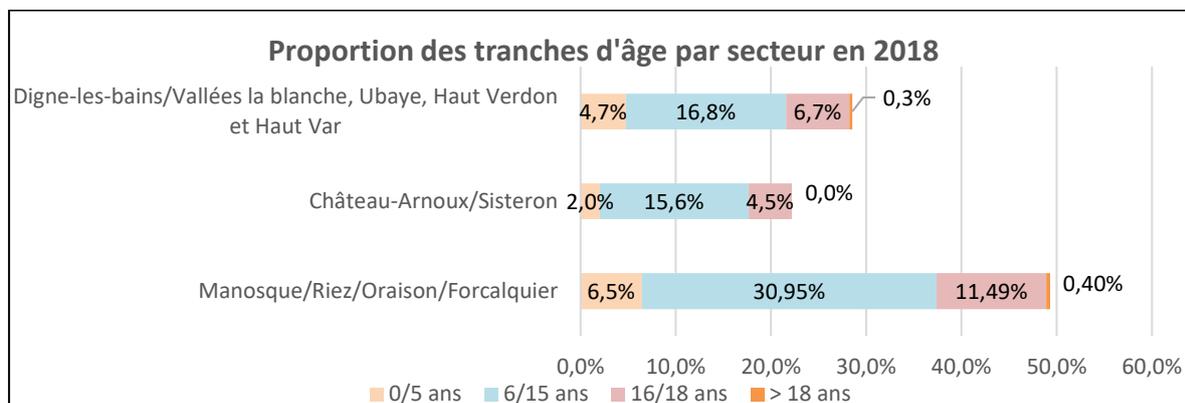


Les effectifs par âge, par genre et par secteur

Proportion des tranches d'âge par secteurs en 2019



D'une façon générale, une majeure partie des enfants accompagnés ont entre 6 et 15 ans. Ceci étant dit la proportion sur Digne a augmenté alors qu'elle a baissé sur le secteur Sud. Alors que la proportion des moins de 6 ans a augmenté de 1 point sur le secteur Sud, elle baissé d'un point sur le secteur de Digne. La tranche d'âge des plus de 16 ans évolue de +/- 0,5 points sur les secteurs. Notons une légère évolution à la hausse sur les contrats jeunes majeurs.



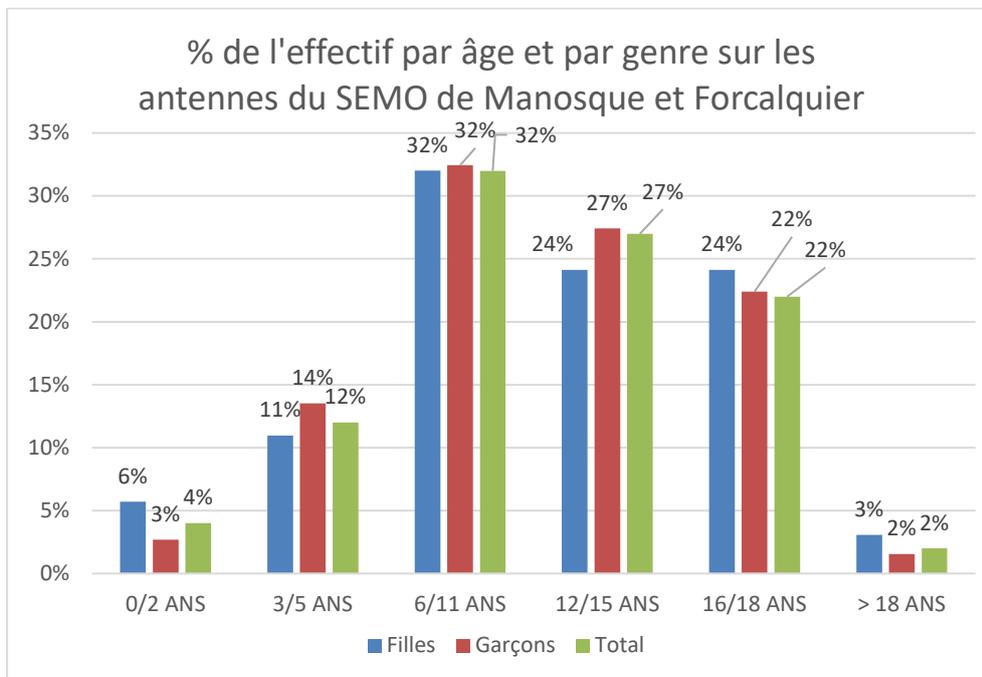
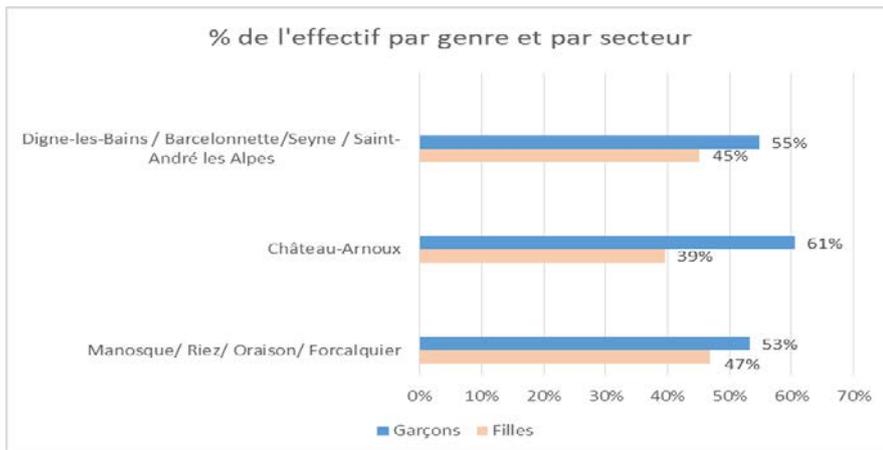
Le cadre de nos interventions par territoire :

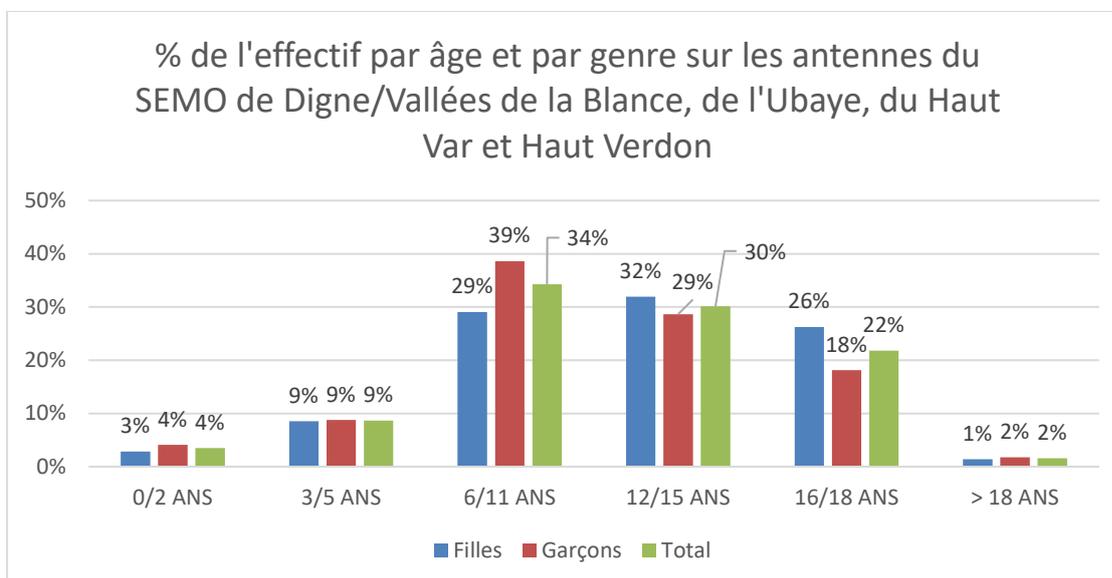
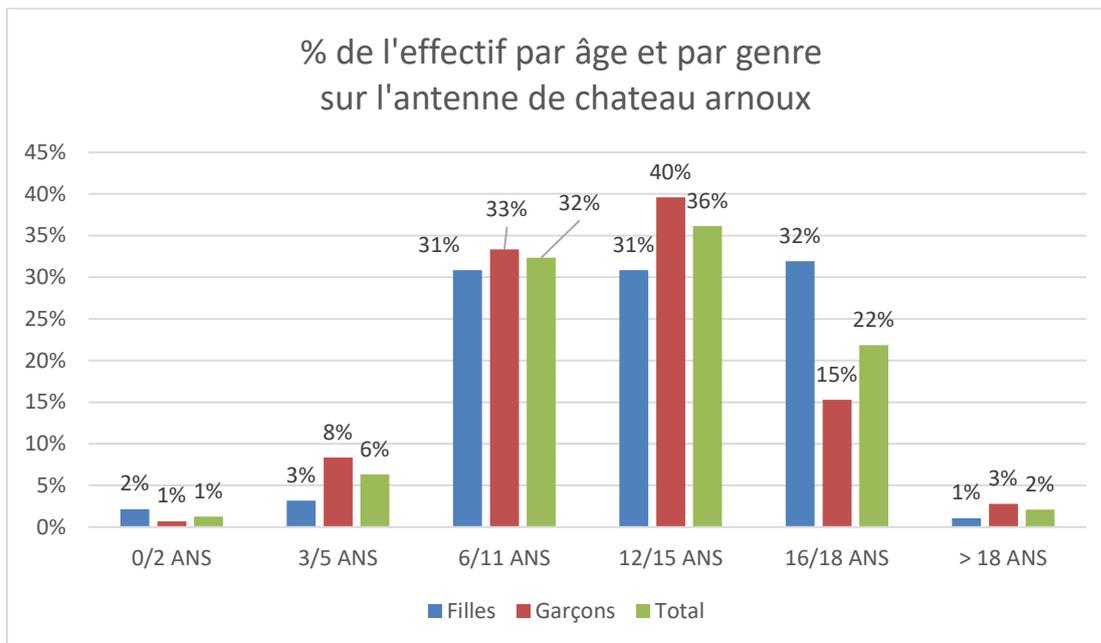
Sur le secteur Sud, 487 enfants ont été accompagnés en 2019, 194 en AED et 293 en AEMO.

Sur le secteur Château Arnoux/Sisteron, 238 enfants ont été accompagnés en 2019, 121 en AED et 117 en AEMO.

Sur le secteur Digne/Vallée de l'Ubaye et Blanche/ Vallée du Haut Var et Haut Verdon, 312 enfants ont été accompagnés en 2019, 144 en AED et 168 en AEMO.

Répartition par âge, par genre et par secteurs en 2019



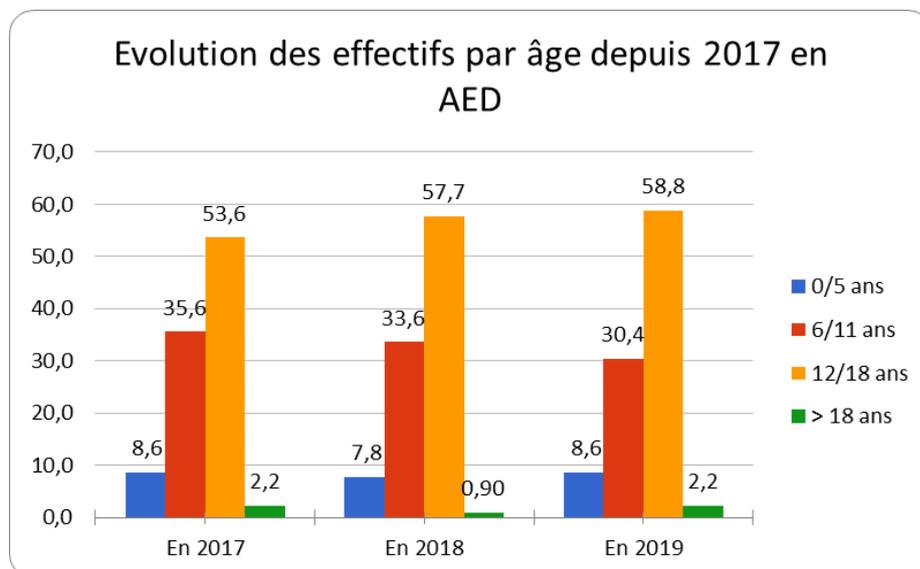


Les nouvelles mesures en 2019 :

Sur le secteur Sud (Manosque, Riez-Oraison, Forcalquier) :

En 2019, 175 enfants ont été admis, 65 dans le cadre administratif (AED), 110 dans le cadre judiciaire (AEMO).

En 2018, nous avons admis 163 nouvelles mesures, 72 en AED et 91 en AEMO. Depuis 2017, les admissions diminuent en AED alors que les mesures ont nettement augmenté depuis 2018 en AEMO.



Sur le secteur de Château Arnoux-Sisteron :

En 2019, 101 enfants ont été admis, 57 en AED et 44 en AEMO. En 2018, nous avons admis 89 nouvelles mesures, 38 en AED et 51 en AEMO.

Autant, en 2018, nous avons constaté une baisse des AED et une hausse du nombre d'AEMO, autant cette année c'est l'inverse.

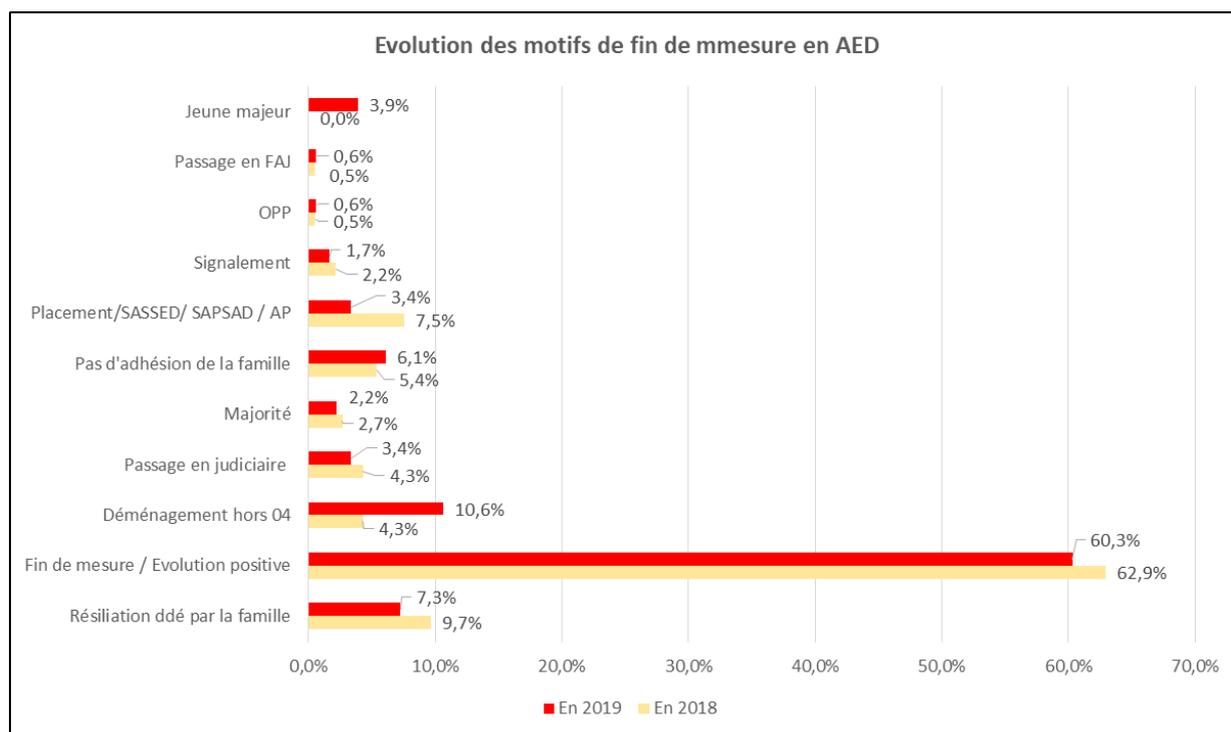
Sur le secteur de Digne les Bains-Vallée de l'Ubaye et Blanche, Vallée du Haut Verdon et Haut Var:

En 2019, 143 enfants ont été admis, 67 en AED et 76 en AEMO. En 2018, nous avons admis 122 nouvelles mesures, 51 en AED et 71 en AEMO.

On note que depuis 2017, le nombre de mesure s'accroît en AEMO et AED.

Vers la fin de la mesure

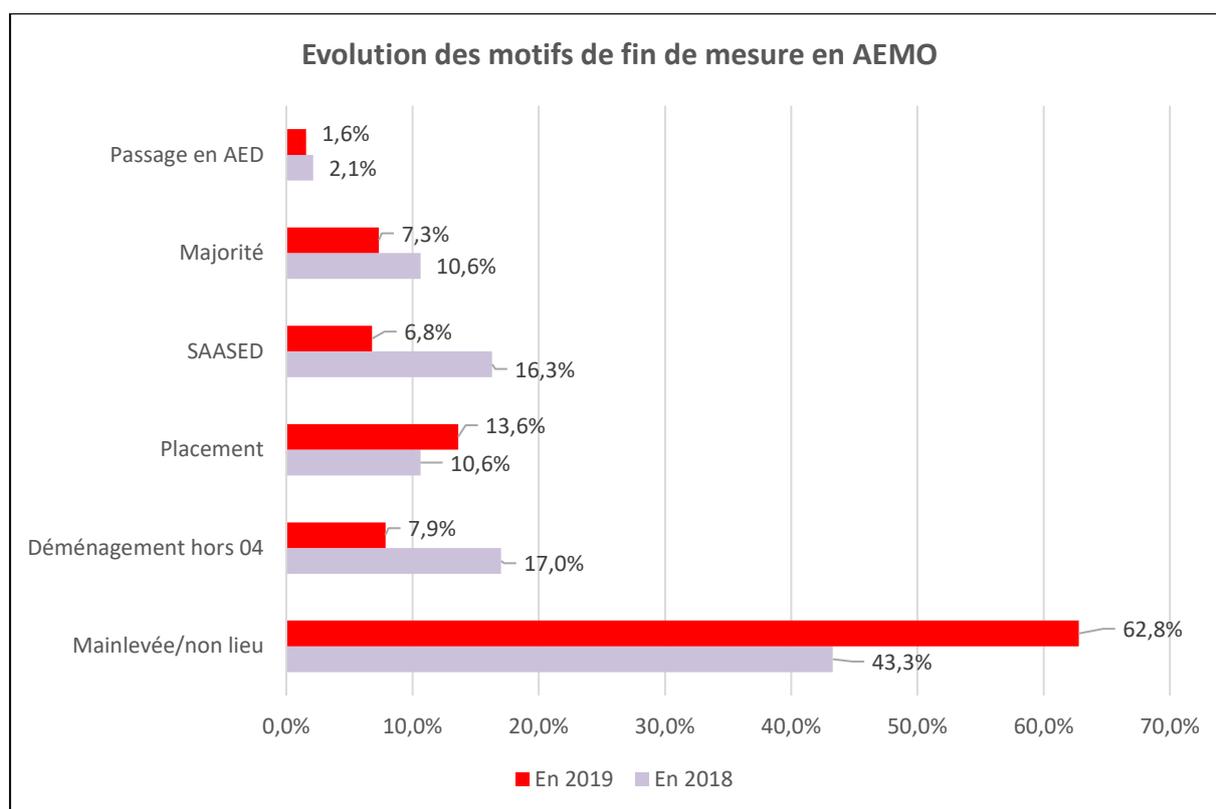
L'AED



La fin d'une mesure pour une évolution positive de la situation reste le principal motif de l'arrêt d'une AED et représente plus de la moitié des sorties 60,3 %.

On note une augmentation sensible du passage en contrat jeune majeur, révélateur d'un lien de qualité entre le travailleur social et le jeune adulte en devenir et de la nécessité de poursuivre un accompagnement éducatif. En 2019, nous constatons également une augmentation, + 6 points, des arrêts de mesure pour cause déménagement de la famille dans un autre département.

Aussi, on constate que le nombre d'arrêt de mesure pour une demande de placement (à la demande de la famille ou du SEMO), à cause d'un signalement fait par le SEMO ou de passage en judiciaire est en baisse.

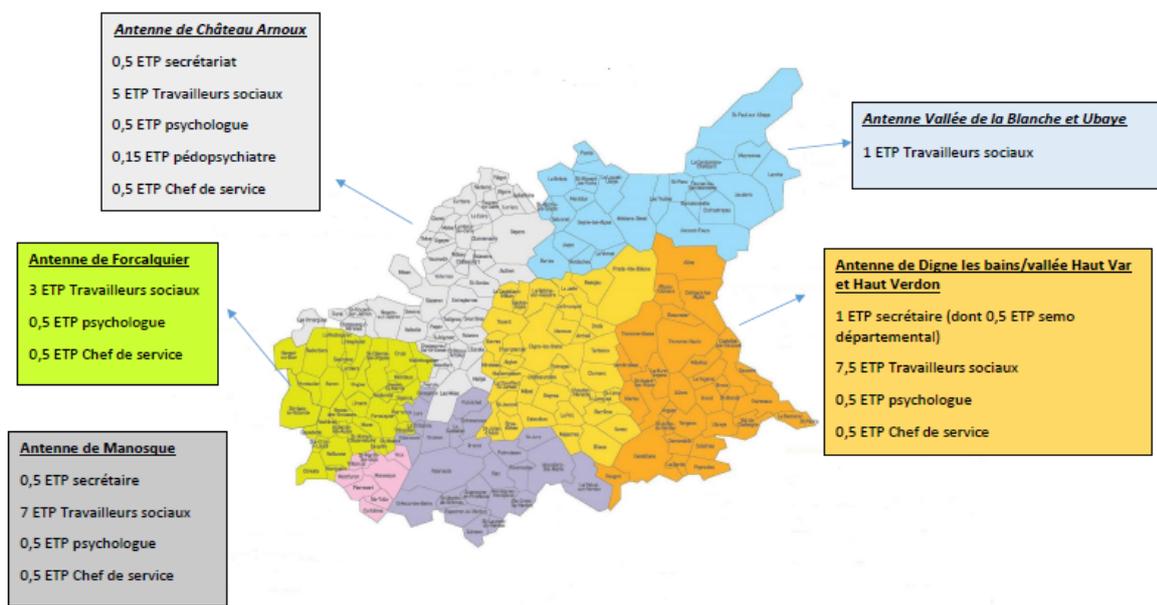


La fin d'une mesure dans le cadre judiciaire pour une évolution positive de la situation reste le motif principal de l'arrêt d'une AEMO, cette proportion augmente de 19 points par rapport à 2018. On note aussi en 2019, une baisse des fins de mesures pour cause de déménagement – 10 points et une légère hausse de 3 points pour cause de placement. Néanmoins, en 2019, le recours au placement à domicile (SAASED et SAPSAD) est en baisse de quasi 10 points.

Les modalités de notre intervention

Une équipe pluridisciplinaire

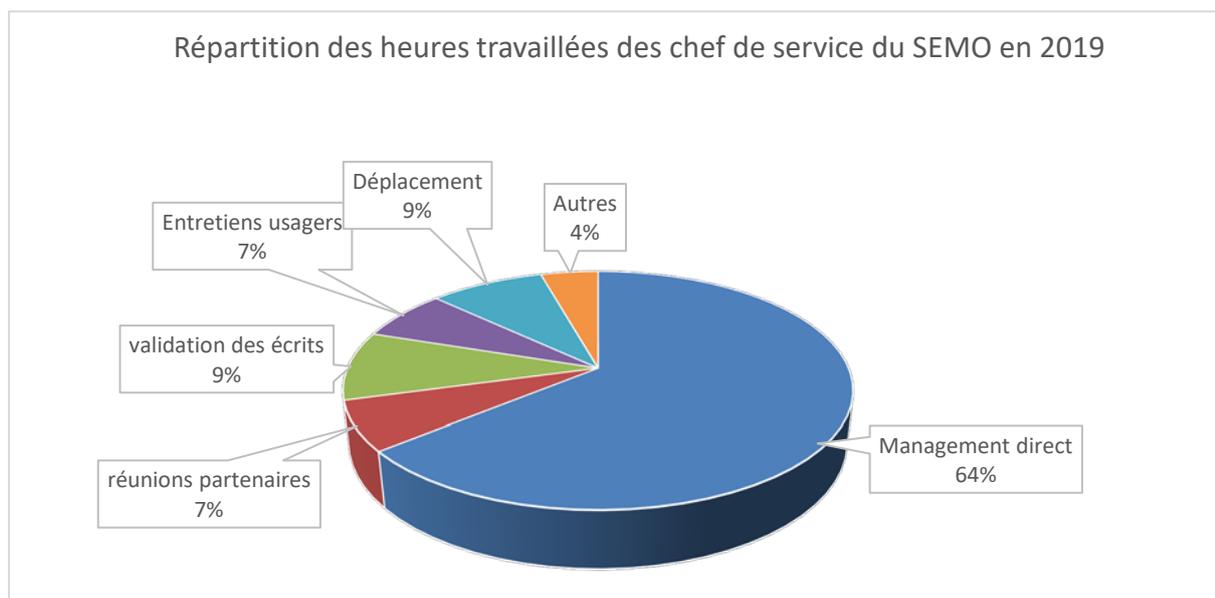
L'organisation de l'équipe du SEMO est basée sur 24 équivalents temps plein de travailleurs sociaux en CDI et la possibilité d'embaucher des CDD pour absorber la suractivité ou remplacer les arrêts maladie. Les antennes de Digne les Bains, de Château Arnoux et de Manosque bénéficient d'un mi-temps de secrétariat et le SEMO départemental d'un mi-temps de secrétariat.



Comme l'explique le CNAEMO (Carrefour National de l'Assistance en Milieu Ouvert) : « L'action humaine est trop complexe à approcher pour se contenter d'un seul regard. C'est un postulat autant technique qu'éthique. La pluralité des approches et la diversité des regards, qui est en soi une posture clinique, doivent permettre le respect de la singularité des personnes et ainsi chercher des réponses adaptées et singulières dans différentes disciplines. C'est aussi en conjuguant les compétences pluri professionnelles que l'on prend conscience de la relativité de son seul point de vue, de sa pratique et que l'on réalise que la réalité complexe et mouvante des situations ne peut se satisfaire de traitements univoques et stéréotypés. C'est dans cette perspective que l'imprévisibilité des situations en milieu ouvert peut être appréhendée, dans l'interaction entre acteurs différenciés : interdisciplinarité. Cette approche interdisciplinaire doit, par l'échange des savoirs et des compétences dont celles de la famille, faire advenir une transdisciplinarité. C'est à dire des savoirs partagés qui mettent en œuvre une langue commune constituée avec les familles... »²

² <http://www.cnaemo.com/milieu-ouvert-equipe-reseau-partenariat.html>

Focus sur le travail des chefs de service éducatif



Pour ce rapport d'activité 2019, nous avons choisi modestement de présenter le travail d'un chef de service éducatif au SEMO. Comme le précise la fiche de poste du chef de service, son statut de cadre intermédiaire le situe dans un entre deux. A l'ADSEA 04, il fait partie intégrante d'une équipe de direction et participe à la définition des projets institutionnels de l'association et anime des antennes du SEMO.

Ses missions sont diverses et variées, outre le fait qu'il assure une veille juridique et stratégique face à l'évolution des politiques sociales, aux niveaux national et territorial, il représente le service dans les différentes instances. Il assure également la gestion de missions transversales, participe à des groupes de travail et de projets des autres services de l'association.

Dans sa mission principale, le chef de service coordonne l'ensemble de la prise en charge éducative et encadre l'équipe pluridisciplinaire. Il est garant de la mise en œuvre et de l'exercice des dispositifs et des mesures d'accompagnement confiées aux services. Il est garant de la continuité du service. Il est garant des mesures d'hygiène et de sécurité concernant le personnel et les usagers. Il propose au Directeur les modifications et les réorganisations qui lui paraissent utiles pour le bon fonctionnement du service. Il maintient et aménage au quotidien l'organisation afin de permettre l'application du projet de service. Il assure le suivi et le contrôle des opérations financières confiées aux équipes éducatives.

Une fois qu'on a écrit ça, c'est là qu'on entend : « il fait quoi le chef ? ». Alors le chef anime les réunions des équipes pluridisciplinaires (pédopsy quand il y a en a, psychologues, travailleurs sociaux), il essaie d'être concentré pendant 3 heures, de tenir un ordre du jour, d'être à l'écoute du travailleur social qui présente une situation devant le reste de l'équipe pas toujours concentrée, de valider ou de prendre des décisions dans l'intérêt des enfants accompagnés, de s'adapter aux sensibilités et aux caractères des uns et des autres. Et puis, il

enchaine avec les Commissions Techniques Educatives ou les Commissions Educatives Techniques selon les centres médico-sociaux (CMS), il participe de sa place aux questionnements des partenaires, parfois il manifeste un désaccord dans l'analyse des situations et argumente en gardant en tête l'identité et les missions de son service, parfois il élabore avec les partenaires des réponses adaptées aux besoins des usagers. Entre temps, il a répondu ou rappelé un travailleur social qui a besoin de son avis dans une situation d'une famille ou tout simplement pour un problème mécanique sur la voiture ou parce que le travailleur social soupçonne qu'on lui a mis à disposition un ordinateur incompatible avec un être humain. Dans sa voiture qu'il a transformé en bureau à distance grâce au bluetooth, il rappelle ceux qui lui ont laissé un message ou répond au directeur qui a toujours le flair pour l'appeler quand il est disponible alors que les éducateurs tombent toujours sur le répondeur...

Et puis, il ne faut pas oublier les demi-journées consacrées aux rendez-vous avec les familles pour signer le contrat d'AED. On les rassure, on présente l'association, le service, les modalités de notre intervention. On écoute ses histoires de vie, parfois la détresse des parents, leurs doutes, leurs colères, leurs inquiétudes pour leurs enfants. On garde la conviction que tout individu a le désir et les capacités d'évoluer, on y croit. Au bout de 4 rendez-vous, on échange avec le(la) collègue chef de service du CMS sur d'autres situations familiales qui nous inquiète, des projets... et puis on reprend notre bureau roulant.

Et puis, en rentrant, même si on essaie de frôler les murs, on entend avec le sourire : « bonjour, vous devez rappeler Mr Machin et Mme Machine, et puis je vous ai envoyé 5 rapports à valider, et le garage a appelé... » et là, dans la navette on voit 5 notes de frais à contrôler et à valider (j'avais oublié, nous sommes bientôt le 15 du mois...).

Et puis, dans un couloir, on croise notre collègue psycho qui nous parle autant qu'on lui parle et ça peut durer un moment. Mais son soutien technique est souvent bienvenu et fait de cette relation particulière entre cadre un appui indispensable.

Et puis, il y a aussi le moment où le collègue appelle pour nous avertir que dans une situation, ça ne va plus du tout, qu'il faut envisager une ordonnance de placement provisoire. Alors on évalue ensemble, on se met en lien avec le Juge, le collègue de l'aide sociale à l'enfance (ASE) pour préparer le placement au cas où le juge le décide et là tout va très vite. Cette décision qui marquera un enfant longtemps, très longtemps, n'est jamais simple à vivre, ni pour le travailleur social ni pour nous. On prendra le temps avec le travailleur social pour écouter, pour lui permettre de vider son sac en espérant qu'il sera moins lourd quand il rentrera chez lui.

Et puis, il y a tous ces échanges, ces anecdotes, ces satisfactions de voir évoluer positivement des enfants et des parents, de voir des projets prendre vie... on s'enrichit de tout cela.

Et puis, il y a la réunion de cadre, on change de place. On écoute les collègues cadres, on questionne, on nous donne la direction, on nous demande de mettre en œuvre telle ou telle directive, on parle de nos services. Parfois le ton monte, parfois le ton est à la blague mais toujours dans la bienveillance.

Bref, on aurait pu aussi vous dire simplement qu'on passe : 9% de notre temps à valider les 2092 écrits du service, 9 % dans notre voiture « bluetooth », 7 % à rencontrer des familles,

7% avec les partenaires et surtout que l'essentiel de notre temps (64%) est d'être en lien avec les équipes à travers les réunions, les échanges en présence, au téléphone, par mail.... à animer une équipe.

Focus sur les actions collectives

“Le groupe est indispensable à l'enfant, non seulement pour son apprentissage social, mais pour le développement de sa personnalité et pour la conscience qu'il peut en prendre.... en y prenant une place, un rôle déterminé, en se différenciant des autres, en les acceptant comme arbitre de ses exploits ou de ses défaillances, bref, en faisant parmi eux figure d'individu distinct qui a son honneur à lui et dont, par la suite, l'autonomie ne doit pas être méconnue”, Henri WALLON.

Nous avons souhaité mettre en valeur différentes actions collectives au sein du service départemental du SEMO, actions qui font partie intégrante du travail du travailleur social dans son approche globale d'un enfant.

Comme introduction, nous reprenons en partie le projet de l'éducateur, à l'initiative de l'atelier Aïkido :

Constats :

D'une façon générale, les enfants se passionnent pour pratiquer une activité physique pour de multiples raisons : partager des activités, des émotions, des sensations, des réussites, des échecs, évoluer, bouger, se mesurer à autrui, se voir changer...

La pratique d'une activité physique et /ou culturelle favorise et permet de respecter les besoins biologiques et personnels de l'enfant. Des besoins fondamentaux et vitaux liés à sa croissance, à l'acte moteur, à son apprentissage, ainsi qu'à ses besoins psychologiques et affectifs.

Concernant les enfants, adolescents ou jeunes adultes (déscolarisés ou non) que nous pouvons accompagner, nous constatons des problématiques récurrentes ainsi que des réponses en termes d'objectifs et/ou d'attendus souvent communs.

Les problématiques :

Des processus ou « fonctionnement » d'inertie, quant à la mise en place de projet, associés à de la consommation régulière, parfois excessive de cannabis et/ou jeux vidéo à tendance addictive (qui entraîne chez certains jeunes enfants des cauchemars, de l'énurésie, de l'agressivité).

De l'isolement, repli sur soi, une relation à l'autre « virtuelle », carencée.

Des troubles de repère : « je dors le jour et je reste éveillé une bonne partie de la nuit ». Ce qui peut conduire à des phases de sommeil perturbée, décalée et une hygiène de vie négligée.

Des difficultés « d'accroche relationnelle » pour l'éducateur ainsi que la difficulté, autant des parents, que des travailleurs sociaux, à mener certains jeunes à s'exprimer auprès d'eux ou auprès de psychologue. Nous pouvons entendre : « *Maintenant il faut que tu parles de tes*

problèmes » ; « il faut que tu parles à ton éducateur » ; « mon fils doit rencontrer toutes les semaines la psychologue du service ». Et communément d'entendre des enfants: « je ne veux pas voir la psychologue, je ne suis pas fou » ou « je m'en fous je ne veux pas voir les éducateurs ».

Des phénomènes de violences intrafamiliales ; comportement agressif et/ou auto-agressif.

Les objectifs:

- Offrir un espace de parole neutre aux jeunes que nous accompagnons
- Travailler, favoriser les liens de façon générale : parents-enfants, enfants et/ou parents et institutions diverses. Etc....

L'Aïkido comme support à la relation à l'autre

Principe général

En ce sens, l'Art, quelque qu'il soit, peut-être un moyen d'expression de ses propres émotions et ressentis complémentaire ou exclusif à la verbalisation, dans une notion de créativité. Par exemple : la musique, la peinture, la sculpture, la photographie, le cinéma, art culinaire etc. Et ce qui nous intéresse plus spécifiquement, l'Art Martial.

L'art martial, et spécifiquement l'Aïkido, peut créer un espace d'expression et de créativité qui peut-être complémentaire, associé, ou déclencheur à un espace de parole.

La vie moderne est parfois vécue et ressentis comme compétition, agression, et écrasement de l'autre par la violence. Ainsi, le but de l'Aïkido n'est pas de diviser les pratiquants entre gagnants et perdants, forts et faibles, mais de leur donner les moyens de répondre avec calme, mesure et efficacité à une agression qui, par définition, n'a pas de règle. Il n'y a pas de compétition en Aïkido.

Les objectifs généraux

L'Aïkido est un Art Martial japonais basé sur des mouvements circulaires destinés à projeter et à contrôler l'attaquant sans dommage. A partir d'une attaque simulée, l'Aïkido banalise l'attaque et conduit le pratiquant vers une réponse adaptée : ne pas fuir, faire face à l'attaquant avant de se déplacer et d'esquiver. Les techniques d'Aïkido s'appuient sur la souplesse et l'utilisation de l'énergie de l'attaquant plutôt que sur la force physique. Les pratiquants développent un ensemble de principes et d'attitudes visant à résoudre les conflits de manière calme et mesurée.

Sur le plan Morale : le respect du Bushido, code d'honneur et de morale traditionnel des Arts Martiaux japonais, et l'esprit particulier de non-violence caractérisant l'Aïkido, permettent au pratiquant d'acquérir des valeurs morales telles que politesse, modestie, bonté, loyauté, fidélité, honneur, courage et parfaite maîtrise de soi.

Les objectifs spécifiques

Permettre à des jeunes de s'approprier un mode d'expression corporel afin de pouvoir s'exprimer et travailler leurs émotions. Un travail d'écoute de notre corps et de nos crispations, un possible développement de nos sensations.

Comment ?

A partir de l'expérience individuelle, évoluer petit à petit « de l'interne vers l'externe » avec un travail au niveau du toucher. Faire ressentir le degré de force que l'on peut mettre dans une saisie, capter l'état de tension du partenaire.

Raccorder le corps à l'esprit en travaillant sur des techniques simples mais qui forcent à la concentration, au développement de la mémoire du corps et de l'image mentale.

Par un geste basique que l'on complexifiera au fur et à mesure des progrès des enfants, cet exercice aura pour finalité de structurer leur conscience.

Permettre aux éducateurs de favoriser une « autre rencontre » avec des enfants ou jeunes adolescents avec lesquels ils sont en difficultés dans la relation ou dans les échanges. Un travail en relation avec l'autre.

Comment ?

Au fil des séances il s'agit de comprendre progressivement le concept relatif à aïte propre à l'aïkido. Aïte n'est pas un adversaire. C'est celui par lequel on apprend et sans lequel rien ne serait possible. Il se crée un échange qui enrichit alors les deux parties. Ce rôle donc, permet de se remettre en question, de devenir plus attentif. Dès lors Aïte a la qualité de rendre l'individu plus sociable vis-à-vis du monde qui l'entoure.

Le travail technique « aïte/tori » : Chacun travaillent le rapport à l'autre, le toucher (parfois compliqué pour certains), la gestion et la maîtrise de la force. Ils s'exercent également à la technique, à la mémorisation du geste ainsi qu'aux noms des techniques et à la dextérité.

Projet Jeu de société

Nous souhaitons sensibiliser les familles aux problèmes liés à la place que les jeux vidéo et les écrans ont pris au sein du foyer. Cela peut engendrer des addictions, des conflits, de la violence et un certain isolement dans les familles.

Nous demandons la plupart du temps aux familles, de limiter le temps passé devant les écrans, et nous voulions proposer une alternative en faisant avec les parents pour leur montrer comment jouer avec leurs enfants et comment utiliser un jeu en fonction de son intérêt éducatif.

Nous avons pour objectif de sensibiliser les enfants et les familles à l'intérêt de partager un moment autour d'un jeu de société et la possibilité d'utiliser les règles des jeux comme un outil éducatif.

Nous avons organisé une demi-journée de jeux de société au service du SEMO de Château-Arnoux, lors des vacances scolaires. Nous avons privilégié les parents et les enfants

impliqués dans la problématique des jeux vidéo et/ou ceux qui expriment ne pas savoir faire avec leur enfant.

Une quinzaine d'enfants ont participé à cette journée et ont pu jouer ensemble, se rencontrer et donner à voir une image d'eux, tant de le positionnement dans le jeu que dans le rapport aux autres.

Projet Paroles Parents

L'élaboration de ce projet fait suite à différents constats émanant du travail éducatif en milieu ouvert. Nous avons souhaité avoir une réflexion partagée avec l'envie de créer un projet commun qui permettrait de répondre à différents constats :

- Le manque d'outils éducatifs dans l'accompagnement des familles,
- Les limites dans la mise en œuvre des mesures : absence d'une réelle demande d'aide dans certaines situations, question de l'accompagnement sous contrainte,
- La nécessité d'une prise de recul du travailleur social et de la famille aux prises avec la difficulté des problématiques,
- Le besoin de créer une identité collective de l'équipe.

Au cours de cette réflexion, nous avons abordé différents thèmes et notre choix s'est tout d'abord porté sur la place de chacun dans la famille et la confusion des rôles intrafamiliaux. Nous avons choisi le groupe de parole type « café des parents » comme support éducatif qui devait ainsi permettre aux familles de (re)trouver un certain pouvoir d'agir. Ce groupe de parole est aussi un moyen de permettre une ouverture, un partage des problématiques récurrentes que ce soit pour la famille ou pour les travailleurs sociaux.

Les objectifs de ce projet étaient de :

- Créer un espace de convivialité entre les travailleurs sociaux et les familles
- Prendre du recul dans nos pratiques quotidiennes et les enrichir
- Réfléchir en groupe pour élargir le regard sur la situation en dehors de la seule référence du travailleur social
- Sortir des enjeux transférentiels dans la relation éducative
- Favoriser une dynamique collaborative et participative
- Mobiliser et valoriser les potentiels de chacun au bénéfice du groupe, « le collectif qui rassemble, l'intelligence collective »
- Faire se rencontrer les familles, partager les problématiques
- Libérer et favoriser la prise de parole en sortant du cadre de la mesure d'accompagnement
- Revaloriser les parents dans leur recherche de solutions, de réappropriation du rôle parental.

Ce projet s'est mis en place une fois tous les deux mois soit le mardi ou le vendredi soir de 18h à 19h30, au Centre de l'Enfance Robert Honde à Manosque. Ce lieu a été choisi pour son caractère repérant et convivial pour l'accueil des familles. L'aménagement de la salle a été prévu de sorte à créer une circulation des parents autour de « bulles » sur lesquelles sont

inscrits des mots liés à des thèmes. Les familles ont été conviées à chaque fois par le biais d'invitations envoyées par courrier.

La psychologue du service était présente en fil rouge sur chaque groupe de parole et les éducateurs changés à chaque fois. Sur l'ensemble de ces groupes de paroles, nous avons accueilli une dizaine de familles avec certains parents qui revenaient à chaque séance.

Au début des échanges, un temps était consacré à l'explication du cadre de prise de parole garantissant pour chacun une liberté et une sécurité de parole. L'éducateur et la psychologue avaient des places d'animateurs et permettaient de faire circuler la parole ou de relancer les échanges.

Deux éducateurs étaient présents en plus à chaque rencontre afin de proposer aux parents un mode de garde pour leurs enfants s'ils en avaient besoin. La ludothèque nous a mis à dispositions des jeux afin d'occuper les enfants.

Un bilan après chaque groupe de parole avec l'ensemble de l'équipe a été fait afin de réajuster le contenu ou la forme de ces groupes et pour réfléchir aux supports à proposer. Une évaluation du projet a été faite au mois de juin pour échanger en équipe et avec les parents sur les effets produits et étudier une éventuelle reconduction.

« Paroles Parents » a permis d'offrir un espace d'écoute et d'expression, où la parole a été entendue. Les échanges ont été réalisés dans un cadre bienveillant, libre et non intrusif. Ce projet a été un lieu de partages, d'échanges et d'écoutes réciproque. Cet espace a invité les parents à l'expressions des sentiments, des angoisses, des désirs.

Projet randonnées palmées

Ce projet de découverte du milieu marin s'adresse aux adolescent(e)s à partir de 12 ans, qui montrent des difficultés dans leur estime d'eux-mêmes et les relations aux autres (adultes et paires), mais aussi stress et anxiété.

Mise en œuvre du projet :

Le projet doit pouvoir se dérouler sur une ou plusieurs journées complètes, avec une variabilité en fonction des jeunes et de leurs envies après une évaluation de leur rapport au milieu. La distance et la préparation de l'activité nécessite un départ le matin à partir de 7h et un retour en fin de journée à partir de 16h. Il s'agit donc de favoriser l'activité pendant des temps de vacances scolaires.

Besoins humains : la pratique de l'activité de randonnée palmée nécessite l'encadrement par un moniteur fédéral FFESSM (MF1) ou en encadrant de niveau 2 comme stipulé dans le code du sport. Les recommandations fédérales préconisent l'encadrement maximum de 8 randonneurs débutants. Il semble opportun de réduire à 4 randonneurs maximum par guide afin de pratiquer dans les meilleures conditions possibles.

Besoins matériels : la pratique de la randonnée palmée nécessite un matériel spécifique de sécurité, comme stipulé dans le code du sport (Masque, Tuba, Palmes, Combinaison néoprène (protection du froid et flottabilité), Bouée de signalisation). Ce matériel pourra être mis à disposition par le club associatif AQUALUB, dans le cadre d'un forfait de découverte.

Lieu de pratique : le lieu de la pratique de l'activité est défini par le Directeur de Plongée, qui fixe les conditions d'évolutions et met en place la sécurité nécessaire à la pratique. Cela peut être un sentier sous-marin balisé, notamment car il offre un espace intéressant à découvrir sur le plan biologique mais aussi des interdictions de pêche et/ou navigation pour les bateaux ce qui permet de pratiquer l'activité en toute sécurité (exemple, Carry le Rouet, La Londe les Maures, etc...)

Sens et portée de la pratique de la randonnée subaquatique

Cette activité permet de canaliser ses émotions, d'apprendre à gérer son stress et enfin de connaître un milieu fragile et riche en faune et flore. Des études tendent à montrer que les personnes victimes de traumatismes et d'anxiété peuvent voir leur stress diminuer suite à la pratique de la plongée, avec ou sans scaphandre. Le milieu marin, la respiration et la concentration nécessaire à cette pratique aurait un effet largement bénéfique à l'instar d'autres activités de plein air. Enfin, la perception de son corps et de son évolution dans l'espace permet de porter un regard différent sur soi ce qui peut être non négligeable dans le cas d'adolescents potentiellement complexés.

Une participation aux frais de 2 euros est demandée pour chacun, payable à l'ADSEA le jour de l'activité.

Déroulement de la journée

Les éducateurs ont assuré le transport des jeunes sur le lieu de l'activité, à environ 100 km de distance. L'association AQUALUB avait organisé la préparation et l'acheminement du matériel ce qui a permis de gagner un temps précieux dans le déroulement de l'activité. L'ensemble des éducateurs et intervenants étaient présents sur les lieux à 9h30. Un parking gratuit situé juste en face de la plage a permis de stationner les véhicules de l'ADSEA.

Dans un premier temps, les moniteurs ont fait essayer le matériel aux enfants et éducateurs concernés par l'activité. Chacun a pu trouver du matériel adéquat car une fiche de renseignements avait été remplie au préalable (taille, poids, pointure, âge, etc...). Deux groupes ont été constitués. Les moniteurs d'AQUALUB ont expliqué à chaque groupe le fonctionnement du matériel de randonnée subaquatique. Ensuite, ils ont présenté la faune et la flore de méditerranée ainsi que les spécificités d'un parc marin. Enfin, une sensibilisation à la pollution et à la dégradation des déchets en milieu naturel a été faite. Les deux groupes sont ensuite allés dans l'eau simultanément. Le site, particulièrement sûr du fait de l'interdiction de naviguer et de la faible profondeur a permis à tous d'observer la faune et la flore (poissons, anémones, herbier de posidonie, oursins, etc...).

Suite au repas de midi, les moniteurs d'AQUALUB ont proposé de retourner dans l'eau afin de poursuivre la découverte. La plupart des jeunes sont retournés à l'eau pour un deuxième temps d'exploration et de découverte des espèces et les techniques d'immersion.

Après avoir rangé le matériel, les éducateurs ont pu prendre la route pour un retour vers Manosque et Forcalquier.

Les jeunes ayant participé à l'activité se sont dit tous satisfaits de la journée. Un jeune n'a pas souhaité se mettre à l'eau, disant avoir mal à la tête.

Cette activité permet de découvrir un milieu naturel spécifique, nécessitant un comportement encadré par des règles précises. L'évolution en groupe permet d'apporter des éléments d'analyse à l'éducateur spécialisé car il peut observer les réactions des jeunes dans un milieu spécifique/inconnu, avec ses pairs et avec d'autres adultes. Chaque participant doit développer la confiance en soi et aux autres. Ces deux journées de découverte ont permis d'observer des comportements et attitudes chez les jeunes, pour la plupart positives : curiosité, volonté, dépassement des appréhensions etc...

Enfin, cela permet également de sensibiliser à la protection de l'environnement et aux conséquences de la pollution humaine.

Certains jeunes ont formulé la volonté de continuer cette activité et de découvrir la plongée avec scaphandre (plongée bouteille).

Projet activité poney

Le service en milieu ouvert de Forcalquier propose une prise en charge poney .

Les séances se déroulent au sein du centre équestre «A LURE A CHEVAL» à St Étienne les Orgues.

L'encadrement est assuré par un brevet d'état en équitation, titulaire également du diplôme d'éducatrice spécialisée et par l'éducatrice spécialisée du SEMO titulaire du brevet Handi cheval niveau 2.

Nous travaillons en étroite collaboration à l'encadrement des enfants que nous accompagnons.

La réflexion de la place et du rôle des deux intervenants est primordiale à la bonne mise en place d'un projet individuel pour chacun des jeunes pris en charge.

Ceci sous-entend discussions préalables entre le SEMO et la responsable du centre équestre afin de tendre vers les mêmes objectifs mais chacune dans notre fonction et à notre place.

A noter que les échanges sont pour organiser les séances et parler de ce que le SEMO attend en termes d'objectif. Aucune information sur la famille n'est donnée.

A partir de l'apprentissage des techniques équestres élémentaires, jeux et soins, il s'agit de vivre une activité de groupe ou individuelle où chacun est dans une situation d'exploration active.

L'éducatif prend alors tout son sens.

L'intérêt d'utiliser le poney (ou cheval) comme intermédiaire est d'aider les enfants (ou adolescents) à accéder à une plus grande autonomie.

Mais le but de l'activité reste le même pour chacun des participants : le plaisir.

Ainsi en fonction de certaines difficultés éducatives repérées dans des familles accompagnées par le SEMO ou à la vue de comportements d'enfants pour lesquels nous pensions qu'une telle prise en charge pouvait avoir du sens, il a été proposé à dix enfants de pouvoir y participer.

Ces derniers ont alterné des activités au sol autour du poney et des activités de mise en selle.

Ballade en main pour certains accompagnés par leurs parents.

Participation au carnaval du centre équestre avec l'accompagnement d'une mère de famille.

Intégration dans un cours classique avec les licenciés du centre équestre.

Nous ne pouvons que mettre en avant le bénéfice d'une telle activité pour les enfants et de l'intérêt qu'elle suscite de la part des parents.

Nous sommes également sollicités par les centres de soins qui regrettent que nous ne puissions pas proposer cette activité au même enfant sur toute l'année.

L'objectif de cette activité n'est pas à visée thérapeutique ou ré éducative.

Elle s'inscrit en support à notre travail d'éducateur en milieu ouvert.

D'autres projets collectifs...

Dans cette dynamique, d'autres projets moins ambitieux mais tout aussi importants pour leurs effets escomptés se sont mis en place tels que la visite d'une caserne de pompiers, des journées randonnées, des pique-nique au plan d'eau ou à la rivière. Bref, des temps dans des espaces différents que nous souhaitons soutenir à l'avenir

« Si tu joues au policier, ils joueront aux bandits,

Si tu joues au bon Dieu, ils joueront aux diables.

Si tu joues au geôlier, ils joueront aux prisonniers ?

Si tu es toi-même, ils seront bien embêtés. »

Ferdinant Deligny, Graines de crapules, 1960

La répartition géographique des mesures

En 2019 le SEMO intervient dans 95 villes Alpes de Haute Provence. Nous proposons une lecture de notre intervention géographique par secteur et au départ de chaque antenne en valorisant la distance et le temps de trajet.

Malgré un souci de rationaliser les trajets, il arrive bien souvent aux travailleurs sociaux de faire le trajet que pour une seule famille, il n'est pas toujours aisé de synchroniser l'emploi du temps de plusieurs familles et celui du travailleur social. Ajoutons à une visite à domicile, l'opportunité d'aller rencontrer l'école, l'antenne du CMS de secteur, des lieux de soins, bref toutes sortes d'intervenants auprès de l'enfant voire de la fratrie. Selon les distances, il devient difficile d'être réactifs et de pouvoir se rendre disponible pour une famille lorsqu'il y a 2 heures de route.

Les travailleurs sociaux disposent d'un parc automobile d'une vingtaine de voitures réparties par secteur. L'optimisation de ce parc nécessite une gestion rigoureuse en termes d'anticipation et de logistique (comme le suivi de l'entretien des véhicules, organisation d'un roulement d'utilisation...) de tous les salariés pour disposer d'un véhicule pour ces visites à domicile qu'elles soient à 15 km ou 150 km de l'antenne.

Il n'est pas rare non plus que nous accompagnons les familles isolées et parfois sans moyen de locomotion, pour se rendre à différents rendez-vous (sanitaires, sociaux, scolaires,...). C'est une façon aussi de faciliter l'accès à ces différents partenaires pour ces familles et souvent l'opportunité du travailleur social de créer du lien avec ces familles mais aussi de transformer, le temps du trajet, la voiture en un espace d'échange. En outre, la plupart des travailleurs sociaux sont équipés de téléphones portables pour faciliter le lien avec les familles et les partenaires et tenter d'être plus réactifs face aux sollicitations.

Rappelons qu'au niveau médical, le département est le moins bien doté en médecin spécialisé (98 en 2017) dont 51 exercent à Manosque et 25 à Digne alors que le secteur de Banon et Forcalquier ne compte aucun spécialiste.

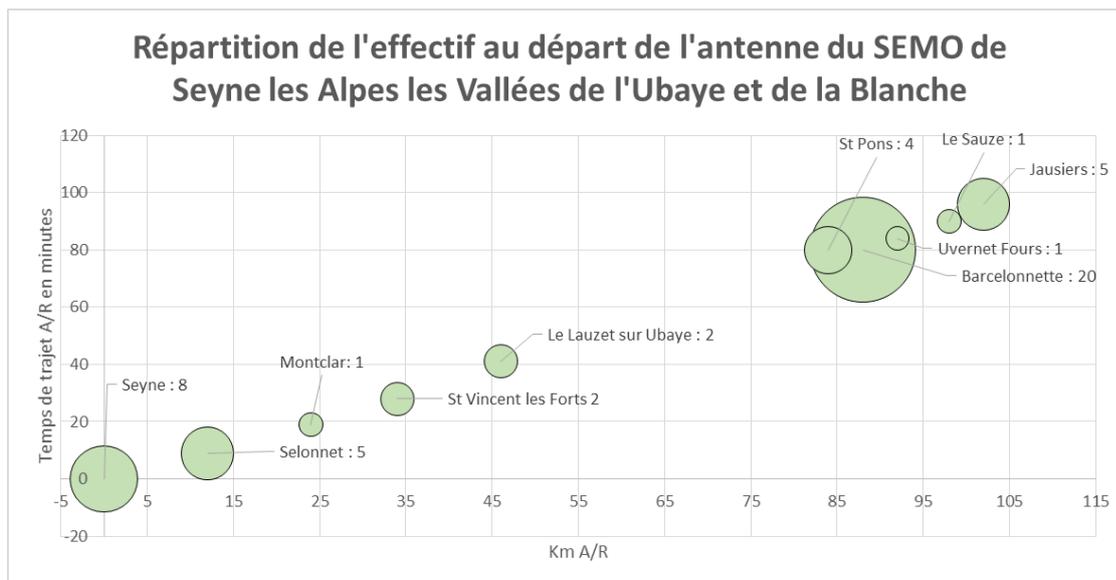
En 2016, 31,7 % des communes du département étaient situées à au moins 45 mn de route en voiture d'un pédiatre, d'un gynécologue, d'un ophtalmologue ou d'un psychiatre libéral et 30 communes (15,1 %) à un délai supérieur à 1h de route³.

La question de la mobilité est essentielle pour ces usagers qui doivent accéder aux services dont ils ont besoin et qui sont souvent centralisés sur les centres urbains du département.

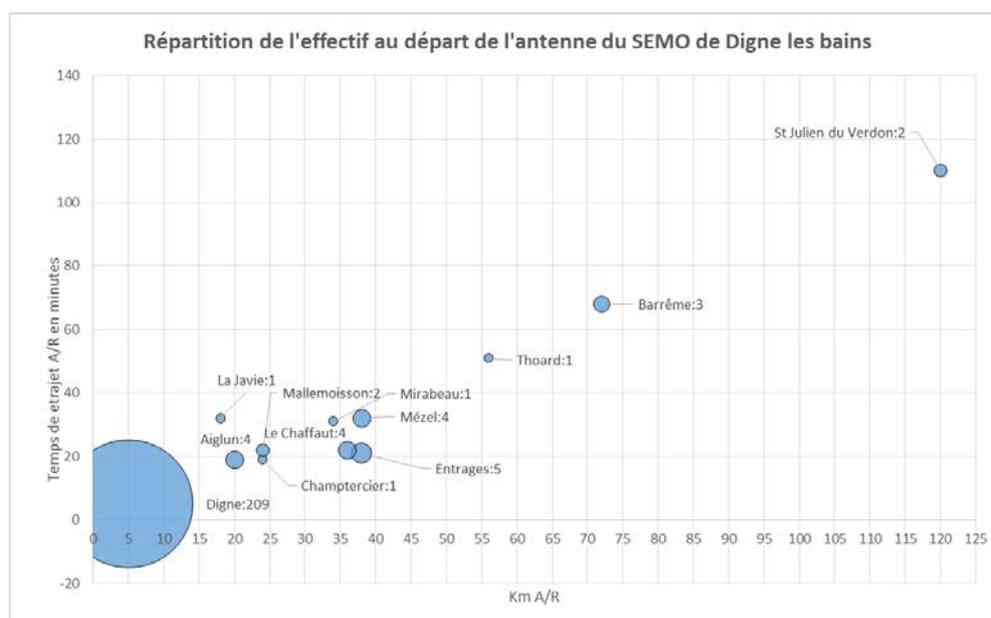
Aussi, l'ADSEA 04 propose d'équiper de téléphones portables les travailleurs sociaux qui le souhaitent pour faciliter le lien avec les familles et les partenaires. Selon une procédure particulière, une famille ou un partenaire qui souhaite être en lien avec un travailleur social sera mis en lien avec le répondeur du service au cas où il ne peut décrocher.

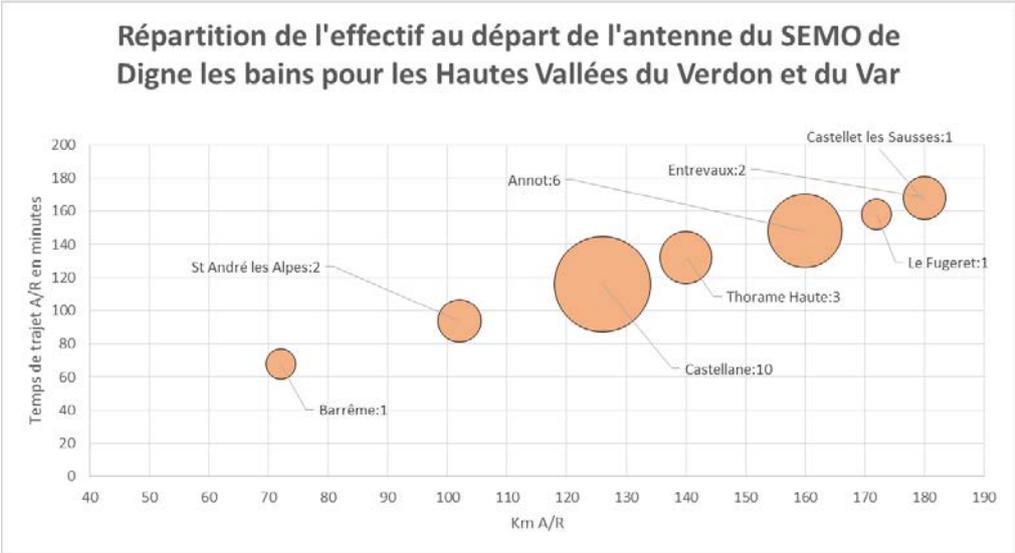
³ Atlasanté. Outil C@rtosanté [Internet]. Disponible sur : <http://cartosante.atlasante.fr/>

Vallée de L'Ubaye et de la Blanche

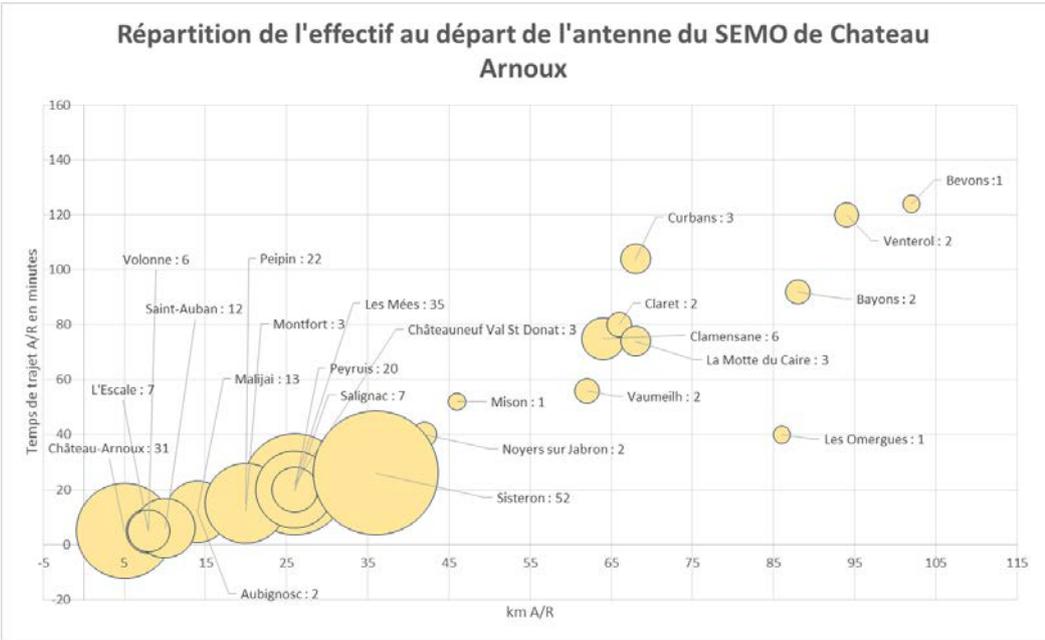


Digne les Bains et la vallée du Verdon et Haut Verdon

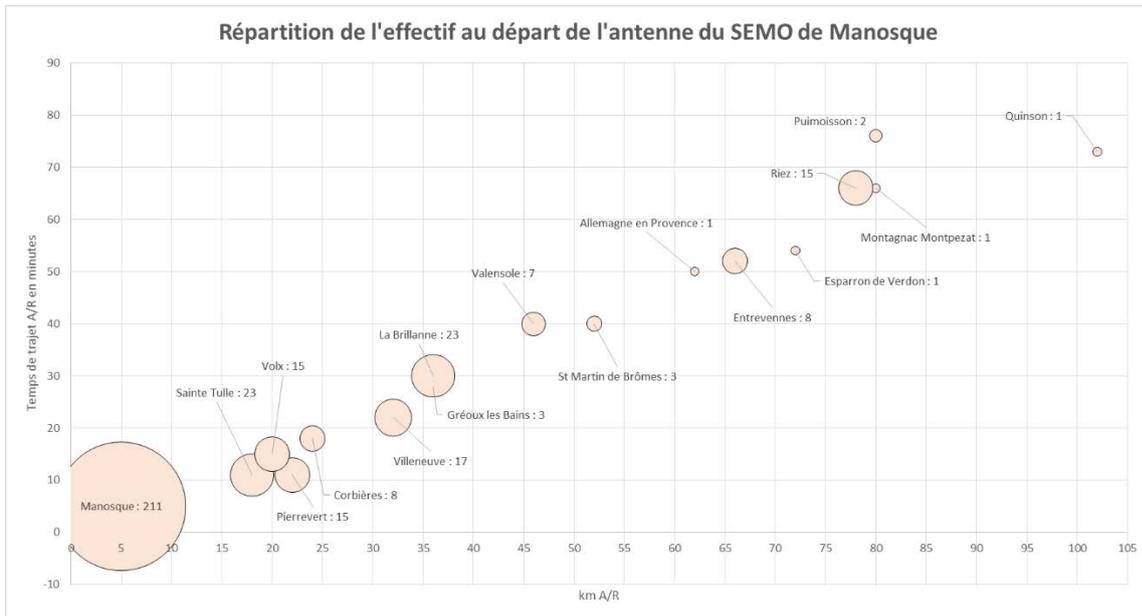




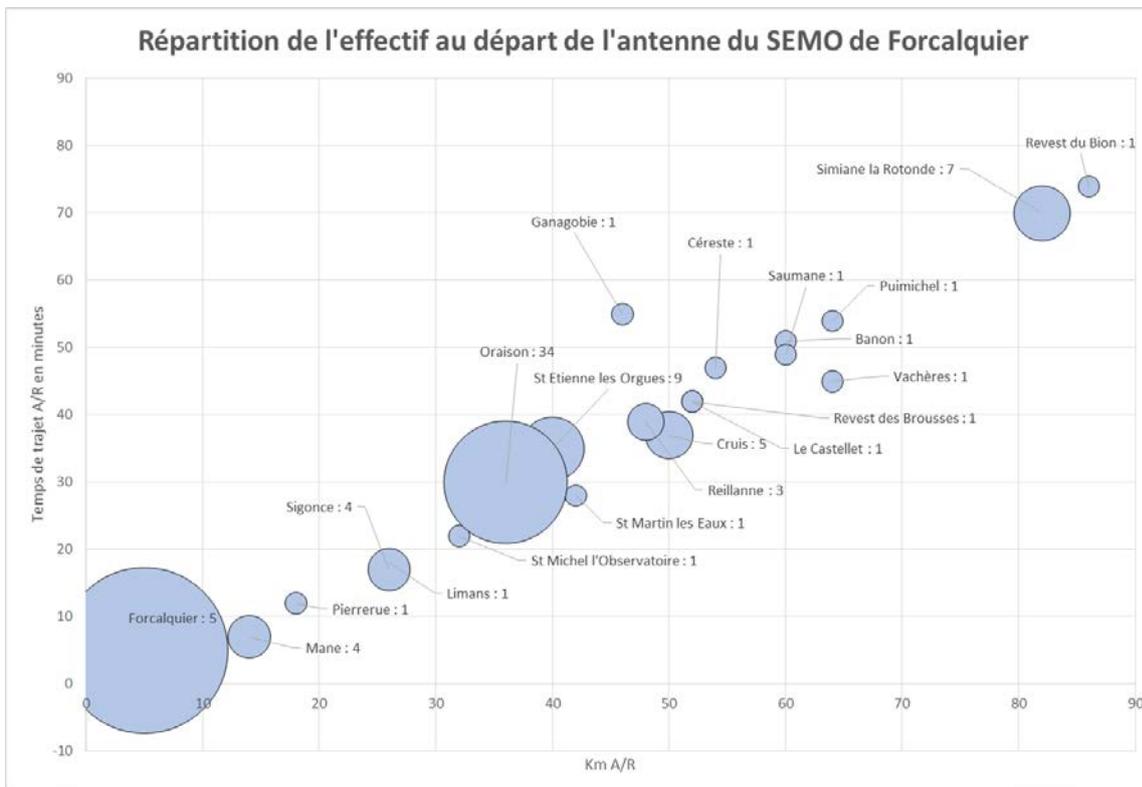
Château Arnoux et Sisteron



Manosque



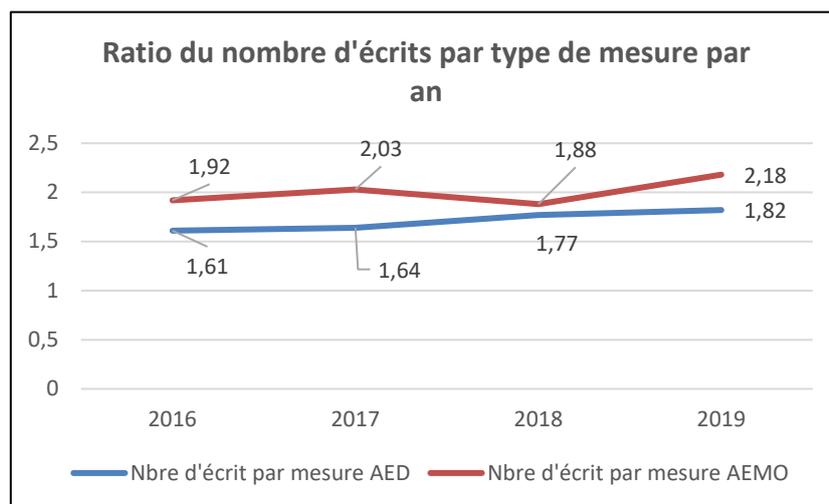
Forcalquier

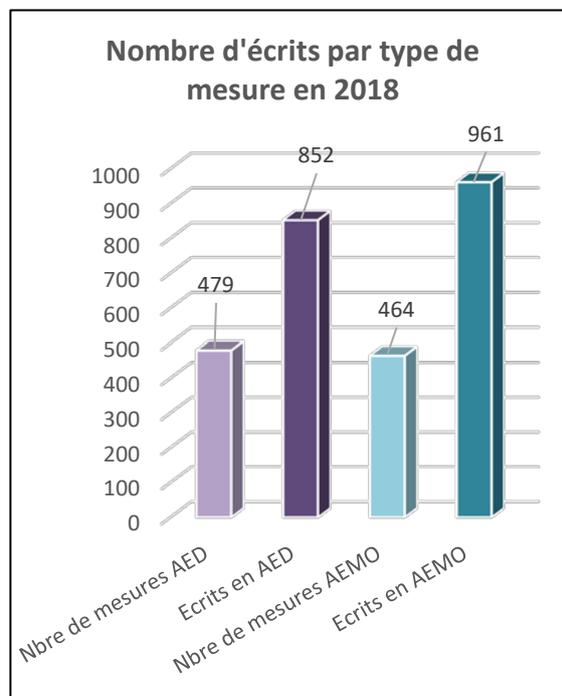
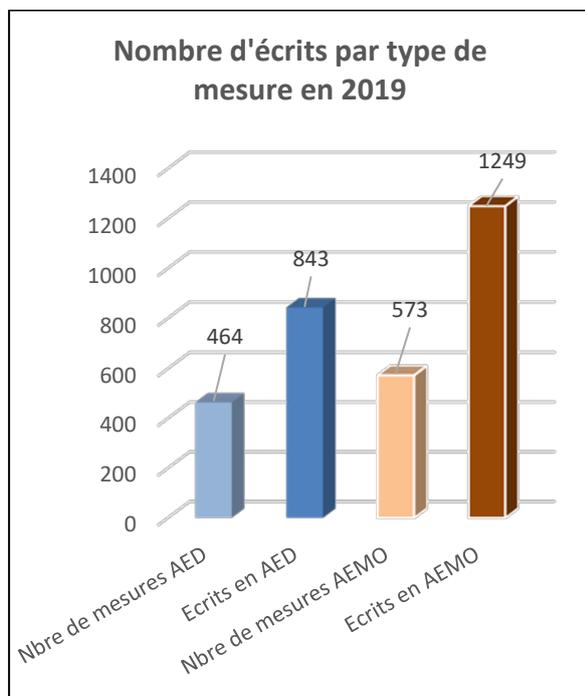


Les écrits professionnels

L'écrit professionnel est une étape importante et indissociable de notre accompagnement. Il vient ponctuer tout le long de la mesure et rendre compte des évènements de la vie du mineur et de sa famille. Cet outil de travail est un support de notre intervention, tout ce qui est écrit est dit à la famille et au mineur selon ses capacités. Ces écrits rendent compte aussi de notre travail, de ce que nous avons mis en place, des stratégies élaborées avec les parents, de l'évaluation de la situation en équipe pluridisciplinaire et des préconisations ... Ces écrits ont pour fonction de rendre compte et aussi de support à la décision de l'autorité judiciaire et administrative.

Il est important pour de mettre en perspective le nombre des écrits en fonction de l'activité et de ses évolutions. En 2019, 2092 écrits ont été produits, 843 écrits pour 464 mesures AED et 1249 écrits pour 573 mesures AEMO. En AED, cela correspond à 1,82 écrit par mesure exercée durant l'année, en AEMO c'est 2,18 écrits par mesure. En 2018, c'était 1,77 écrit par mesure en AED et 1,88 écrit par mesure en AEMO. Rappelons que dans le cadre de l'AED, 2 écrits sont envoyés, au minimum (le rapport intermédiaire et le rapport à échéance pour une première mesure), au Conseil départemental et dans le cadre de l'AEMO, 1 seul écrit est envoyé au minimum (le rapport à échéance) au Juge des Enfants.





En bref, ce que nous voulons retenir en 2019

- En 2019, le SEMO a accompagné *1037 mineurs* et jeunes majeurs, soit *633 familles* dans *95 villes* du département des Alpes de Haute Provence.
- Un projet de service
- *55 % des admissions dans le cadre judiciaire* et 45 % en AED.
- *2092 écrits* ont été produits, *843 écrits pour 464 mesures AED* et *1249 écrits pour 573 mesures AEMO*
- *62 % des mesures AEMO et 60 % des mesures AED ont pour issue une évolution positive.*
- *3,4 % des mesures AED ont pour issue un placement*
- *20,4 % des mesures AEMO ont pour issue un placement dont 6,8 % en SASSED.*
- *Des actions collectives* qui se développent et qui enrichissent nos pratiques et nos analyses.

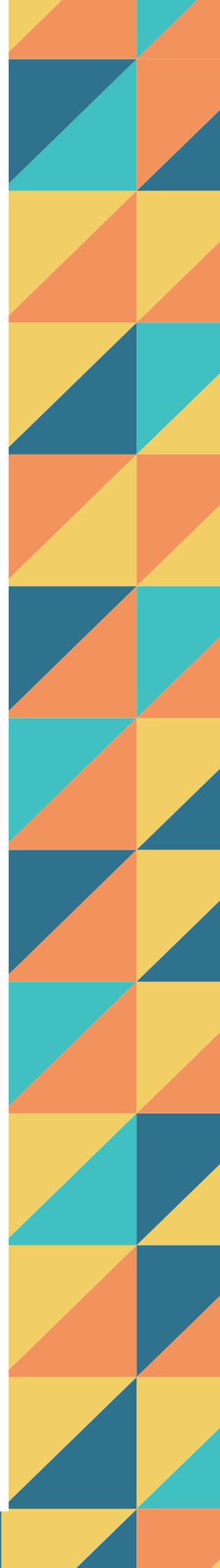
Pascal FORTIN

Chef de service SEMO secteur Nord

Jean-Baptiste LOZAC'H

Chef de service SEMO secteur Sud

SERVICE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE



Parmi les modalités d'intervention de la Prévention Spécialisée, le travail de rue constitue LA spécificité par excellence. Cela est tellement vrai que cette pratique a donné son nom, dans le langage courant, à celui que l'on appelle « l'éducateur de rue » : le lieu de l'intervention (et non le bénéficiaire), dans cette dénomination *officiuse*, fait donc partie intégrante de la fonction.

Ça n'est pas anodin ! Et ça en dit beaucoup sur la singularité du travail des éducatrices et éducateurs en Prévention Spécialisée qui, s'ils veulent remplir leur mission en milieu « grand ouvert », doivent garantir cette présence inhabituelle d'adultes (qu'ils doivent rendre habituelle !) sur les espaces occupés par les jeunes, avec une intention précise et une attention permanente. Cette intention (aller vers le public) et cette attention (permettant la prise d'information, préalable à l'action) sont les deux ingrédients de ce que nous appelons la présence sociale, dont le travail de rue est l'un des principaux modes.

Un travailleur social ne naît pas « éducateur de rue » ... Aux compétences acquises au cours de sa formation et de son parcours professionnel, s'ajoutent en arrivant sur un service de prévention spécialisée la nécessité de connaître parfaitement le territoire et l'espace : l'histoire, les usages, les noms de lieux (là aussi : officiels et officieux...), les acteurs (institutionnels et non-institutionnels), les cultures qui cohabitent (plus ou moins harmonieusement...) ... En un mot : le « dehors ». S'il connaît le cadre d'intervention, les spécificités du public adolescent, les différentes techniques pour créer une relation éducative, il lui faut intégrer tous les éléments qui constituent son nouveau lieu d'exercice : la rue.

L'équipe en la matière est un élément essentiel de cet apprentissage empirique et permanent, qui, lorsqu'il est partagé et analysé collectivement, devient un savoir, une connaissance précieuse et unique. Si les deux équipes du service départemental sont chacune composées de 3 travailleurs sociaux, la somme des trois constitue pour chacune un quatrième personnage qui se nourrit de cohésion, de cohérence, d'élaboration collective, de partage de regard, parfois de tension, et qui, lorsqu'il est bien nourri et qu'il parvient à dire ses tensions, devient le personnage principal autour duquel s'articule l'action.

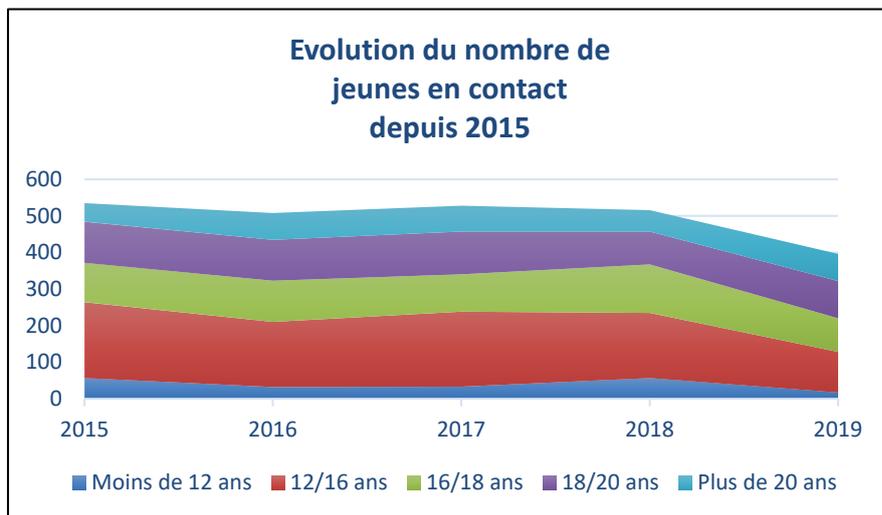
Les équipes de Digne et de Manosque sont dans cette dynamique vertueuse ! En témoignant les deux annexes du présent rapport, chacun écrits à 3 mains, que je vous invite vivement à lire pour appréhender de manière concrète la plus-value que constitue l'action des équipes au quotidien en direction de jeunes dignois et manosquins.

Jeunes en contacts

Il s'agit de l'ensemble des jeunes que le service connaît (au minimum le prénom et le lieu de résidence) et avec qui nous avons été en contact cette année. Pour qu'il soit considéré « en contact », il faut également que le jeune connaisse le service et ses missions.

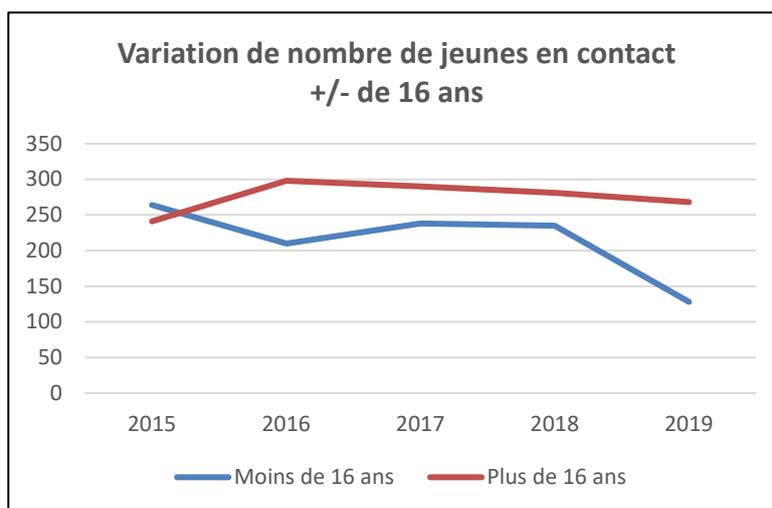
Ages	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+20 ans		Total/sexe		TOTAL
Sexes	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne	1	5	21	32	17	33	29	22	2	10	70	102	172
Manosque	8	3	34	24	18	24	16	35	7	55	83	141	224
Total /sexe	9	8	55	56	35	57	45	57	9	65	153	243	396
TOTAL	17		111		92		102		74		396		
%	4,3 % 2018 : 11,1% 2017 : 6,3% 2016 : 6,3% 2015 : 10,6%		28 % 2018 : 34,5% 2017 : 38,8% 2016 : 35 % 2015 : 38,7%		23,2% 2018 : 25,6% 2017 : 19,3% 2016 : 22,2% 2015 : 20,2%		25,8 % 2018 : 17,4 2017 : 22,2% 2016 : 22% 2015 : 21%		18,7 % 2018 : 11,4% 2017 : 13,4% 2016 : 14,4 2015 : 9,5%				

Le nombre et la typologie des jeunes en contact avec le service doit s'analyser au regard de l'action globale du service sur une année : nombre d'accompagnements, d'actions collectives et spécifiques, présence sociale... et doit s'appréhender dans un temps long. Le temps est en effet un facteur déterminant du travail en prévention spécialisée : l'énergie déployée dans le travail de rue durant une années peut avoir un impact l'année d'après sur le nombre d'actions collectives, qui lui-même va peser sur le nombre d'accompagnements individuels l'année d'après... Enfin, la stabilité et la perennité des équipes conditionnent également de manière évidente le nombre de jeunes connus par celles et ceux qui les composent.



Le nombre total de jeunes en contact avec le service a diminué cette année de 20 %. Cet état de fait est à mettre en relation avec une baisse importante des nouveaux contacts, qui peut en partie s'expliquer par la forte augmentation en 2018.

Cette baisse se fait particulièrement sentir parmi les plus jeunes : là encore, il y a une corrélation avec la diminution des nouveaux contacts. L'augmentation cette année du nombre et de la dimension des chantiers éducatifs explique également cette baisse, ces actions ayant fortement mobilisé les équipes.



Nous observons malgré tout un certain nombre d'invariants : la proportion (et la valeur absolue) des jeunes de **plus de 20 ans** en contact avec les deux équipes demeure importante. Outre le lien que peuvent entretenir volontairement certains « *anciens* » avec un service qui les a vu grandir, cette tendance (qui se confirme d'année en année) pose la question de l'adaptation des réponses disponibles sur notre territoire en matière d'accompagnement de certains jeunes pas encore autonomes (et parfois en difficulté pour reconnaître cet état de fait) et peu enclin à entrer dans le formalisme d'un accompagnement traditionnel.

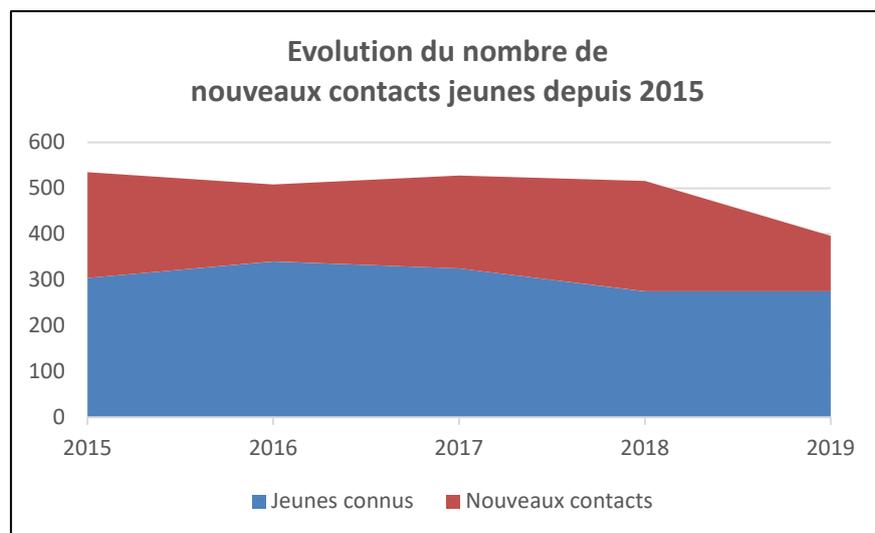
Notre public est composé cette année de près de **40 % de filles**, ce qui confirme notablement l'augmentation constante depuis 2015. L'objectif que s'est fixé le service (mais également la prévention spécialisée à l'échelle nationale) depuis plusieurs années d'atteindre les jeunes filles est en grande partie atteint.

En tout, ce sont **396 jeunes** dont **153 filles**, qui ont « librement adhéré » et qui ont, de ce fait, été en contact d'une manière ou d'une autre avec les éducateurs du service de prévention spécialisée.

Nouveaux jeunes en contacts

Les nouveaux contacts sont ceux qui ont été établis au cours de l'année. Ils représentent cette année 30 % de l'effectif total. L'année 2018 avait été particulièrement riche en nouveaux contacts (près de la moitié de l'effectif total avait été renouvelé) suite à des changements importants dans la composition des équipes, qui avaient ainsi atteint un des principaux objectifs : la création de lien.

Ages	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+20 ans		TOTAL		
Sexes	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne	0	5	14	19	6	13	5	4	0	0	25	41	66
Manosque	4	0	19	6	8	4	7	5	0	2	38	17	55
Total /sexe	4	5	33	25	14	17	12	9	0	2	63	58	121
TOTAL	9		58		31		21		2		121		
%	7,5%		48%		25,6%		17,4%		1,5%				
	2018 : 24%		2018 : 39%		2018 : 27%		2018 : 8 %		2018 : 4%				
	2017 : 12,3%		2017 : 51,8%		2017 : 15,3%		2017 : 15,3%		2017 : 5,3%				
	2016 : 12,5%		2016 : 51,2%		2016 : 17,3%		2016 : 14,3%		2016 : 4,7%				
	2015 : 18,6%		2015 : 50,2%		2015 : 16 %		2015 : 11,7%		2015 : 3,5%				



Si nous avons fait connaissance avec moins de jeunes cette année, les proportions en matière de tranche d'âge des nouveaux jeunes en contact sont relativement stables. Le schéma ci-contre illustre l'impact de la baisse des nouveaux contacts sur l'effectif global.

Sur ces 121 jeunes rencontrés cette année, 50% sont issus du **réseau jeunes**, c'est-à-dire qu'ils nous ont été présentés par un jeune connu du service, le plus souvent en lien avec l'organisation d'une sortie ; 20% ont été rencontrés au cours de différents temps de **présence sociale** dans la rue, au local, lors d'évènements partenaires... Enfin, 30 % d'entre eux ont été orientés par **un partenaire**.

Contacts avec les familles

En prévention spécialisée, la porte d'entrée dans l'accompagnement du jeune est le jeune lui-même. La recherche d'adhésion de ce dernier à ce que nous lui proposons, en fonction de l'analyse que nous faisons avec lui de sa situation, est donc l'axe prioritaire. L'environnement familial étant un élément central dans sa vie, les travailleurs sociaux ont à cœur de tisser avec les familles les liens permettant de favoriser l'évolution attendue. Il arrive également que le premier contact soit initié par un membre de la famille (parents ou fratrie) ; dans ce cas, nous tenterons à chaque fois que le jeune s'approprie la relation pour garder la force éducative de l'absence de mandat.

En 2019, nous avons été en contact avec **108** familles.

Accompagnements éducatifs

Les équipes répondent quotidiennement à des demandes par ce que nous appelons des **Aides Educatives Ponctuelles (AEP)**. Nous distinguons ces actes isolés les uns des autres et fruits d'un lien parfois très sporadique (mais durable) entre le jeune et le service, des **Projets Educatifs Individualisés (PEI)**, véritables projets d'accompagnement élaborés avec le jeune qui doit permettre la formalisation d'objectifs et de moyens conjointement mis en œuvre pour les atteindre.

Un même jeune peut donc bénéficier de plusieurs aides éducatives ponctuelles avant de s'engager avec l'équipe dans un projet éducatif individualisé. Les problématiques abordées dépendent de l'âge du jeune concerné, mais peuvent être classifiées de la manière suivante :

- Les 10/16 ans accès loisirs, scolarité, famille...
- Les 16/18 ans, insertion professionnelle, scolarité, administration, santé...
- Les 18/20 ans, emploi, formation, scolarité, logement, santé...

Parmi les jeunes en contact avec le service cette année, **266 ont sollicité et obtenu une ou plusieurs aides éducatives ponctuelles**, et **63 ont formalisé des projets éducatifs individualisés** composés de **584 actes**. En tout, ce sont donc **1 376 actions** qui ont été réalisées **au bénéfice de 329 jeunes**.

Activités éducatives du service

Parmi les moyens à la disposition des équipes pour créer et entretenir le lien avec les jeunes qui, rappelons-le, repose uniquement sur leur volonté d'accepter ce lien, l'organisation de sorties à la journée ou de séjours est l'une des plus efficaces. Parce qu'elles permettent un vécu commun dans un contexte inhabituel, souvent ludique, elles sont des leviers puissants d'une meilleure connaissance (et reconnaissance !) mutuelle. Elles sont également pour les éducateurs un moyen d'observer le jeune en interaction avec ses pairs.

La finalité de la sortie, choisie par les jeunes et donc source de motivation, permet d'enclencher un travail avec le groupe en utilisant toutes les étapes du projet : avant, pendant et après...

Cette année, **13 projets de sorties, co-construits avec 83 jeunes**, ont abouti. Certains projets ne se réalisent pas, mais le parcours fait avec les jeunes concernés n'est jamais vain : il débouche souvent sur des accompagnements individuels ou sur un nouveau projet de sortie...

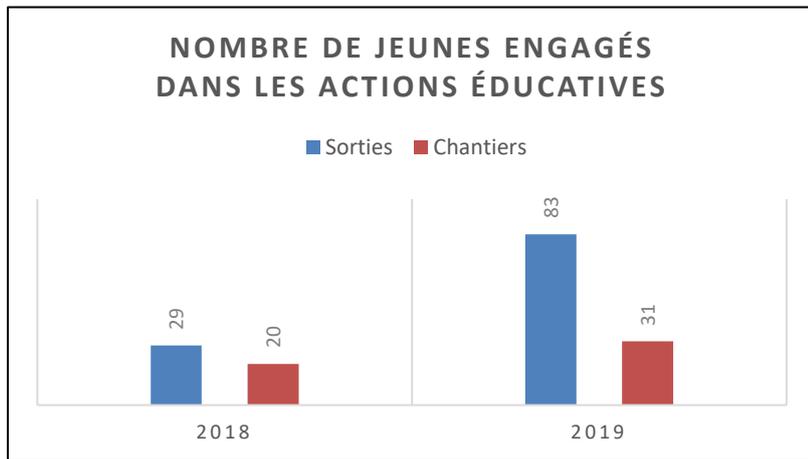
Activités spécifiques

Nécessitant une élaboration plus complexe et plus collective, ces actions visent à développer sur un des territoires d'intervention une action mettant en synergie plusieurs acteurs de ce territoire autour d'un projet de développement social local. S'appuyant sur un groupe circonscrit ou proposant de manière plus ouverte de dynamiser un quartier, ces actions ont des répercussions fortes sur les espaces où elles se déroulent et nous en attendons des résultats tant au niveau des individus impliqués que du territoire concerné. Ces initiatives, si elles se pérennisent, n'ont pas vocation à être portée indéfiniment par le service de prévention ; elles sont construites en partenariat avec les acteurs locaux et font chaque fois le pari de l'implication des habitants, des commerçants et de l'ensemble des co-utilisateurs d'un même espace.

Le travail de construction, la réalisation et l'évaluation partagée de ces projets permettent à chaque fois d'en mesurer les impacts :

- **sur les jeunes, individuellement** : apprentissage, épanouissement, responsabilisation, rupture de l'isolement, renforcement de la relation éducative...
- **sur le groupe** : socialisation, évolution positive de la dynamique...
- **sur la famille** : évolution du positionnement du jeune dans sa famille, amélioration du lien, contact avec les parents
- **sur le territoire** : contribution à la cohésion sociale, lien intergénérationnel, relation avec les institutions...
- **sur le partenariat** : meilleures connaissance réciproque, partage des constats et construction cohérente, ...

Parmi ces actions spécifiques qu'un service de prévention spécialisée peut développer, les chantiers éducatifs occupent une place de choix, si l'on en croit l'évaluation qu'en font tous les acteurs que de tels projets rassemblent. Elus, bailleurs sociaux, associations intermédiaires, équipes éducatives, jeunes et riverains : chacun à son niveau voit l'intérêt et l'impact d'un chantier éducatif. C'est sans doute cette unanimité, ajoutée à plusieurs opportunités que le service a su saisir, qui fait que nous voyons ces dernières années augmenter le nombre de chantiers éducatifs.



En 2019, un record a été atteint : pas moins de **31 jeunes ont été positionnés sur 11 chantiers éducatifs !**

La réussite de ces chantiers est conditionnée à un gros travail préparatoire des équipes, auquel sont associés les jeunes chaque fois que cela est possible. Cette augmentation du nombre de chantiers est une

aubaine pour les jeunes qui sont nombreux à souhaiter participer à ce qui constitue souvent une première expérience professionnelle, et leur intérêt est salué par l'ensemble des parties-prenantes, mais elle nous oblige à repenser le cadre dans lequel ces chantiers se construisent et les moyens nécessaires au maintien d'une activité équilibrée du service. Un travail avec les partenaires sera initié en ce sens en 2020.

Le Partenariat

Le partenariat est un des piliers sur lequel repose la prévention spécialisée. Que ce soit dans le cadre des accompagnements individuels ou des activités, nous ne faisons rien seul. De l'évaluation des besoins à la mesure des effets, la multiplicité des regards enrichie la perception de chacun et permet des actions concertées et cohérentes. Le comité de pilotage de la prévention est à ce titre un espace d'évaluation et de définition d'objectifs essentiel.

Les équipes tissent également tout au long de l'année sur les deux territoires les liens nécessaires, avec tous les acteurs susceptibles de pouvoir apporter un bout de réponse aux problématiques rencontrées : travailleurs sociaux du département et des CCAS, services jeunesse, établissements scolaires, conseillers Mission Locale, services de l'état, tissu associatif local...

Nos actions, collectives ou individuelles, comportent par ailleurs toujours l'objectif de permettre aux jeunes qui s'y impliquent, de mieux connaître leurs droits et les dispositifs qui leur sont destinés. La relation éducative que nous tricotons, associée à notre connaissance des dispositifs et des acteurs, est souvent nécessaire pour permettre au jeune de solliciter en confiance un autre service.

En 2019, nous avons répondu favorablement à plusieurs sollicitations et nous nous sommes fortement impliqués dans plusieurs dispositifs départementaux :

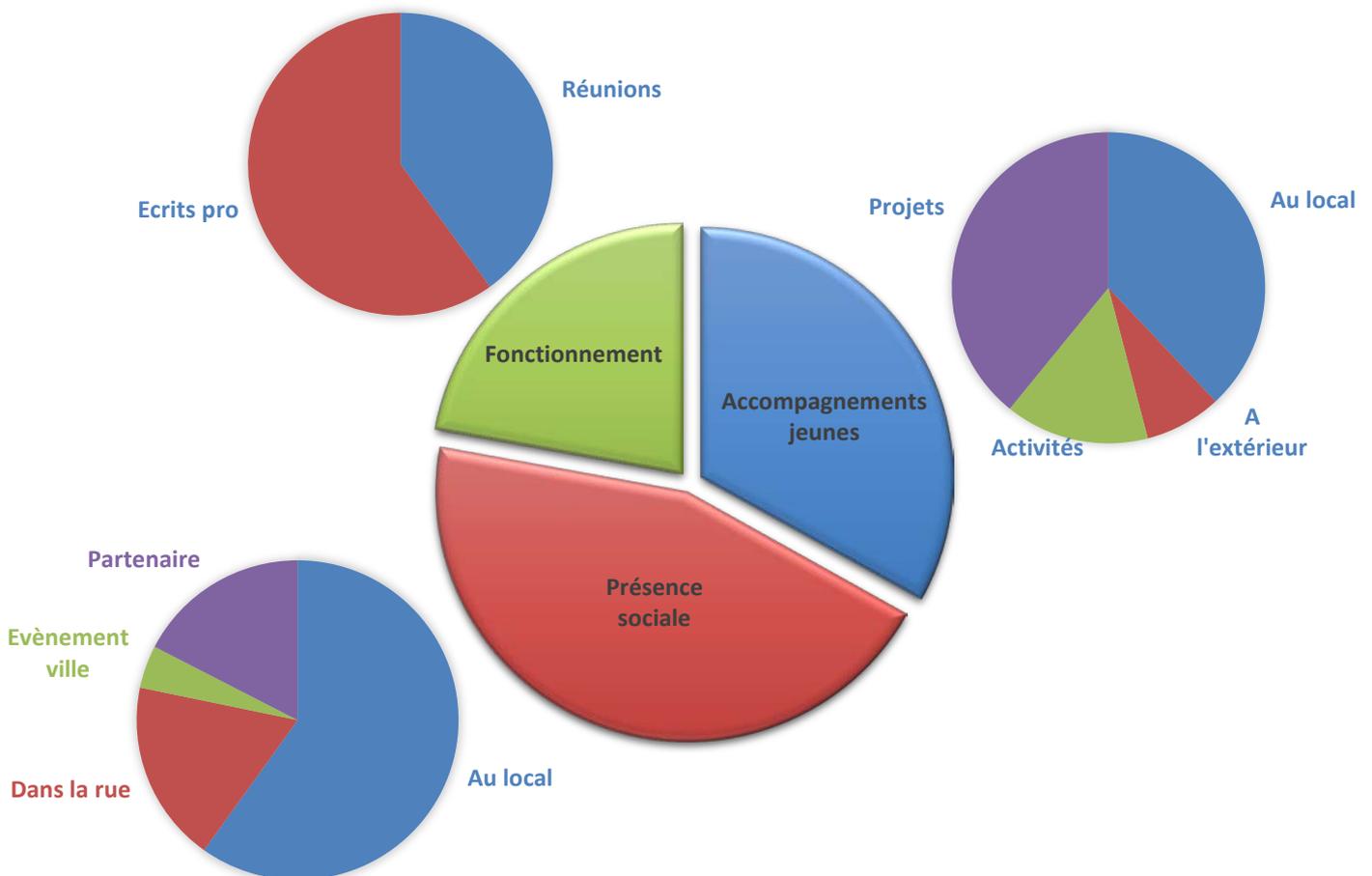
- Nous assurons la coordination des « promeneurs du net » sur le département, qui mobilise 2 éducateurs identifiés comme *Promeneurs* au sein d'un collectif de professionnels engagés à être présents sur l'espace numérique, afin de repérer les comportements à risques et de constituer une porte d'entrée pour les jeunes utilisateurs ;
- Notre service est représenté et participe aux travaux des CLSPD des deux territoires d'intervention ;

- Nous participons régulièrement à la commission locale de la Garantie Jeune,
- 6 chantiers éducatifs ont été conduits dans le cadre du dispositif « 10 postes 10 villes », associant le syndicat d'électrification 04, Enedis et 5 communes du département (Pierrevert, Villeneuve, Oraison, Château-Arnoux et Volonne), mettant au travail plusieurs jeunes de Manosque et de Digne sur des chantiers de graffiti,
- Notre compétence en matière de repérage et d'accroche d'un public dit « non captif », associée à l'expertise de la mission locale s'agissant d'insertion professionnelle des jeunes, a conduit nos deux organisations à s'associer pour répondre à un appel à projet visant à construire un dispositif de repérage, d'accroche et de remobilisation de jeunes éloignés de tous les dispositifs d'insertion. Le binôme recruté en fin d'année est composé d'une éducatrice de prévention et d'un conseiller en insertion professionnelle. La nécessité d'aller vers le public ne fait plus aucun doute et est désormais un objectif de nombreuses politiques publiques.

Conclusion

Nous l'avons vu, l'efficacité d'un service de prévention spécialisée repose sur un juste équilibre entre la présence sociale (dans la rue, au local ou sur des événements partenaires), l'élaboration et la réalisation d'actions éducatives ou spécifiques et les accompagnements individuels qui en découlent. A cela s'ajoutent des temps dédiés aux écrits professionnels et à différentes réunions : réunions d'équipe ou partenariales, groupes de travail, vie associative, contribution à des dispositifs transversaux...

En 2019, le temps passé par les équipes à chacune des composantes de la mission se répartit comme suit :



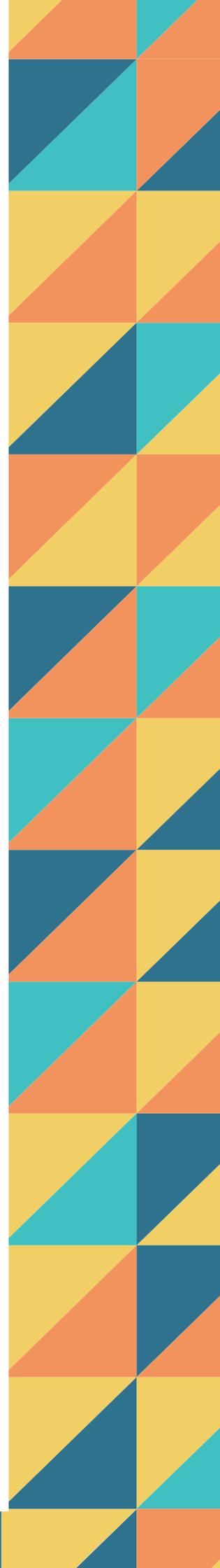
Un constat, vécu et analysé par les équipes en cours d'année et confirmé par l'analyse de l'activité, s'impose : la part laissée cette année au travail de rue a été insuffisante. La dimension des projets collectifs, dont les engagements remontent pour la plupart à 2018 (et notamment des chantiers), s'ils sont des opportunités pour les jeunes concernés (plus nombreux, et c'est heureux !) et pour les équipes, expliquent en partie ce déséquilibre. La mise en place d'une formation en interne en octobre, portant précisément sur le travail de rue, est venu confirmer ce constat, en renforçant la cohésion et la cohérence de l'équipe

départementale autour de cette modalité. Elle s'est fixée pour l'année 2020 de faire du travail de rue une priorité. Les outils construits et la motivation exprimées par toutes et tous pour expérimenter des formes nouvelles et innovantes de présence sociale sont à coup sûr des atouts qui favoriseront l'atteinte de cet objectif.

Ce renforcement du travail de rue, dans le fond et dans la forme, contribuera à alimenter la réflexion que nous souhaitons engager pour réactualiser le projet de service, qui permettra également de réinterroger l'ensemble des items ci-dessus afin d'en redéfinir collectivement le sens, et de construire les orientations du service pour les 5 prochaines années.

François BOUYALA
Chef de service

SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU FOND D'AIDE AUX JEUNES



Les jeunes de plus de 18 ans en grandes difficultés, isolés, sans soutien familial, ont la possibilité dans notre département de bénéficier d'un accompagnement social dans des modalités originales : s'appuyant sur les moyens logistiques de l'ADSEA, le travailleur social mobilisé sur cette mission a la faculté de proposer différents temps de rencontres au plus proches des besoins des jeunes. La hiérarchisation de ces besoins varie d'un jeune à l'autre, selon sa situation : logement, insertion professionnelle, santé, accès aux droits sont les principales problématiques auxquelles ils se retrouvent confrontés à un âge où l'autonomie dans ces domaines n'est pas toujours acquise, malgré des parcours qui ont souvent mis très tôt les jeunes bénéficiaires en situation de se débrouiller seul.

De l'auxiliaire administratif au chargé d'insertion, en passant par l'écouter attentif ou le référent en droit des étrangers, l'accompagnateur social « compose » son accompagnement sur mesure, sans jamais perdre de vue que ce sont les jeunes eux-mêmes qui doivent interpréter la partition. Susceptible d'intervenir sur l'ensemble du département, son véhicule constitue un énième bureau d'entretien, dans lequel des outils tels que l'ordinateur ou le scanner portables permettent une réactivité efficace pour accomplir avec les jeunes des démarches administratives toujours plus numérisées.

Si le partenariat se doit d'être fourni, le réseau et la connaissance des acteurs constituent la principale force de l'accompagnateur social dont la tâche première est de démêler les situations souvent complexes, et de permettre aux jeunes d'aller progressivement vers le droit commun.

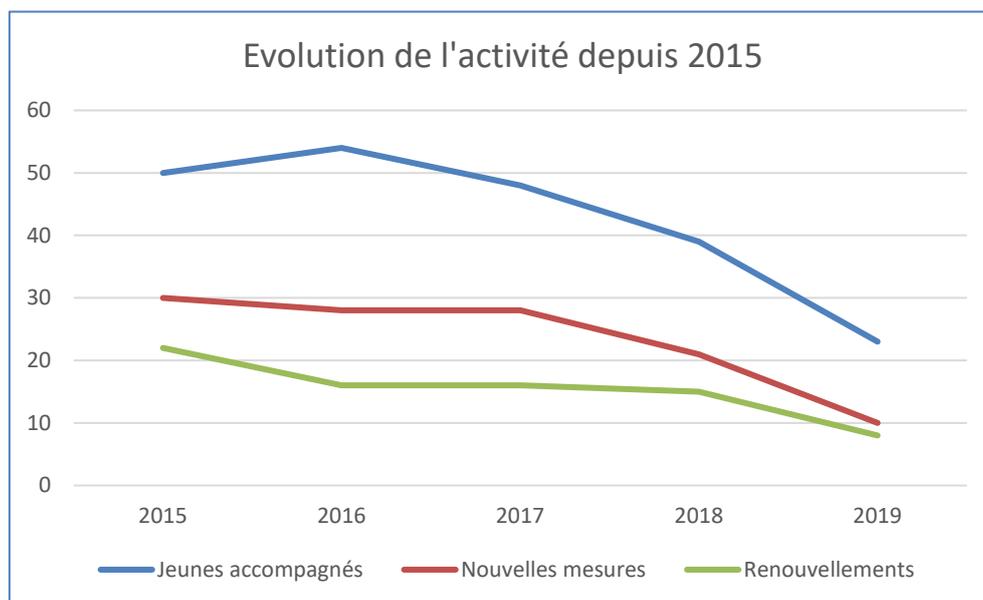
Nous avons fait le choix cette année d'organiser l'accompagnement social autour de deux personnes, et de sectoriser (autant que possible...) les interventions. Ce choix repose sur la volonté de favoriser la mobilité du service et de le rendre accessible sur l'ensemble du territoire départemental. Par ailleurs, cette organisation permet un meilleur relais en cas d'absence et crée une dynamique d'équipe qui pourra enrichir l'analyse des situations.

Le service voit depuis trois ans diminuer son activité. Cette année 2019 a été particulièrement marquante de ce point de vue-là. Paradoxalement, le public des 18-25 ans est au cœur de plusieurs politiques publiques, ce qui confirme les besoins spécifiques de cette catégorie de la population. Parmi ce qu'il existe aujourd'hui, l'accompagnement social du Fond d'Aide aux Jeunes est le seul à proposer un accompagnement qui peut s'incarner en une présence physique auprès du jeune (hors les murs) dans ses actes de la vie courante, sur tous les aspects de sa problématique. En ce sens, il peut s'articuler avec d'autres dispositifs, visant par exemple l'insertion professionnelle, voire même, lorsque le jeune s'en saisit et que les intervenants se coordonnent, en favoriser la réussite.

1 Activité annuelle et mensuelle

Mouvement global	41
Présent 01/01	13
Nouveaux accompagnements	10
Renouvellements	8
Fins d'accompagnements	15
Présent au 31/12	8

Le dispositif a bénéficié à 23 jeunes (39 en 2018, et 48 en 2017), dont 10 nouveaux bénéficiaires. 8 jeunes ont sollicité et obtenu le renouvellement de la mesure d'accompagnement et 15 sont sortis des effectifs au cours de l'année. Nous nous inquiétons l'année dernière de la baisse de l'activité, mise en relation avec le déploiement d'autres dispositifs sur le département. Cette baisse se confirme et s'accroît *vertigineusement* cette année encore. A titre indicatif, le nombre de jeunes bénéficiaires de l'accompagnement social a chuté de près de **60 % en trois ans** !



Mois	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Début de mois	13	11	11	9	11	10	7	8	6	5	4	6	
Entrées	1	2	0	4	1	0	2	0	0	2	3	3	18
Sorties	3	2	2	2	2	3	1	2	1	3	1	1	23
<i>Jeunes</i>	14	13	11	13	12	10	9	8	6	7	7	9	
Fin de mois	11	11	9	11	10	7	8	6	5	4	6	8	

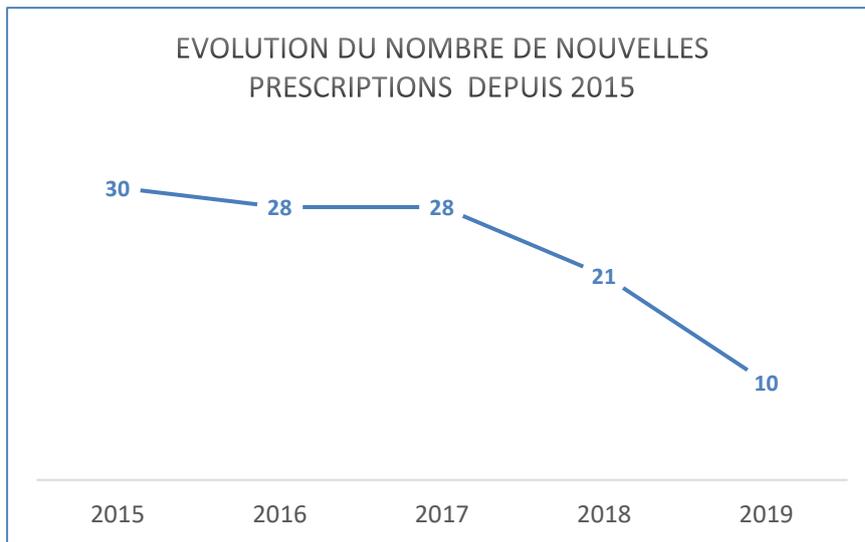
2 Age et sexes et origine des jeunes accompagnés

Âges	18	19	20	21	22	23	24	25	TOTAL
Garçons	5	2	5	3	10	5	1	0	31
Filles	1	3	1	3	1	0	1	0	10
Total	6	5	6	6	11	5	2	0	41

Alors que nous avons assisté en 2018 à un vieillissement de la population accompagnée, nous retrouvons une répartition homogène et répartie équitablement en terme de tranche d'âge. Les jeunes hommes représentent 75 % et les jeunes femmes 25%, ce qui confirme l'accentuation de l'écart qui n'a fait que se creuser depuis 2014 : nous avons alors accompagné 28 filles et 30 garçons.

La proportion de jeunes dignois demeure toujours très largement majoritaire (50 %), alors que nous avons exercé 7 mesures prescrites au bénéfice de jeunes manosquins cette année. Le nombre de jeunes bénéficiaires originaires de ces deux communes (représentant seulement 23% de la population départementale) correspond 66% de notre activité. Notre nouvelle organisation (binôme sectorisé) devrait permettre de répondre aux besoins de l'ensemble du territoire.

La Mission locale reste le principal prescripteur (prêt de 63 % des demandes initiales), vient ensuite le centre médico-social (15%). A savoir que les demandes de renouvellements instruites par le service d'accompagnement social sont à l'origine de 20% des mesures exercées en 2019. Enfin, l'Association Pour la Promotion des Actions Sociales et Educatives (APPASE) a également sollicité la commission pour 1 jeune.



En accord avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance, nous avons communiqué auprès des prescripteurs potentiels (qui pour la plupart s'ignorent...) afin de les sensibiliser à l'action du service et leur rappeler leur capacité à prescrire des accompagnements.

Un travail avec la maison d'enfants à caractère

social notamment pourrait être engagé afin de permettre qu'un jeune majeur en fin de placement puisse se voir prescrit un accompagnement social juste avant la fin de son contrat, afin de favoriser le relai entre les travailleurs sociaux.

Regard des accompagnatrices

Notre service accompagne des jeunes entre 18 et 26 ans. Ce sont en très grande majorité des garçons qui en font la demande et en bénéficient. Cette année, 23 jeunes se sont vus accorder un accompagnement social

Il y a eu au cours de l'année 2019, un changement de fonctionnement et d'intervenants.

Depuis le début de la mise en place de cette mission jusqu'en septembre 2019, un travailleur social (éducateur spécialisé) intervenait pour l'ensemble du département. En milieu d'année, le choix a été fait de scinder le département en deux (Nord- Sud) et permettre l'intervention de deux travailleurs sociaux (éducatrices spécialisées). Cela permet une meilleure couverture du département et ainsi proposer une réponse plus adaptée aux différentes demandes, dans les villages isolés comme dans les villes.

Le changement d'organisation et d'intervenants a demandé quelques temps d'adaptation, de reprise de lien avec les partenaires. Nous avons eu parallèlement une reprise d'activité progressive.

La problématique des jeunes accompagnés est variée, et demande une grande adaptation aux différents profils. Afin de mieux répondre, par exemple, aux besoins des jeunes confrontés à des questions de droits au séjour, nous avons participé à une formation de deux jours à Nice.

Notre accompagnement est souvent lié à des soucis de précarité dus à l'incompréhension du droit commun auxquels s'ajoutent des difficultés avec la langue française, rendant difficile l'accomplissement des démarches administratives pour ces jeunes.

Nous allons prendre l'exemple d'un accompagnement pour un jeune :

K. est arrivé sur notre département en 2017 où il a été accueilli par le service d'aide et d'orientation. Nous avons tout construit avec le jeune pour qu'il puisse être de plus en plus autonome, cependant la barrière de la langue a été un frein pendant de longs mois.

La Mission Locale a mis en place des formations d'alphabétisation, le jeune a rencontré beaucoup de difficultés avant d'acquiescer un minimum de connaissance pour pouvoir communiquer. Nous avons dû utiliser l'anglais qu'il maîtrise mieux. Depuis janvier 2020, l'apprentissage du français commence à se faire sentir, il parle plus volontiers en français, il fait des efforts. Ce qui lui a permis d'accéder à une formation plus qualifiante même si le français est loin d'être maîtrisé.

Nous l'avons accompagné dans sa recherche d'hébergement, car il a refusé d'être en hébergement collectif, cependant cette option occasionne des soucis car il n'a pas les moyens financiers de payer un loyer même si la CAF lui verse les aides personnelles au logement. Il se retrouve alors rapidement en dette avec le propriétaire.

K. souhaitant quitter son logement, nous avons fait avec lui une résiliation du bail. Dans l'attente, il est hébergé par un ami. Nous attendons qu'il rentre en formation pour faire des démarches auprès du service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO). En attendant, il peut prendre le bus pour s'y rendre, suivant les horaires ; si nous avons facilité son déplacement au début, il est également en capacité de créer du lien pour être accompagné, ce que nous l'encourageons à faire.

Il a besoin d'être soutenu dans toutes les démarches administratives : mise à jour du dossier complémentaire santé solidaire (CMU), Pôle Emploi, CAF, acquisition d'un nouveau titre de séjour pour qu'il puisse rester sur le territoire français et avoir les aides nécessaires.

Autre difficulté rencontrée : la mauvaise gestion financière ; il ne priorise pas ses dépenses : paiement de son loyer, paiement de frais bancaires, frais téléphoniques (il dit avoir besoin de téléphoner à sa famille) ... et se maintient dans une situation économique très difficile. Nous avons travaillé régulièrement sur cette question avec lui en essayant, par différents procédés, de lui faire acquiescer davantage de méthode. Là encore, l'incompréhension de certains courriers reçus peut être un facteur aggravant.

K. témoigne envers le service et l'accompagnement de la reconnaissance car parfois il est en colère car c'est très compliqué pour lui.

Notre accompagnement se base sur la création d'un lien, permettant une relation de confiance. La disponibilité, l'écoute, l'échange constitue un point fondamental de notre travail. L'accompagnement est contractuel pour une durée initiale de 6 mois, renouvelable une fois. Il est nécessaire de construire une relation de confiance afin que le jeune accompagné puisse véritablement exprimer ses besoins et se sentir soutenu. Ce sont généralement des personnes seules, isolées, le fait que quelqu'un soit présent et les aide semble les rassurer et leur permettre de retrouver de la motivation ou une dynamique nécessaire à toutes ces démarches. Souvent ils expriment un sentiment de découragement, d'incompréhension ou d'incapacité. Il est important que notre accompagnement adopte une

posture professionnelle bienveillante, basée sur la valorisation de leurs savoirs être et faire. L'objectif éducatif étant de tenter de restaurer une image de soi souvent négative et une situation difficile.

La construction de la relation permet d'aborder des éléments qui mettent en difficulté le jeune dans les démarches administratives, les problèmes financiers. Parfois la précarité, la barrière de la langue, l'histoire du jeune amène à un handicap social. Notre accompagnement permet de changer le regard sur le jeune.

Notre accompagnement est multiple, il se situe autour de plusieurs axes, notamment autour de la réalisation de démarches administratives auprès des organismes sociaux (CAF- CPAM), et dans le lien avec les partenaires tels que le Pôle Emploi, la Mission Locale, les centres médico-sociaux, les assistantes sociales scolaires.

Nous accompagnons beaucoup de jeunes dans les démarches visant l'obtention de leur carte d'identité, le renouvellement de leur titre de séjour, l'affiliation aux différentes institutions, organismes. Nombreux sont ceux qui nous demandent de leur expliquer un courrier et de les aider à rédiger une réponse.

Nous soutenons aussi les recherches de formation et/ou d'emploi. Nous accompagnons les jeunes dans la réalisation de leur CV, leur lettre de motivation, les aidons à construire leur entretien d'embauche... Si nous ne sommes pas des spécialistes (et tentons à chaque fois l'orientation vers le partenaire adapté), contribuer à répondre à ces demandes est un prétexte pour nous pour entretenir le lien et mieux connaître le jeune. Nous apportons aussi un soutien technique (ordinateur, internet, impressions, photocopies). Enfin, de nombreux jeunes n'ayant pas le permis ou de véhicule ou bien les deux, l'accompagnement vise l'accès à davantage de mobilité, en suppléant parfois l'absence de transport, ce qui donne l'occasion d'entretiens "mobiles" dans le véhicule du service

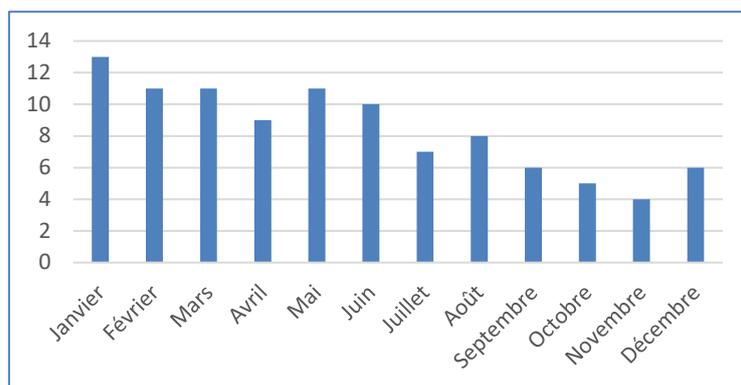
Nous orientons les jeunes vers les partenaires adéquats à leurs demandes et leurs besoins. Nous travaillons également en partenariat avec les centres de formation (centre de formation des apprentis, GRETA, Ligue de l'enseignement, lycées). Nous avons pu par exemple apporter un soutien dans la scolarité d'un jeune en Terminale au Lycée des Iscles (Manosque), en l'aidant dans certaines matières, en étant en lien avec la CPE et l'assistante sociale scolaire afin de pouvoir mettre en place de manière complémentaire des aides au vu de sa situation. Nous avons également pu établir un contact et accompagner des jeunes dans la connaissance puis l'inscription à l'épicerie sociale de secteur ou au pôle social.

L'information aux droits des personnes et l'orientation vers les partenaires concernés fait aussi parti de notre mission, que ce soit en matière de "Droit des étrangers" ou situation de protection juridique (Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles, centre d'accueil des demandeurs d'asile). Nous soutenons aussi si nécessaire l'orientation vers les professionnels du secteur du soin (centre médico-psychologique).

Enfin, nous instruisons des dossiers d'aide lorsque la situation l'exige. Il s'agit principalement des demandes d'aide au permis de conduire, alimentaires...

Conclusion :

Nous avons constaté cette année encore une forte baisse des accompagnements prescrits et accordés, atteignant cette année des planchers jamais atteints. Nous sommes de plus en plus préoccupés par ce sous-emploi de cette aide accordée par notre Département, qui fait figure d'exception en proposant un accompagnement éducatif et social de manière volontaire à des jeunes au-delà de 18 ans.



Pour mémoire, nous avançons l'année dernière plusieurs hypothèses, afin de tenter d'analyser cette inexorable baisse :

- De nouveaux modes d'accompagnement visant notamment l'insertion professionnelle des jeunes, comme la Garantie Jeunes, ont vu le jour sur le département, ainsi que l'idée selon laquelle un même jeune ne pourrait pas être positionné sur deux dispositifs. Il semble, après une année d'expérience, qu'un certain nombre de situations de jeunes bénéficiaires de la garantie jeune nécessiteraient un accompagnement renforcé, que pourraient conjointement mettre en œuvre l'équipe de la Garantie Jeune et l'accompagnateur social ;
- Nous constatons également régulièrement que l'accompagnement social du fond d'aide aux jeunes, dispositif exceptionnel que d'autres départements nous envient, souffre d'un certain manque de visibilité et d'une connaissance parfois insuffisante parmi les différents intervenants, y compris certaines organisations ayant la possibilité de le prescrire. Dans une sorte de mouvement réciproque qui semble perpétuel : le dispositif est connu dans les territoires où il est mis en œuvre, et sa mise en œuvre, par les liens entretenus avec les prescripteurs, favorise sa connaissance par les acteurs du territoire. Il nous faut donc trouver, en accord avec le Département, des moyens pour favoriser une meilleure connaissance par des acteurs qui aujourd'hui n'utilisent pas ce dispositif ;
- La dernière hypothèse est territoriale : la quasi-totalité des accompagnements mis en œuvre sont localisés dans le quart Sud-Est du département, et essentiellement sur Digne et autour de Manosque. Nous pensons que des besoins existent ailleurs

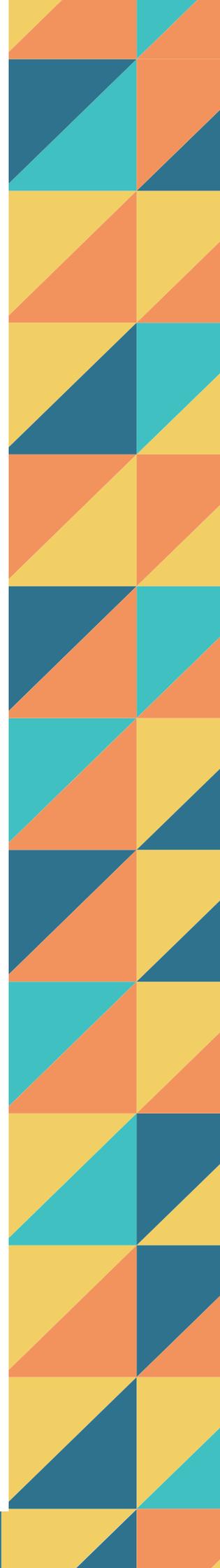
que sur cet axes Digne-Manosque, mais l'unique travailleur social intervenant jusqu'alors sur ce dispositif aurait été rapidement en difficulté s'il avait dû se déplacer régulièrement sur tout le territoire départemental. Les professionnels chargés de repérer les potentiels bénéficiaires à Barcelonnette, Castellane ou Riez trouvaient de ce fait d'autres solutions par défaut pour répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes de ces territoires.

Notre nouvelle organisation doit nous permettre de répondre aux besoins des jeunes repérés sur l'ensemble du département. Se pose désormais la question du repérage.

A ce sujet, nous pensons qu'une actualisation de l'état des lieux des besoins en matière d'accompagnement social des jeunes de 18 à 25 ans sur notre territoire départemental pourrait répondre en partie à nos interrogations. L'analyse des besoins, s'ils existent, permettra l'écriture partagé d'un projet de service qui redonnerait à ce dispositif le sens, la dimension et la visibilité qu'il mérite !

François BOUYALA
Chef de services

SERVICE DE MÉDIATION SOCIO- ÉDUCATIVE



Le constat unanimement fait par les acteurs du programme régional de médiation socio-éducative (PRMSE) des effets négatifs induits par la discontinuité de la présence sur le terrain des apprentis médiateurs, inhérente à l’alternance, a conduit le Conseil Régional à lancer un appel d’offre dans le cadre d’un marché public sur l’ensemble de la région, visant à positionner des binômes de médiateurs mobiles aux abords de plusieurs lycées identifiés comme prioritaires. L’appel d’offres prévoyait l’embauche de 4 médiateurs (2 binômes) pour couvrir les 6 lycées identifiés dans les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes. L’ADSEA 04 ayant été retenue pour mettre en œuvre ce marché public sur les deux départements alpins, deux binômes ont pris leurs fonctions dès septembre 2018 aux abords des lycées Alpes et Durance à Embrun, Sévigné et Paul Héraud à Gap, Beau de Rochas à Digne, les Iscles et Martin Bret à Manosque. Présents au minimum 4 fois par semaine sur chacun des établissements, les médiateurs ont progressivement pris leur place dans le paysage des lycéens, qui ont majoritairement intégré cette présence comme pouvant constituer une ressource pour eux. Equipés de tenues dédiées, d’un véhicule par binôme et de téléphones portables, ils se mobilisent jour après jour pour entrer en contact avec les lycéens et entretenir le lien avec les équipes des lycées concernés, afin de mettre en pratique la mission qui nous est confiée.

En parallèle, le programme « Apprentissage » arrivant à son terme, le conseil régional a également renouvelé l’appel à projet visant à reconduire l’action, qui nous a également été confiée, favorisant l’articulation entre les deux dispositifs et permettant une couverture quasi exhaustive des lycées du territoire. Le travail des équipes est désormais coordonné par deux coordonnateurs, positionnés respectivement sur le 04 et sur le 05.

Initialement composée de 4 médiateurs en emploi d’avenir intervenant sur Manosque et Digne, encadré par le chef de service du SEMO Nord, l’équipe compte aujourd’hui, soit 4 ans après, 19 professionnels dont 12 apprentis en CDD, 4 médiateurs mobiles à temps complet, 2 coordonnateurs et un chef de service en CDI.

Les lycées qui bénéficient désormais du dispositif régional sont :

↪ Les lycées couverts par l’équipe mobile :

- Le lycée des métiers pluriactifs du bois et de l’habitat en montagne Alpes et Durance à Embrun
- Le lycée des métiers de Sévigné à Gap
- Le lycée professionnel Paul Héraud à Gap
- Le lycée Les Iscles à Manosque
- Le lycée des métiers Louis Marin Bret à Manosque
- Le lycée des métiers Beau de Rochas à Digne

↪ Les lycées couverts par les apprentis :

- Le lycée Felix Esclangon à Manosque
- Le lycée Alexandra David Néel à Digne les Bains
- Le lycée Pierre Gilles de Gènes à Digne les Bains
- Le lycée Paul Arène à Sisteron
- Le Lycée Aristide Briand à Gap

- Le Lycée Pierre Mandes France à Veynes
- Le lycée Honoré Romane à Embrun

L'organisation prévoit par ailleurs, dans un souci de continuité de présence, des interventions des apprentis aux abords des 6 lycées couverts par l'équipe mobile.

Les médiateurs interviennent en binômes durant les heures d'entrée et de sortie de cours, les récréations (matin et après-midi) ainsi que sur le temps méridien. Les interventions sont réparties sur la semaine, selon un calendrier annuel, afin de couvrir un maximum de temps sur chaque lycée.

Exemple de répartition (chaque couleur correspond à un établissement, le bleu ciel étant du temps de déplacement) :

	7h30	8h30	9h30	10h30	11h30	12h30	13h30	14h30	15h30	16h30	17h30	18h30
A	lundi		bleu foncé			gris	gris					
	mardi				orange	orange	orange	orange		bleu ciel	bleu foncé	bleu foncé
	mercredi	bleu ciel	orange	orange	orange	orange	orange	bleu ciel				
	jeudi			gris	bleu foncé	bleu foncé	bleu foncé		orange	orange	orange	
	vendredi	bleu ciel	orange	orange	orange	orange	orange	bleu ciel				
B	lundi		bleu foncé	bleu foncé	bleu foncé	bleu foncé		gris	gris			
	mardi				orange	orange	orange	orange		orange	bleu foncé	bleu foncé
	mercredi	bleu ciel	orange	orange	orange	orange	orange	bleu ciel				
	jeudi			gris	bleu foncé	orange	orange					
	vendredi			bleu ciel	orange	orange	orange	orange	orange	bleu ciel	bleu ciel	
C	lundi			orange	orange	orange	orange		gris	gris	gris	bleu foncé
	mardi			bleu ciel	orange	orange	orange	orange	orange	bleu ciel	bleu ciel	
	mercredi				bleu foncé	bleu foncé	orange	orange	orange	orange	orange	orange
	jeudi				gris	gris	bleu ciel	orange	orange	orange	orange	gris
	vendredi	bleu foncé	bleu foncé	bleu foncé	orange	orange	orange	orange		orange		
D	lundi			orange	bleu foncé	bleu foncé	bleu foncé		gris	gris	gris	orange
	mardi	bleu ciel	orange	orange	orange	orange	orange	bleu ciel				
	mercredi		orange	orange	orange	orange	orange	orange				
	jeudi				orange	orange	orange		bleu foncé	bleu foncé	bleu foncé	bleu foncé
	vendredi	bleu ciel	bleu ciel	orange	orange	orange	orange	orange	gris	gris		

Les équipes éducatives et pédagogiques sont des partenaires privilégiés avec qui les médiateurs sont le plus souvent en lien. Nous avons organisé et mis en place des actions sous forme de « stand » qui ont permis une présentation des missions du service de médiation socio-éducative. De nombreux élèves ont pu être informés mais également des membres de l'équipe éducative des lycées. Ces actions seront renouvelées à chaque rentrée pour les nouveaux arrivants.

Des rencontres régulières ont eu lieu sur tous les territoires lors, notamment, des réunions du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire. Ces rencontres ont pu permettre la mise en place d'interventions spécifiques en faveur des élèves repérés par notre service ou le lycée.

Les réunions de régulation tous les trimestres ont mis en évidence la nécessité de permettre aux différentes équipes d'être en lien régulier. Ces rencontres devraient se renforcer dès la pré-rentrée par une présentation des missions de chacun aux professeurs, infirmiers, AED, Assistante Sociale, Psychologue...

Notre service a participé à des actions mises en place par nos partenaires. L'antenne de Gap a notamment été active au Forum de l'Autonomie et de l'Orientation qui a eu lieu en février 2019. Notre participation à ce type d'évènement permet, par notre connaissance des lycéens, de pouvoir informer, orienter et sensibiliser les jeunes à leur avenir. Notre service a été sollicité également pour participer à une journée d'information et d'orientation dans un collège afin de présenter le métier de médiateur et la formation de moniteur-éducateur.

Notre connaissance des partenaires permet d'envisager des actions de prévention en lien avec les problématiques repérées aux abords des lycées.

Nous participons à quelques groupes de travail notamment de prévention (santé, addictologie...) afin de permettre une présentation, diffusion et orientation des actions proposées.

Nous pouvons ainsi mieux informer le public lycéen des actions susceptibles de les concerner.

Problématiques repérées et réponses apportées

<i>Objectifs</i>	<i>Nos réponses sur l'année</i>
<p>Objectif : Prévenir les incivilités, les conduites à risque, la délinquance et les risques de radicalisation</p> <p>Les abords des établissements, parce qu'ils échappent en</p>	<p><u>Incivilité :</u></p> <p>Au cours de l'année nous observons des déchets laissés par les élèves autour des lycées : mégots, canettes, emballages, restes de nourriture sur tous les endroits fréquentés par les élèves (devant le lycée, sur les trottoirs autour et dans les halls des résidences qui bordent le lycée). Lors de nos interventions aux abords du lycée, nous sollicitons régulièrement les élèves afin qu'ils ramassent leurs déchets et les mettent à la poubelle. Les élèves sont compréhensifs et en notre présence ils font l'effort de se déplacer jusqu'à la poubelle. Cependant lorsque nous ne sommes pas</p>

<p>théorie à la possible intervention des équipes des lycées, sont des lieux propices, pour certains lycéens, aux comportements inappropriés dont la gradation peut aller de la cohabitation inadaptée (hall d'immeuble, parc publique...) au délit (trafic de stupéfiant, agression physique...). Le médiateur, dont le principal outil est la parole, peut agir sur ces comportements en tentant de faire émerger une prise de conscience des différents risques que peuvent comporter ces agissements. Sa connaissance des problématiques, de leurs cadres réglementaires, ainsi que des acteurs spécialisés pouvant engager une action, lui permet d'en échanger avec les lycéens concernés et d'éventuellement organiser le relais.</p>	<p>présents, la plupart continue à jeter leurs déchets au sol. Nous devons répéter régulièrement aux élèves de se déplacer pour jeter leurs déchets à la poubelle, il nous arrive également de les ramasser nous même pour montrer l'exemple. Au fil de l'année scolaire, nous avons observé une réduction des déchets aux abords des lycées des deux départements. Cependant pour certains établissements nous avons constaté un nombre insuffisant de poubelles à proximité des lieux de regroupement, de ce fait, malgré nos sollicitations, nous ne remarquons pas de diminution des déchets.</p> <p>Face à ce constat, nos services de médiation ont travaillé en partenariat avec France Nature Environnement afin de mettre en place des actions de sensibilisation environnementale et de gestion des déchets. Les équipes de médiateurs ont également pu bénéficier d'informations, et ainsi renforcer un discours préventif sur l'environnement permettant aux élèves de mettre de comprendre l'importance de jeter les déchets à la poubelle et faire le tri sélectif.</p> <p><u>Consommation :</u></p> <p>Nous avons constaté une consommation de cannabis importante de la part de certains élèves sur l'ensemble des établissements couverts. Certains consomment dès le matin à 7h30 et les consommations se poursuivent tout au long de la journée. Nous avons repéré les lieux de regroupement des consommateurs afin d'entrer en relation avec eux. Dans un deuxième temps, nous avons pris contact avec les élèves qui consomment mais cela ne s'avère pas simple pour nous. Dans les premiers temps, les élèves se méfient, nous assimilant aux forces de l'ordre. Nous leur avons expliqué nos missions et le cadre de nos interventions de médiation. Une fois le lien de confiance créé, nous avons adopté un discours de prévention en leur rappelant les risques liés à la santé et les risques encourus juridiquement. De plus, nous échangeons régulièrement avec les consommateurs sur le lien entre consommation de cannabis et risques de décrochage scolaire (je fume du cannabis donc je n'ai pas envie d'aller en cour, donc je refume...).</p> <p>Nous les informons des structures et partenaires qui pourraient les accompagner dans une démarche de réduction voire d'arrêt. Cependant la majorité des élèves rencontrés disent ne pas souhaiter arrêter de fumer.</p>
--	--

Nous avons constaté que tenir ce discours trop souvent pouvait avoir un effet néfaste sur la relation que nous tentons de créer et de maintenir avec les élèves qui consomment du cannabis. Il nous faut trouver d'autres angles d'approches. Des rencontres avec l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (CSAPA) ont permis d'enrichir notre discours face aux jeunes. Au lieu de proposer un accompagnement avec un arrêt « immédiat » du cannabis et un rappel constant de l'illégalité du produit (risque juridique, permis...), nous leur conseillons de différer leurs consommations (pas le matin, plutôt en fin de journée après les cours) et de changer leur mode de consommation (ne pas consommer seul, mettre des doses moins importantes...). Notre discours est orienté davantage sur la réduction des risques. Pour la plupart des élèves, le lien qui avait été rompu a pu se recréer et permettre la poursuite de nos interventions.

Consommation de tabac :

Nous avons constaté que certains élèves qui entrent au lycée pour la première année arrivent non-fumeur et deviennent des consommateurs de tabac dès le premier trimestre. En effet, dès le mois de décembre nous observons de nouveaux élèves qui se mettent à consommer du tabac. Nous adoptons un discours préventif concernant les risques liés à leur santé. Nous faisons aussi le lien entre tabac et cannabis. Nous expliquons à ceux-ci que le tabac reste une porte d'entrée de consommations d'autres produits toxiques et en particulier le cannabis.

Notre partenariat avec le CSAPA nous a permis d'acquérir des outils qui peuvent servir à dissuader les élèves qui commencent à consommer du tabac ou aider les fumeurs qui voudraient arrêter. Un des outils que nous utilisons permet de visualiser l'argent dépensé pour l'achat de tabac (sur la journée, la semaine, l'année et sur 10 ans). Cet outil semble avoir de l'impact sur certains élèves.

Conflits :

Plusieurs conflits entre élèves à l'extérieur durant l'année scolaire sont gérés par les médiateurs avec l'aide de l'équipe éducative du lycée. En effet, dès le début de l'année nous sommes intervenus sur des conflits entre élèves. Grâce aux discussions et échanges avec les deux parties en conflit, nous avons pu apaiser les tensions. Dès la seconde période scolaire nous observons une diminution des conflits à l'extérieur de

	<p>certaines lycées. Nous constatons que notre présence reste dissuasive en ce qui concerne les conflits et les attitudes de violence entre élèves. Lorsque nous sommes présents aux abords des lycées, les élèves ont des comportements adaptés (peu de conflit ou de bagarre). Il semble que les tensions soient plus importantes dans les deux, voire trois semaines précédant les vacances scolaires. Ce constat nous est confirmé par les équipes éducatives des lycées lors des réunions de régulation.</p> <p>Lorsque nous sommes témoins d'un conflit ou d'une dispute entre deux élèves, nous intervenons directement pour apaiser les tensions et en informons l'équipe pédagogique du lycée pour un traitement interne.</p> <p>En cours d'année, nous tissons des liens avec certains élèves qui nous interpellent, nous préviennent et nous alertent en cas de conflit dont nous ne sommes pas au courant (conflit à l'intérieure du lycée ou conflit à venir).</p> <p><u>Sécurité routière :</u></p> <p>La sécurité routière a été une préoccupation tout au long de l'année. En effet, certains lycées sont localisés à proximité de routes principales. Certains élèves ont déjà le permis de conduire ou l'ont eu durant l'année scolaire et parfois manifestent un comportement inadapté. Ces deux éléments nécessitent une attention particulière et un discours préventif sur les dangers de la route, en tant que conducteur et en tant que piéton. Des actions de sensibilisation ont pu être expérimentées sur un lycée, et devraient pouvoir être mise en œuvre sur d'autres établissements.</p>
<p><i>Objectif : Lutter contre le décrochage scolaire</i></p> <p>La collaboration avec les équipes éducatives doit permettre la transmission mutuelle de situations repérées dans l'enceinte de l'établissement ou à</p>	<p>Nous rencontrons régulièrement les équipes éducatives des lycées pour échanger sur les différentes situations que nous rencontrons au quotidien. La plupart des lycées nous invitent à participer à la réunion du Groupe de prévention du décrochage scolaire. Ces rencontres nous permettent d'échanger sur nos observations concernant des élèves potentiellement en difficulté et ainsi croiser nos informations pour une meilleure intervention.</p> <p>Quand nous croisons ces élèves à l'extérieur, nous échangeons avec eux pour en savoir plus sur l'évolution de leur situation. Nous essayons de les mobiliser par des encouragements, et tentons de les motiver à retourner en cours. Une présence régulière nous permet de connaître les emplois du temps de</p>

<p>l'extérieur. Les médiateurs peuvent être une proposition complémentaire d'échanges avec des lycéens réfractaires au discours institutionnels. la présence de médiateurs confirmés et la coordination par un travailleur social expérimenté garantissent le recul nécessaire à l'analyse des situations et la justesse des positionnements.</p>	<p>certains élèves et ainsi repérer les élèves éventuellement démobilisés.</p> <p>Nous participons sur le 04 à la Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs et nous allons accentuer notre partenariat avec la mission de lutte contre le décrochage scolaire des deux départements.</p>
<p>Objectif : Repérer les lycéens en difficulté et accompagner leur recherche de solution</p> <p>Les espaces autour des établissements sont les lieux où se manifestent les relations sociales informelles et librement choisies, à la différence des relations imposées par le groupe classe. C'est également là que, en négatif, nous pouvons</p>	<p>Le repérage des élèves en difficulté nécessite un temps d'observation et de mise en place d'un lien avec les élèves.</p> <p>Il arrive donc que nous repérions des élèves isolés, en retard régulièrement ou présents devant le lycée pendant les heures de cours. Nous nous efforçons d'aller à leur rencontre et d'engager le dialogue. Souvent les élèves se confient succinctement mais suffisamment pour que nous ayons de quoi soit approfondir la situation, soit répondre aux questionnements ou difficultés (en respectant toujours la volonté du lycéen sauf en cas de danger). Il s'agit pour nous d'obtenir du lycéen une adhésion afin de le rendre acteur et de faire des choix dans les réponses proposées.</p> <p>Une fois ce premier travail accompli nous orientons les lycéens vers les partenaires appropriés : essentiellement Assistant sociaux des lycées, centre d'information et d'orientation ou Prévention Spécialisée. Nous proposons aux lycéens de les accompagner physiquement au premier rendez-vous et s'ils le désirent d'être présent à leur côté, avec comme objectif de rapidement passer la main en cas de démarches longues.</p>

<p>rencontrer des lycéens seuls, isolés, ou observer des phénomènes collectifs qui, s'ils n'en sont pas au stade du harcèlement, peuvent maintenir certains dans une position de souffre-douleur. Ces signes n'échappent pas aux médiateurs et doivent conduire à l'établissement d'une relation privilégiée afin de tenter d'identifier le degré de gravité de la difficulté et proposer une piste d'amélioration de la situation par la voie des ressources internes à l'établissement ou celles d'un partenaire du territoire.</p>	<p>Dans les situations où nous évaluons un danger avéré nous effectuons une information préoccupante souvent exposée en amont au travailleurs sociaux en connaissance de la situation globale.</p>
---	--

Projets réalisés

Bulles d'oxygène

Ce projet est né des constats et des problématiques rencontrées par les jeunes issus de plusieurs établissements scolaires et partagés par des professionnels de l'Education nationale et des partenaires sociaux. Elles portent sur :

- Des représentations négatives de soi
- Des relations filles/garçons parfois très irrespectueuses
- Une notion de la loi mal perçue.

L'action s'est déroulée sur 2 groupes-classes dont 1 au lycée Beau de Rochas avec pour objectifs :

1/ accroître les aptitudes favorables au développement de l'esprit critique et de la résistance face à la pression des pairs par le renforcement des compétences psycho-sociales,

2/ mobiliser et mutualiser les compétences des partenaires sociaux intervenant directement auprès du public lycéen.

Tout au long de l'année des ateliers menés par le Comité Départemental d'Éducation pour la Santé (CODES) et l'infirmière du lycée ont abordé les notions de confiance et estime de soi, de respect d'autrui et de soi.

Les structures participantes ont accompagné ces ateliers en présentant leurs missions et services, en animant quelques ateliers, et en participant au groupe de coordination du projet afin que les élèves connaissent en détails les structures ressources qui leur sont destinées.

Il en ressort que les lycéens affirment avoir appris « plein de choses » et développé des compétences comme « apprendre à mieux se connaître, avoir des clés pour mieux gérer une situation de stress ou de conflit ». Ils ont apprécié de rencontrer à plusieurs reprises des professionnels, de discuter avec eux lors de petits groupes de travail.

Une poursuite à cette action est prévue. Un projet de plateforme numérique pourrait être la finalité. L'équipe éducative du lycée des métiers Beau de Rochas propose la création d'une vidéo qui reprendrait la présentation des structures et elle serait destinée aux élèves du lycée.

Le relais cyclé

Les lycéens banalisent leurs gestes, sans prendre conscience des dégâts que provoquent les déchets sauvages. En plus les mégots nous retrouvons devant les lycées les papiers gras, canette, sac en papier et plastic, paquets de cigarettes.

Nous avons donc élaboré une action de sensibilisation (santé, écologie) dans le but de faire diminuer la quantité de déchets sauvages devant les lycées.

Les objectifs posés par le service pour ce projet sont :

- Permettre une discussion et un débat autour des enjeux de l'écologie, de la pollution visuelle et de l'impact et les conséquences qu'un mégot jeté par terre peut avoir sur l'environnement et sur la santé, avec les lycéens.
- Création d'un support de discussion autour des risques de consommation du tabac et plus
- Réduire la quantité de mégots aux abords des lycées pour créer un environnement plus chaleureux et plus sain.
- Permettre à chacun de respecter au mieux son environnement.
- Permettre la création de liens avec les lycéens et maintenir ce lien par l'évocation du cendrier de poche

- Créer un support de présentation du service de médiation
- Renforcer notre partenariat avec les lycées et développer des partenariats nouveaux avec des acteurs locaux (France nature Environnement)

Pour atteindre ces objectifs nous avons fait appel à un partenaire expert : France Nature Environnement, pour co-construire une action dirigée vers les établissements et leurs élèves. Cette action a deux axes :

1/la mise en place du tri au lycée (convention entre l'établissement et FNE)

2/ une sensibilisation des élèves aux déchets sauvages et la réduction des déchets (surtout mégots) devant le lycée (action menée par les médiateurs).

Les moyens mis en œuvre pour cette action sont :

1/Eclairage théorique par notre partenaire France Nature Environnement sur le thème de l'écologie, sur le recyclage, sur la pollution des mégots et déchets sauvages.

2/Réalisation d'un Power Point sur le chemin des Déchets dans les Alpes de Haute Provence.

3/Création d'un Mégot Mètre (permettra de mesurer la quantité de mégots déposés sur une période donnée) et acquisition de kit recyclage de mégot

4/Création d'une « animation support » pour impliquer les lycéens : le « relai cyclé »

5/Temps de présence sociale pour distribuer les cendriers après un échange sur la valorisation et le recyclage des mégots.

Pré bilan :

Cette action a permis au service de médiation de renforcer son lien avec l'équipe éducative du lycée des Iscles, mais aussi à l'interne de mener une action collective qui demandait une participation et une cohésion des apprentis et équipe mobile (leur pratique quotidienne étant des interventions uniquement en binôme).

La visibilité de l'action a montré un autre « visage » (image plus positive) de l'intervention des médiateurs vis-à-vis des élèves.

La confiance accordée à chacun a mis en valeur la mutualisation de nos compétences et a engendré la volonté d'aller plus loin.

La transférabilité du projet est effective puisqu'un autre établissement a souscrit à l'action. En effet, cette action a été proposée au Lycée des métiers de Sévigné dans les Hautes-Alpes qui a souhaité participer et être acteur de ce projet.

L'accompagnement vers la professionnalisation

Six professionnels de l'ADSEA ont assuré la maîtrise d'apprentissage, en lien avec l'IRTS. En plus de cet accompagnement individuel formalisé, nous avons constaté que la cohabitation depuis janvier de l'équipe de Digne avec le service de prévention spécialisé (locaux distincts

mais dans un même ensemble) a favorisé la transmission informelle au quotidien. Compte tenu de la cohérence et de la complémentarité qui existe entre les missions des médiateurs et de celles des éducateurs de prévention, nous pensons qu'il serait opportun de dupliquer ce principe de « cohabitation » sur le secteur de Manosque. Cette perspective est à étudier sur le 05, non pas en interne, mais en privilégiant le partenariat avec les services présents sur le territoire pour créer davantage d'opportunités de rencontres entre les apprentis et des professionnels du secteur.

Dans le parcours de formation, un des principaux temps clés est le départ en stage hors emploi. Cette année encore, les 12 apprentis ont été accueillis par les institutions partenaires durant 3 mois au printemps.

Autre temps fort, l'institut régional du travail social (IRTS), en accord avec l'ADSEA, a organisé un séjour d'étude à Tanger auquel ont participé tous les médiateurs apprentis. Ce voyage a fait l'objet d'une valorisation lors d'une retransmission en présence de l'ADSEA, du Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social (GIAPATS), de l'IRTS et de la Région. Etaient invités également la promotion du diplôme d'état de moniteur éducateur en voie directe.

Des rencontres régulières avec des partenaires, spécialisés et experts dans une ou l'autre des problématiques rencontrées, permet d'affermir leur compétence au bénéfice de la mission sur le terrain, mais également d'enrichir leurs connaissances des dispositifs, permettant à certains de se projeter. Plusieurs d'entre eux se sont par ailleurs exprimés sur leur souhait d'intégrer l'équipe du futur centre éducatif fermé.

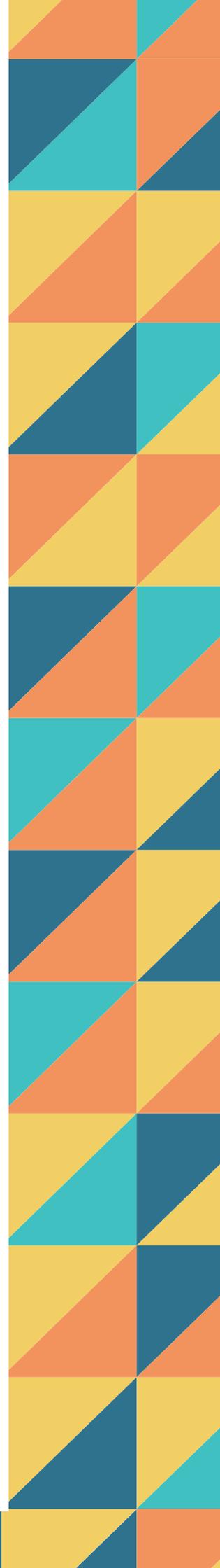
Le lien régulier et la permanente recherche de cohérence entre l'IRTS et l'ADSEA favorise une meilleure compréhension des liens entre le terrain et la formation : le travail autour de la réalisation, par équipe territoriale, d'un diagnostic de territoire en début de parcours en est une illustration.

L'équipe d'apprentis termine sa formation en juin 2020. Nous entrons donc dans une année de validation et de transition, tant pour chacun d'entre eux, que pour l'ADSEA, dont la réponse à l'appel à Projet de la Région, visant à renouveler le dispositif, a été retenue.

Le printemps prochain sera synonyme de fin de parcours pour les uns et de recrutement pour les autres. L'équipe actuelle ayant à cœur de laisser « une trace » en forme de passage de témoin, une réflexion sera engagée en ce sens. Nous allons également expérimenter pour la première fois l'accueil par l'équipe existante (équipe mobile et coordonnateurs) des futurs apprentis : cette perspective donne la dimension de ce qui est devenu en quelques années un des plus importants (en effectif) services de l'ADSEA, qui fait désormais partie intégrante des dispositifs du territoire et dont les parties prenantes (à commencer par les lycées) reconnaissent le caractère désormais indispensable.

François BOUYALA
Chef de services

SERVICE AIDE AU TRAVAIL PERSONNEL DE L'ENFANT (ATPE)



Créé en 1987 à MANOSQUE par l'Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADSEA04), le service d'Aide au Travail Personnel de l'Enfant (ATPE) a pour objectif d'accompagner un public ne pouvant pas bénéficier de conditions optimales pour mener à bien un parcours scolaire, synonyme de réussite scolaire et d'intégration. Que l'accompagnement à la scolarité s'organise à partir du domicile des familles ou dans les locaux de l'association, il n'y a pas de critères, ni de conditions d'inscription. L'ATPE est un service gratuit, ouvert à tous et pour tous.

Depuis 1992, notre action s'inscrit, dans le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), qui met en place des dispositifs définis par la chartre nationale de l'accompagnement à la scolarité. Le CLAS intervient sur la prévention des difficultés des familles, en lien avec la scolarité, et contribue au développement d'une politique éducative en faveur des enfants et participe à la valorisation des compétences parentales.

L'équipe

Si l'année scolaire 2018/2019 a été une année riche en termes d'activité, elle a aussi été rythmée par de nombreux changements. D'abord, il y a eu l'engagement de deux services civiques à 30h par semaine. Puis l'année a été marquée par le départ en retraite de Catherine Maurin après plusieurs années au service de l'association.

Suite à ce départ, l'association a décidé de qualifier le poste en recrutant une Monitrice-Educatrice, Dalhia Ighmar. Elle a pris ses fonctions le 8 janvier 2019 à la suite de son contrat en tant que médiatrice socio-éducative (d'abord sur un contrat de 17h50 par semaine jusqu'à juin 2019 puis à 28h par semaine).

Avec un nombre de bénévoles, entre 28 et 30, le nombre d'intervenants est resté stable en 2019.

Le cadre d'intervention

En agissant dans le cadre "Une Heure Pour un Enfant", l'intervenant devient membre bénévole de l'ADSEA et doit, dans le respect de la neutralité philosophique, religieuse et politique, s'abstenir de toute forme de discrimination.

La famille bénéficie d'une intervention à domicile ou dans nos locaux, sans contrepartie financière. Elle s'engage à respecter les règles de fonctionnement établies mutuellement (signature d'un contrat moral).

Les objectifs

L'ensemble des actions de l'ATPE est destiné en priorité aux enfants issus de milieux dits désavantagés sur le plan socio-économique, et par extension à leur famille afin de les accompagner dans le suivi de la scolarité.

Objectifs généraux :

Les salariés et les bénévoles contribuent :

- Au développement personnel de l'enfant,
- A sa valorisation,
- A sa socialisation,
- A la responsabilisation de la famille.

Objectifs spécifiques :

- Créer les conditions favorables à l'acquisition des savoirs (organisation, méthodologie...),
- Travailler sur les apprentissages,
- Conduire à un minimum d'autonomie,
- Favoriser la communication au sein de la famille.

Les bénévoles

La tâche de l'accompagnateur exige une compétence fondée sur l'expérience et notamment une bonne connaissance de l'environnement social et culturel.

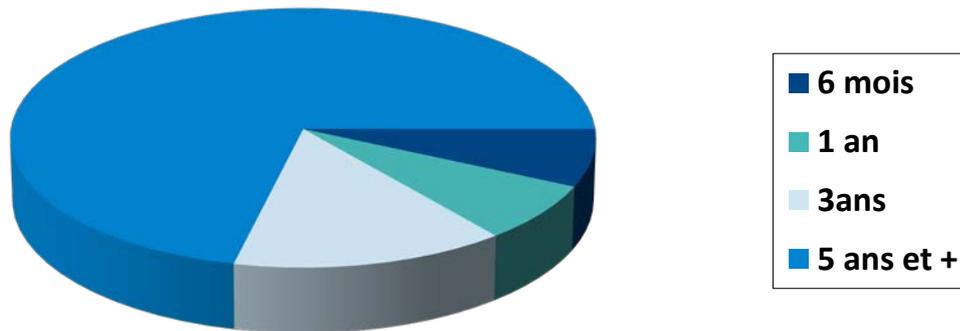
Son intervention est définie dans le cadre de la charte de l'accompagnement scolaire à laquelle il adhère. Ses actions ne se limitent pas à une aide aux devoirs et à la transmission des méthodes de travail mais s'inscrivent dans une relation pédagogique au sens large. Il participe à une réflexion pour favoriser le développement d'outils adaptés à chacun. En ce sens, il joue un rôle de personne ressource qui agit pour favoriser la réconciliation des enfants avec la réussite scolaire et sociale.

Par ailleurs, l'association apporte au bénévole la possibilité d'inscrire ses actions dans un cadre et la structure dont il a besoin afin d'éviter qu'il se retrouve isolé, confronté à des difficultés liées à la problématique d'une famille.

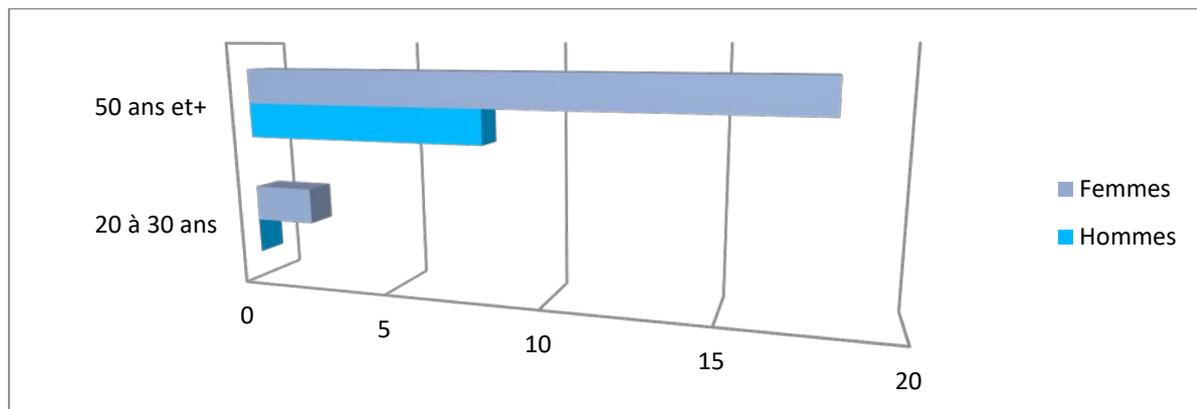
Ainsi, l'association lui offre un cadre d'intervention et les moyens de s'exprimer, de relativiser et de travailler à partir d'objectifs définis. En ce sens, il est important de rappeler que son action n'a de sens que si elle est porteuse de perspectives de "réussite" et si elle permet d'avoir un autre regard sur le parcours scolaire de l'enfant.

Enfin, le bénévole recherche activement à associer les parents dans la scolarité de leur enfant, de construire avec eux un projet dans lequel ils seront acteurs et pas seulement destinataires.

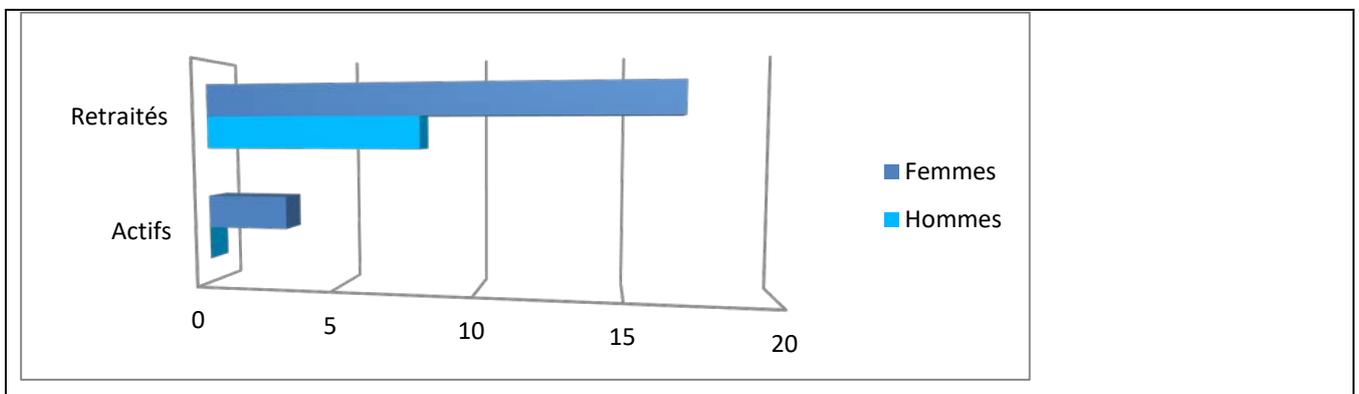
Ancienneté des bénévoles au service l'ATPE



Moyenne d'âge



Situations



Le public

Nos interventions concernent entre autres :

- Les familles récemment installées sur le territoire dont les enfants sont les plus fragilisés à cause des différences de culture et de langue,
- Les enfants d'autres types de familles qui rencontrent des difficultés sur le plan de l'emploi et dont le chômage prolongé entraîne un processus de désocialisation,

- Les enfants dont les deux parents travaillent,
- Les familles monoparentales, parfois, très isolées dans leur problématique.

Cette action s'adresse donc à une population vivant souvent dans des conditions peu propices à l'apprentissage scolaire et donc menacée de décrochage scolaire ou s'inscrivant dans une marginalisation sociale pour certains.

Des situations particulières, font l'objet de toute notre attention, surtout lorsqu'il y a rupture entre l'un des parents et l'enfant, notamment dans la période de l'adolescence. Divorces, séparations et décès amènent dans nos locaux le parent confronté à une foule de problèmes dont l'enfant est au centre des préoccupations. Celui-ci manifeste alors son mal-être par des dérapages scolaires, voire un échec scolaire notoire ou des problèmes de comportement.

Notre objectif est d'aider en priorité les enfants dont les conditions d'apprentissages peuvent être perturbées, en considérant que ce dispositif concerne une large population désavantagée sur le plan économique, social et culturel.

Par expérience nous savons qu'une partie de la réussite scolaire des enfants est souvent liée à un membre de la famille ou à un ami sur lequel ils peuvent s'appuyer. Toutefois, nous constatons que dans certaines familles, les parents ne font pas bénéficier à leurs enfants de leur capital culturel, parfois par manque de temps ou parce que les bonnes conditions pour transmettre font défaut.

Notre action s'oriente vers des enfants scolarisés du CP à la Terminale.

Nous comptabilisons, chaque année, de nombreuses demandes dans le registre des apprentissages (lecture, écriture, calcul).

Viennent ensuite les lycéens dont l'objectif à court terme est le Bac, leur demande se limitant à la matière déficiente à soutenir, les maths par exemple.

Pour synthétiser, les demandes implicites ou explicites qui motivent ce soutien ont, très souvent, pour origine un manque de confiance en soi, d'attention dispersée, de manque d'intérêt, d'absence de sens.

Nous travaillons sur ces différents aspects, en prenant en compte l'enfant dans sa globalité et en s'abstenant d'un regard réducteur sur l'élève en difficulté, ce qui cloisonnerait notre accompagnement.

Les enfants

28 bénévoles, une intervenante et deux services civiques pour 187 ENFANTS

PRIMAIRE : 74

CP:	CE1 :	CE2 :	CM1 :	CM2 :
7	18	13	17	19

COLLEGE : 86

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
23	25	20	18

LYCEE : 27

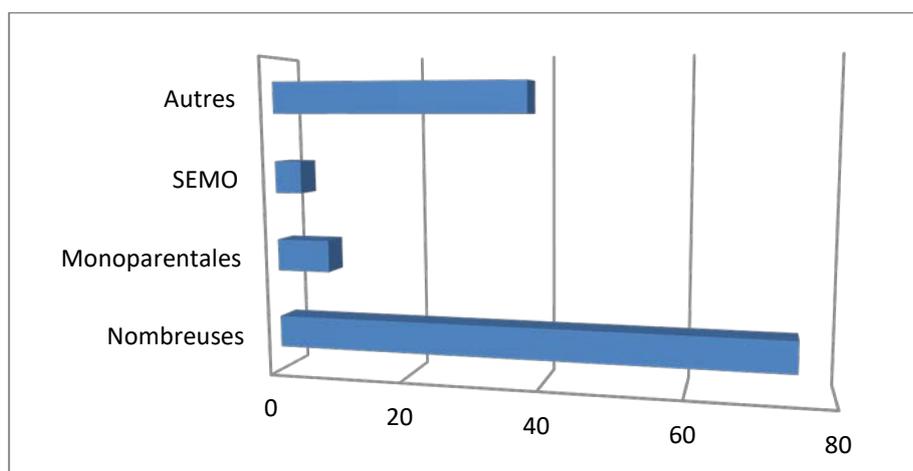
Seconde	Première	Terminale
14	5	8

En 2019 nous n'avons pas eu d'enfants en liste d'attente car des places se sont libérées au vue des différents parcours scolaire (Bac, CFA...) nous avons pu accueillir des groupes un peu plus grand que les années précédentes.

Les familles

Les actions du service de l'ATPE concernant 118 familles.

- 75 Familles nombreuses
- 8 Familles monoparentales
- 4 Familles bénéficiant d'une mesure du service SEMO
- Autres (1 ou 2 enfants) : 38



Les ateliers

Ils sont ouverts tous les jours avec la possibilité de travailler sur les ordinateurs.

Nous disposons de plusieurs logiciels et de l'accès à internet. Nous proposons au-delà du soutien scolaire, des activités pédagogiques sous forme ludique.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN			16 Primaires + 2 Lycéennes		
APRES-MIDI	28 Collégiens	33 Collégiens	32 Primaires	17 Jeunes de primaire et collège	30 Jeunes de primaire, collège et lycée

29 jeunes sont suivis à domicile.

Les moyens

Supports pédagogiques :

Pour l'apprentissage de la lecture, outre les livres de la méthode LEO et LEA, nous avons maintenant les CD-ROM. Nous entrons donc dans une dimension beaucoup plus ludique, ce qui a beaucoup de succès auprès de notre jeune public.

Nous utilisons indépendamment des livres scolaires, différents cahiers d'exercices, maths et français, cahiers de vacances ainsi nous varions les supports, autant que cela se peut afin de susciter l'intérêt chez les jeunes accompagnés. Fin 2019 nous avons décidés d'essayer de travailler avec les différentes méthodes de Montessori.

Formation des bénévoles :

Il a été proposé une formation commune aux différentes structures d'accompagnement à la scolarité du département sur les différents troubles DYS.

La régulation de l'action

Les familles

La coordinatrice fait un bilan trimestriel avec le bénévole, l'enfant et la famille au domicile de cette dernière. Le contenu porte sur l'évaluation du comportement et des résultats scolaires de l'enfant accompagné.

Cette rencontre permet de faire le point sur l'action en place. Chacun s'exprime sur ses observations, ses attentes, les difficultés rencontrées. Cela nous permet de nous recentrer éventuellement sur des objectifs plus spécifiques.

A cette occasion la coordinatrice rappelle, si besoin est, le cadre et les limites de notre intervention et ce en faisant référence au contrat d'engagement signé mutuellement lors de la mise en place de l'action.

Cette démarche permet de réguler l'accompagnement scolaire et de favoriser la communication entre les personnes concernées.

Les partenaires :

L'action de l'ATPE s'inscrit depuis 1992, dans le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), qui met en place des dispositifs définis par la Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité.

Le CLAS intervient sur la prévention des difficultés des familles, en lien avec la scolarité, contribue au développement d'une politique éducative en faveur des enfants et participe à la valorisation des compétences parentales.

En 2019, le service s'est investi sur toutes les réunions CLAS à la CAF de Digne les Bains, mais également au sein des réunions proposées en mairie. Nous sommes en relation avec plusieurs services de l'ADSEA, la prévention spécialisée, la médiation, le SEMO pour pouvoir accompagner au mieux les familles et les jeunes.

Nous avons élaboré un projet avec le service Animation Vie Locale de la ville de Manosque dont l'objectif sera d'ouvrir des antennes dans les différents quartiers de la ville, début 2020.

Les bénévoles

Depuis janvier 2019, nous avons mis en place une réunion mensuelle avec tous les bénévoles, qui permet de nous retrouver pour discuter des différentes situations rencontrées et élaborer ensemble les perspectives futures.

Une réunion hebdomadaire entre le chef de service et la coordinatrice est programmée afin de faire le point sur l'organisation pratique du service et pour envisager différentes perspectives.

Depuis septembre 2019, une rencontre trimestrielle est organisée entre l'équipe de prévention, le SEMO et les médiateurs socio-éducatifs pour échanger sur ce qui a été mis en place. Ces espaces permettent aussi de croiser nos regards et partager des constats sur le territoire manosquin.

Indépendamment des rencontres formelles et informelles avec la coordinatrice et des formations peuvent être proposées en cours d'année.

Les partenaires

La Caisse d'Allocation Familiale : Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), selon la Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité, l'aide à la scolarité est un « *ensemble d'actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports*

culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'École. »

L'éducation Nationale :

Les chefs d'établissement connaissent notre dispositif. Ils font appel à nous, ou nous orientent des familles.

Nous rencontrons les professeurs, au moins une fois, avec les bénévoles et les familles afin de faire le point sur l'enfant suivi. Cela nous permet de définir l'orientation et les objectifs du soutien à apporter.

Au niveau du collège, nous traitons avec les assistantes sociales scolaires et les Conseillères d'Education.

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance

Les assistantes sociales nous interpellent quand elles repèrent, dans les familles, des difficultés liées à la scolarité.

Nous sommes parfois appelés à travailler conjointement sur certaines situations.

Le Service d'Aide Educative en Milieu Ouvert (SEMO)

Le Service Éducatif en Milieu Ouvert exerce deux types de mesure de protection de l'enfance : l'Aide Educative à Domicile (AED) demandée ou acceptée par les titulaires de l'autorité parentale après proposition du Conseil Départemental et l'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) ordonnée par le Juge des Enfants. Dans ces deux types de mesure, l'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur les compétences des parents pour accompagner la dynamique de changement nécessaire et demandée.

L'UDAF, CCAS Sainte Tulle, Centre Social Château Arnoux

Ces associations proposent sur d'autres secteurs des actions similaires aux nôtres. Nous travaillons ensemble sur les projets formation et leurs mises en place.

Les Financeurs :

- Région
- Conseil Départemental
- Municipalité de Manosque
- CAF

Conclusion

En 2019, l'ATPE c'est 187 enfants accompagnés par 30 bénévoles (29 jeunes à domicile et 158 jeunes au service). Ce qui représente un total de 118 familles venues de divers horizons. Cette mixité dans l'accueil provoque des rencontres très enrichissantes qui permettent de découvrir

différentes cultures et coutumes qui nourrissent des échanges et alimentent des discussions voire des petits débats avec les jeunes et les familles.

Notre but est bien d'élargir les centres d'intérêts des jeunes que nous accompagnions.

En ce sens, nous sommes en train de mettre en place des panneaux d'informations sur les différentes filières proposés par l'éducation nationale et les métiers sur lesquelles elles débouchent. Ce qui nous l'espérons suscitera de l'intérêt et facilitera les échanges avec les jeunes. Par la suite, nous voudrions organiser pour ceux qui le souhaitent des rencontres avec différents professionnels (artisans, agriculteurs, garagistes, projectionnistes...)

D'autre part, nous avons également à cœur de favoriser l'accès à la culture des enfants accompagnés par le service, nous souhaitons proposer, pendant les temps de vacances scolaires, des sorties culturelles et des balades en pleine nature (Découverte de la faune et la flore, Journées au lac des Vannades, Visite des archives de Manosque, Visite du jardin collectif, Visite de l'usine l'Occitane, Visite du moulin de l'olivette).

Ainsi, ces sorties pourront permettre aux jeunes et aux parents qui le souhaitent de découvrir leur ville et de mieux identifier les ressources de leur environnement.

Par ailleurs, avec les parents, nous souhaiterions aussi organiser des journées : « Conférence-Débat » sur différents sujets concernant l'éducation au sens large, comme par exemple :

- A quoi servent les devoirs ? Pourquoi les faire ?
- Le rythme de l'enfant.
- L'organisation du quotidien.

A ce stade de notre réflexion, il nous semblerait intéressant de proposer une formule où il y aurait, une intervention d'un ou plusieurs professionnels puis un espace d'échanges et de partages d'expérience entre toutes les personnes.

L'équipe de l'ATPE

SERVICE TRAIT D'UNION

L'espace rencontre
Les visites en présence d'un tiers
La médiation familiale
Ecoute parents



ESPACE RENCONTRE

L'espace rencontre Trait d'Union est un lieu neutre qui regroupe deux types d'actions distinctes :

- **des droits de visites en lieu neutre, avec médiatisation possible**, appelés “point rencontre” (PR) et des passages de bras appelés “point passage” (PP). Ces rencontres peuvent être soit ordonnées par un juge (aux affaires familiales ou des enfants), soit convenues d'un commun accord entre les parties (parents, grands-parents, fratrie).
. Article 373-2-1 du code civil : Conformément à l'intérêt de l'enfant [...] le juge aux affaires familiales peut organiser le droit de visite dans un espace de rencontre désigné à cet effet.

. Article 371-4 du code civil : L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit. Si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non.

. Article 375-7 du code civil : le juge fixe la nature et la fréquence des droits de visite et d'hébergement et peut décider que leurs conditions d'exercice sont déterminées conjointement entre les titulaires de l'autorité parentale et la personne, le service ou l'établissement à qui l'enfant est confié, dans un document qui lui est alors transmis.
- **des visites en présence d'un tiers**, adressées à Trait d'Union uniquement par l'ASE et ordonnées par un Juge des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance. Elles se font avec la présence continue de deux professionnels (travailleur social, psychologue).
. Décret n° 2017-1572 du 15 novembre 2017, Art. R. 223-29 : La visite en présence d'un tiers prévue à l'article 375-7 du code civil vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents.

Les droits de visites en lieu neutre avec médiatisation possible

Bilan Qualitatif

Jours et horaires d'ouverture

Le service Trait d'Union dispose de deux antennes pour accueillir les usagers :

- Manosque, ouvert tous les mercredis de 10h à 18h et les 1ers et 3èmes week end de 10h-18h les samedis, de 14h15-18h15 les dimanches ;

- Digne les Bains, ouvert les mercredis de 10h à 18h (exceptés les 5ème mercredis) et les 2ème et 4ème samedis de chaque mois de 10h à 18h.

L'ouverture de l'espace rencontre est maintenue durant les périodes de vacances scolaires et les jours fériés. Le service ferme la semaine du 25 décembre au 1er janvier inclus.

- Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 169 (168 en 2018)
- Nombre d'heures d'ouverture dans l'année (jour d'espace rencontre et entretiens) : 1 348
- Nombre d'heures de fonctionnement (toute activité autre que visites et entretiens) : 3 324

Les objectifs principaux

Les objectifs principaux des rencontres en lieu neutre sont les suivants :

- Permettre de créer, de renouer ou de maintenir le lien entre parents et enfants ne vivant plus sous le même toit, ou entre grands-parents et petits-enfants ;
- Permettre l'exercice du droit de visite au sein d'un lieu neutre pour des personnes privées provisoirement de ce droit à l'extérieur ;
- Permettre le passage des enfants d'un parent à l'autre pour les visites libres et/ou droits d'hébergement dans un lieu neutre et sécurisant (éventuellement sans que les deux parents ne se rencontrent).

Quelques précisions quant aux passages de bras : ils concernent les situations où la relation entre les parents est trop conflictuelle pour qu'ils assurent eux-mêmes l'échange de leur(s) enfant(s). Le lieu neutre constitue alors un temps et un espace relais entre les parents. La présence des professionnels permet de faciliter l'échange ou simplement permettre qu'il se fasse. Ces points passage sont souvent couplés à des entretiens de médiation familiale au sein du service.

Orientations

La majorité des mesures d'espace rencontre est prescrite par les juges (juge aux affaires familiales-JAF- et juge des enfants-JE-), essentiellement de la juridiction de Digne-les-Bains, également à l'initiative de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Après une amélioration et l'évolution des rencontres, la plupart de celles-ci se terminent suite à une nouvelle décision judiciaire. Une minorité des mesures sont dites "privées", elles émanent le plus souvent d'entente entre les parents pour avoir recours au lieu neutre, sans passer devant un juge.

L'équipe pluridisciplinaire

Les rencontres sont assurées par deux intervenantes présentes dans les locaux. Elles accompagnent la relation, et la médiatise si nécessaire. L'équipe pluridisciplinaire est composée à ce jour uniquement de femmes : médiatrices familiales (2), psychologues (2), éducatrices spécialisées (2, dont une embauchée en novembre 2019) et assistante sociale (1). L'ensemble de

l'équipe est sensibilisée à l'approche systémique, deux membres sont thérapeutes familiales systémiques, deux autres sont en cours de formation.

L'équipe est régulièrement renforcée par des stagiaires et d'autres professionnels bénévoles. En 2019 : 4 professionnels bénévoles, 3 stagiaires.

Mise en place des rencontres et entretiens

Pour chaque nouvelle situation, plusieurs appels téléphoniques sont passés, des courriers et mails sont envoyés. Chaque partie est reçue pour des entretiens préalables d'environ une heure. Ces entretiens visent à présenter le fonctionnement du service, recueillir les informations pertinentes à la mise en place des rencontres, remplir "la convention de rencontre ou passage". Ils se font idéalement sans la présence de l'enfant. Seules les situations orientées par l'ASE diffèrent quelque peu : la prise de contact et le remplissage de la convention se fait par le référent ASE, en lien avec la chef de service de Trait d'Union.

Nombre d'entretiens préalables réalisés en 2019 : 92.

Nouveauté formalisée en 2019 :

Une fois les PR ou PP mis en place, le référent de la famille propose des "entretiens intermédiaires" avec le parent gardien au bout de 3 à 5 rencontres (selon le délai entre chaque). L'objectif de ces entretiens est de permettre au parent gardien de s'exprimer sur son vécu suite à la mise en place des visites et de créer une alliance avec lui. Le parent visiteur bénéficie régulièrement de ce temps d'écoute, souvent avant ou après les rencontres ou passages.

Nombre d'entretiens intermédiaires réalisés en 2019 : 17 (26 en 2018)

Réunions, supervision formation et auto-formation

Les réunions de l'espace rencontre ont lieu tous les mardis matins et sont dirigées par la chef de service. Lorsqu'elle est absente, elles sont animées par une psychologue. Elles étaient initialement de deux heures trente, ce temps a augmenté au cours de l'année. Lors de ces réunions, l'équipe reprend le "cahier de liaison" où sont consignées toutes les informations à traiter concernant l'ER. Cet outil est devenu numérique à partir de septembre 2019, il était auparavant en format papier.

La chef de service prend connaissance des courriers reçus, y compris les nouvelles ordonnances et demandes. Les intervenantes font ensuite un retour de l'ensemble des rencontres et passages de la semaine écoulée. Cette dernière partie est régulièrement réduite, toutes les situations ne sont plus abordées chaque semaine. L'attention est focalisée sur les difficultés rencontrées lors de certaines rencontres.

Cette partie de la réunion, lorsqu'elle peut avoir lieu, constitue un véritable travail d'analyse de la pratique, animée par une chef également psychologue et systémicienne. C'est un temps de réflexion et de débat qui permet d'adapter et réajuster la posture professionnelle.

A la suite de cette réunion, de nombreuses tâches sont à faire : retours ou entretiens téléphoniques, prise de RDV, courriers aux familles, élaboration de plannings etc.

Nombre de réunion espace rencontre en 2019 : 51.

Les réunions dites “d’équipe” ont eu lieu une ou deux fois par mois. Elles sont programmées à la suite de la réunion espace rencontre, idéalement d’une durée de deux heures, ce temps imparti est régulièrement raccourci. C’est durant ce temps que l’équipe aborde les sujets autres que les usagers (congs, vie associative, etc.).

Nombre de réunion d’équipe en 2019 : 17.

Des supervisions d’équipe sont organisées une fois par mois, excepté en juillet et août, pour une durée de deux heures. Elles ont également lieu la matinée du mardi, sur un rythme différé avec les réunions d’équipe. Elles ont été animées en 2019 par une psychologue, thérapeute familiale systémique. L’ensemble de l’équipe y assiste excepté la chef de service.

Nombre de séances de supervision en 2019 : 10.

Les autoformations sont des échanges de deux heures qui consistent en des retours de colloques, de formations, de lectures, effectués par les salariées, bénévoles ou stagiaires.

Nombre d’autoformation en 2019 : 1.

Une formation en interne sur la pratique en espace rencontre s’est déroulé pendant 2 jours

Les écrits

Pour chaque PR et PP, un compte rendu est systématiquement rédigé informatiquement, afin d’assurer un suivi et de permettre la rédaction de synthèses écrites demandées par les instances mandantes (Juges et ASE). Ces écrits sont centralisés sur le drive avec une adresse mail spécifiquement dédiée au service.

Nos mandants nous demandent également des synthèses. Ces documents sont écrits en concertation avec l’équipe et supervisés par le chef de service.

Leur nombre en 2019 :

- 36 synthèses JAF (38 en 2018) ;
- 14 courriers retour d’informations pour le JAF + 13 JE (28 en 2018) ;
- 18 synthèses pour l’ASE (18 en 2018) ;
- 215 courriers expédiés aux familles (186 en 2018). De plus en plus de courriers sont envoyés par mail.

Bilan quantitatif

Nombres de Points Rencontres et Points Passages sur Digne et Manosque en 2019						
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
PR JAF 04	56	46	50	45	56	62
PR JAF autre	4	4	3	3	4	4
PR ASE 04	15	21	19	18	17	17
PR ASE autre	0	0	0	0	0	2
PR JE, AEMO	9	4	6	2	4	2
PR privés	7	9	9	6	6	7
PP JAF	10	5	6	8	6	6
PP JE, AEMO	9	14	14	6	14	14
PP CA	10	8	8	5	8	6
PP ASE	11	12	14	13	10	4
PP privés	0	0	0	0	0	0
TOTAL	131	123	129	106	125	124

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PR JAF 04	52	50	51	51	60	50
PR JAF autre	0	0	0	0	0	2
PR ASE 04	14	14	14	26	17	12
PR ASE autre	4	1	2	1	0	0
PR JE, AEMO	4	8	8	6	8	4
PR privés	5	5	7	11	10	8
PP JAF	13	19	17	24	16	17
PP JE, AEMO	4	6	16	11	11	10
PP CA	10	8	7	8	8	6
PP ASE	0	0	2	6	8	4
PP privés	0	0	0	0	0	0
TOTAL	106	111	124	144	138	113

Totaux année 2019 et comparaison année 2018					
PR JAF 04	PR JAF autre	PR ASE 04	PR ASE autre	PR JE, AEMO	PR Privés
629 612 en 2018	24 16 en 2018	204 253 en 2018	10 1 en 2018	65 58 en 2018	90 43 en 2018
PP JAF	PP JE, AEMO	PP CA	PP ASE	PP privés	TOTAL
147 163 en 2018	129 47 en 2018	92 78 en 2018	84 159 en 2018	0 0 en 2018	1474 1435 en 2018

Au total en 2019, **1474** points rencontres et points passages ont été effectués (1435 en 2018, 1409 en 2017 y compris VPT).

- 1022 sont des points rencontres (988 en 2018), dont 204 de l'ASE 04 (253 en 2018).
- 452 sont des points passages (447 en 2018), dont 84 de l'ASE (159 en 2018).

Nombre de nouvelles mesures en 2019 : 84 (68 en 2018), dont :

- 70 mesures judiciaires (53 en 2018) dont 19 mesures ASE (14 en 2018)
- 14 mesures non judiciaires (15 en 2018).

Parmi les nouvelles mesures, 17 n'ont pas abouti à un entretien préalable (P.ex. si le parent bénéficiant du droit de visite ne se manifeste pas auprès du service).

Parmi les nouvelles mesures, 2 concernent des points de passage mis en place (2 en 2018).

Nombre d'enfants accueillis en 2019 : 206 (217 en 2018).

Nombre de mesures terminées en 2019 : 83 (89 en 2018).

Bilan des enquêtes de satisfaction

Résultats du dépouillement de 67 questionnaires d'évaluation (59 en 2018)					
	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	60% (40)	37% (25)	(0)	1,5% (1)	1,5% (1)
Service facilement joignable	44% (29)	47% (31)	4,5% (3)	1,5% (1)	3% (2)
Qualité de l'accueil téléphonique	54% (36)	39% (26)	(0)	1,5% (1)	5,5% (4)
Délai du premier contact	40% (27)	51% (34)	4,5% (3)	(0)	4,5% (3)
Accueil et accompagnement des intervenants*	57% (38)	34% (23)	3% (2)	(0)	(0)

*concernant l'accueil et l'accompagnement des intervenants, 4 des 67 questionnaires ne comportaient pas de réponse à cet item.

Commentaires recueillis :

- "Ne rien changer" - "RAS très très bien" - "RAS rien à dire" - "Aucune suggestion"
- "Equipe toujours avenante, intervention rapide de médiation lorsque cela est nécessaire"
- "Personnelles très accueillantes et accessibles, locaux agréables".
- "Équipe formidable" - "Très sympa" - "Super" - "Personnel très à l'écoute et très compétente"
- "Peut-être passer un peu plus de temps avec l'enfant au retour du passage de bras"
- "Accueil très sympathique. Le 15 minutes d'attente avant de partir nous semble inutile et trop long surtout en l'absence de la famille d'accueil malgré d'excellentes relations".
- "Bon accueil, cependant la transition et l'échange sont un peu rapide".

- "Peut-être un peu plus d'écoute plutôt que des réponses "on est neutre"".
- " Très bon service juste un petit bémole les fins de droits des parents du mercredi 18h heure de fermeture Trait d'Union".
- "Plus de souplesse"
- "Je trouve que pour le suivi que je voi ma fille 1 fois/par mois cet très peut sachant que je devrait la voir au moins une matinée".
- "Pour le moment ça se passe bien avec vous j'ai rien à dire"
- "Le JAF se devrait d'avoir un regard et une interconnexion avec les autres services plus adéquates !!! Et de répondre aux courriers !!! Et plus encore..."
- "Problème d'hygiène dans les locaux"
- "Je souhaiterais élargir les temps de visites avec mes enfants car partager une activité en 1 heure, échanger nos besoins en 2 heures par mois sont trop juste"
- "Super merci"
- "Besoin de neutralité vis à vis du père et de la mère, dommage pour le partie pris!!"
- "Si possible prendre contact vous-même avec le conjoint absent lors de la première demande de visite".

Conclusion

Le nombre de visites est en légère augmentation en 2019.

L'augmentation la plus significative en 2019, est celle du nombre de nouvelles mesures augmentation de 23%. Et particulièrement celles orientées par le JAF: augmentation de 32%. Celles de l'ASE: 26%. Cela a un impact sur le temps dit "administratif" de l'équipe : plus d'entretiens préalables, plus de contacts, plus de courriers,.. et une réunion hebdomadaire plus longue.

L'année 2019 recense des changements dans l'équipe : remplacement d'une des deux médiatrices familiales ; une nouvelle intervenante en espace rencontre (pour augmentation de l'activité), une psychologue pour remplacement d'un congé maladie. Soit 3 personnes sur 9 au total.

Cette augmentation d'activité, ces mouvements de personnel viennent questionner la pratique du service. Des groupes de travail d'harmonisation et de recueil des pratiques vont être mis en place en 2020.

Projets pour 2020

- Maintenir une qualité d'accueil des familles ;
- Pérenniser "les entretiens parent hébergeant" qui se sont avérés primordiaux ;
- Etoffer l'équipe des intervenants pour faciliter les remplacements lors des absences ;
- Renouvellement des formations en interne pour l'ensemble de l'équipe comme celle de 2019 sur "La pratique en espace rencontre et l'approche systémique";
- Informer les partenaires et promouvoir les services proposés ;
- Mettre en place des réunions dites "d'harmonisation".

Les visites en présence d'un tiers

Le droit de visite en présence d'un tiers (VPT) dans le cadre de la protection de l'enfance est fixé par une décision judiciaire. Le service Trait d'Union accueille uniquement les situations dont les enfants ont été confiés à l'ASE. Ces interventions sont ordonnées par le Juge des Enfants « par décisions spécialement motivées » selon les modalités d'organisation précisées par le décret en Conseil d'Etat n°2017-1572 du 15 novembre 2017.

D'après ce même décret, la visite en présence d'un tiers vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents (Art. R. 223-29.).

Depuis décembre 2015, le Conseil Départemental a confié, à titre expérimental, l'exercice de certaines visites en présence d'un tiers au service Trait d'Union. La raison principale de cette externalisation est d'offrir aux familles un accompagnement par un lieu neutre. De ce fait, il y a moins d'enjeu pour les parents puisque ce n'est pas le service auquel leur enfant est confié qui observe et évalue. Par ailleurs, cela permet d'apporter un autre éclairage sur la situation et le lien parent/enfant.

Bilan qualitatif

Objectifs principaux

L'organisation de visites en présence d'un tiers répond à différents objectifs déterminés par l'ordonnance et adaptés à la situation de chaque famille. Les objectifs de ces visites sont :

- Offrir à l'enfant un cadre de rencontre sécurisant avec ses parents ;
- Maintenir et soutenir la construction du lien parent/enfant ;
- Evaluer les capacités ou compétences des parents et de l'enfant ;

Ces objectifs visent autant la protection de l'enfant d'un lien potentiellement dangereux ou impropre à son développement, que le soutien des parents dans leur fonction parentale et la mise en place d'un lien d'attachement satisfaisant entre l'enfant et ses parents.

Organisation des VPT

Deux intervenantes sont présentes durant ces visites. Le binôme est composé d'un travailleur social et d'un psychologue. Cette action couvre l'ensemble du département des Alpes-de-Haute-Provence. Les familles sont accueillies sur les deux antennes du service, Digne les Bains et Manosque, chaque lundi (y compris les jours fériés). En 2019 l'organisation des VPT à Trait d'Union a été la suivante :

- à Manosque : les lundis de 9h30 à 16h30 ;
- à Digne les Bains : les lundis de 10h à 17h.

Quatre professionnelles ont été mobilisées pour travailler sur les deux sites : deux psychologues et deux travailleuses sociales. Les psychologues ont alterné leur présence sur les deux sites, un mois sur deux. Les travailleuses sociales sont, quant à elles, restées sur la même antenne toute l'année, pour apporter la continuité aux familles. Pour effectuer des remplacements, le service a fait appel aux médiatrices familiales et à des psychologues de l'ADSEA.

La technicité des tiers est un atout pour la pratique des VPT. Il s'agit de professionnels de la relation, du lien parent/enfant et de la protection de l'enfance. Le binôme psychologue/travailleur social permet d'avoir un regard à la fois social, éducatif et psychologique. L'ensemble étant supervisé par un chef de service psychologue de formation et systémicien.

Les locaux dans lesquels les familles sont reçues sont adaptés à l'accueil d'enfant. Ils offrent le matériel et l'espace nécessaire pour assurer de bonnes conditions de rencontre, dans un espace sécurisé. Ils permettent également la prise de repas sur place, quel que soit l'âge de l'enfant.

Réunion

Une réunion de deux heures, spécifique aux visites en présence d'un tiers, a lieu chaque semaine. Au-delà de la prise de connaissance des nouvelles situations, de la planification des VPT, s'y déroulent également :

- le compte rendu et l'analyse du déroulement des visites ;
- l'évaluation des relations parents/enfants ;
- l'analyse des écrits de synthèse.

Les écrits

Pour chaque VPT, un compte rendu est systématiquement rédigé informatiquement, afin d'assurer un suivi et de permettre la rédaction de synthèses écrites demandées par l'ASE et le JE. Ces écrits sont centralisés sur notre serveur informatique avec une adresse mail spécifiquement dédiée au service.

Ces documents sont écrits en concertation avec l'équipe et supervisés par le chef de service.

Leur nombre en 2019 :

22 synthèses ASE avec copie systématique au JE.

Bilan quantitatif

Chiffres de 2019			
	Digne	Manosque	Total
Nombre total de familles (dont les visites ont été effectives)	12	12	24
Nombre de situations terminées en 2019 (dont les visites ont été mises en place)	4	6	10
Nombre de visites	72	117	189
Nombre d'enfants reçus	18	17	35
Nombre de familles en attente	0	0	0
Durée des situations (terminées en 2019)	Entre 1 et 19 mois En moyenne 9,3 mois		
Nombre de visites (situations terminées en 2019)	Entre 1 et 53 En moyenne 17,6 visites		

Au total, 189 VPT (125 en 2018) ont eu lieu en 2019, dont 72 sur Digne les Bains (33 en 2018) et 117 sur Manosque (92 en 2018).

Nombre total de journées en 2019 : 102.

Nombre de prise en charge en 2019 : 32 situations ont été traitées sur les deux sites (9 en 2018). Parmi elles, une n'a été mise en place qu'en 2020 et 8 n'ont jamais été mises en place (refus ou non manifestation du parent visiteur ; les situations relevant du SEMO, ou sans motifs connus).

Motifs des VPT arrêtées en 2019						
	Evolution vers ER	TISF technicien de l'intervention sociale et familiale	Suspendu par TU	Suspendu par l'ASE	Absence du parent visiteur	Autre (parent incarcéré, motif inconnu)
Nombre de situations	1	5	0	0	4	5

Sur les 24 familles accompagnées en 2019 (16 en 2018), 1 d'entre elles a évolué vers des visites médiatisées en lieu neutre.

Entretiens et écrits effectués dans le cadre des VPT	
Entretiens préalables et bilan/lecture de synthèses en 2019 (pour rappel : 2 EP avant la première visite)	42
Écrits (synthèses d'évaluation, Compte rendu événementiel)	22

Conclusion

L'année 2019 est la première année où deux journées complètes par semaine sont consacrées aux visites en présence d'un tiers. Les créneaux horaires sont tous utilisés et nous terminons 2019 sans liste d'attente.

2019 termine aussi la 4ème année d'expérimentation. L'équipe des VPT s'expertisent dans sa pratique.

Projets pour 2020

Pour l'année 2020, nous envisageons de communiquer la spécificité de l'action des VPT du service Trait d'Union auprès des professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que du Juge des Enfants afin de promouvoir l'activité, de faire part de nos disponibilités et ainsi de pérenniser cette action.

LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale est un processus qui vise à amener les parties à renouer le dialogue afin de favoriser la recherche de solutions amiables, en ce qui concerne notamment l'organisation de leur vie séparée ou les modalités d'exercice de l'autorité parentale sur les enfants

Bilan Quantitatif

Nombre de médiations familiales :

54 mesures de médiations terminées en 2019 (64 en 2018), dont :

11 judiciaires (32 en 2018)

43 spontanées (32 en 2018)

66 mesures au total (78 en 2018), dont 12 en cours au 31/12/19 (14 en 2018).

Nombre de séances :

175 entretiens d'information préalables (178 en 2018), dont 56 médiations sans suite (98 en 2018).

100 séances de médiation (98 en 2018),

Soit 275 entretiens au total (276 en 2018).

Durée des médiations familiales :

35 mesures sur un total de 54 ont été réalisées en maximum 3 mois (65%), (25 mesures sur un total de 64 en 2018, soit 39%)

16 mesures sur un total de 54 ont duré entre 3 et 6 mois (29%), (28 mesures sur un total de 64 en 2018 ont duré entre 3 et 6 mois, soit 44%)

Personnel

Le service de médiation familiale comprend deux médiatrices familiales, soit 1,3 ETP et une secrétaire écoutante.

Cette dernière consacre 39% d'un ETP pour le service : accueil téléphonique dont les premières prises de contact (50% de ces appels durent 20 minutes), prises de rendez-vous, rédaction et actualisation de fiches et registres, mise à jour statistiques, information-orientation, rédaction-envoi des courriers, tenue de l'agenda général et du cahier de liaison, création d'un dossier par famille, classement et suivi, archivages, facturation des aides juridictionnelles, **317** courriers adressés aux familles, (375 en 2018), **52** courriers adressés au Juge des Affaires Familiales (133 en 2018). En outre elle a participé à 10 supervisions et 16 réunions d'équipe.

La secrétaire écoutante a traité également les demandes de médiation (tél. et courriels) qui n'ont pas donné lieu au processus de médiation, 31 au total (29 en 2018) ; ces demandes ne sont pas

comptabilisées dans les statistiques. De la même façon, certains rendez-vous sont posés et non honorés sans en être averti.

Bilan Qualitatif

Typologie des situations

72% des situations reçues ont concerné des conflits liés à un divorce ou une séparation (pendant ou après), (81% en 2018).

12% concernent le maintien des relations intra familiales. (Ce pourcentage n'était pas significatif en 2018)

9% concernent la recomposition familiale. (Ce pourcentage n'était pas significatif en 2018)

8% des situations reçues ont concerné des conflits intergénérationnels : grands-parents/parents ou parents/ jeunes adultes. (8% en 2018)

Issues

55% (50% en 2018) des situations ont abouti à des accords, au moins oraux, ou sur des avancées significatives dans l'apaisement du conflit, soit : 20 % accords écrits (19% en 2018), 35% accords oraux (31% en 2018), 15% pour un apaisement du conflit (15% en 2018).

Les 44% restantes ont été interrompues sans aboutir, soit par les parties, soit par la médiatrice familiale. (36% en 2018)

Bilan des enquêtes satisfaction 2019

Résultats du dépouillement des 18 questionnaires d'évaluation récoltés :

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Somme colonnes 1 et 2	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant	Sans opinion
Coordonnées faciles à se procurer	8=44%	6=33%	77%	3=16%		1=5%
Service facilement joignable	9=50%	7=39%	89%	2=11%		
Qualité de l'accueil téléphonique	14=78%	4=22%	100%			

Qualité des professionnels	13=72%	5=28%	100%			
Capacité d'écoute	14=78%	4=22%	100%			
Efficacité de l'aide apportée (rétablissement dialogue, résolution de conflit, etc.)	6=33%	10=55%	88%	2=11%		
Avons-nous répondu à vos attentes ?	6=33%	6=33%	66%	1=5%		2=11%

Vos suggestions pour améliorer le service : (pas de réponses sur les bulletins 2018).

2019 :

« une secrétaire ou une standardiste à Digne »

« avoir aussi des hommes en médiateur »

« peut-être guider plus légèrement plus la séance pour se sentir plus à l'aise ».

Rappel :

Les médiatrices familiales s'astreignent à inviter les personnes à remplir ce document sur place une fois le processus terminé, à l'issue du dernier entretien. Mais plusieurs situations s'interrompent hors de la présence des médiatrices : par téléphone ou courrier électronique. Il arrive également qu'après plusieurs reports de rendez-vous, personne ne donne plus de nouvelles.

Formations, Supervisions et analyses de la pratique

Les médiatrices poursuivent leur participation aux :

1/ Rencontres du Réseau Sud Est des Médiateurs Familiaux au rythme d'une journée par trimestre pour s'informer de l'actualité de l'activité de l'Association Pour la Médiation Familiale (APMF), pour échanger sur la mise en œuvre des réformes, ou nouveaux référentiels et sur des questionnements ou difficultés rencontrées dans le cadre de leurs pratiques professionnelles. Ces rencontres offrent aussi l'opportunité de concevoir et de mettre en œuvre collectivement des journées d'étude.

2/ Séances d'analyse de la pratique à raison de 4 jours par an en mutualisant la prestation avec La CAF La Récampado d'Aix-en-Provence.

3/ Des modules de formation continue : pas de formation en 2019.

Promotion de la médiation familiale

Informations collectives :

L'action collective « parents après la séparation » initiée par la CNAF s'est déclinée dans le 04 en :

- 2 réunions de préparation, évaluation et bilan entre la CAF et les animateurs de l'action ;
- Divers contacts avec les partenaires.

Participation au REAAP :

Une médiatrice familiale est référente de proximité sur le secteur de Manosque pour le REAAP 04: Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité.

Ce référent de proximité est un relais local du REAAP pour les parents et les structures qui ont des projets d'action à destination des parents ; il participe de droit au comité de pilotage où il représente les acteurs du terrain et informe des réalités locales (2 par an).

Il co-organise des réunions de groupe local pour présenter l'appel à projet du REAAP et préparer les actions communes.

Pour 2019, il a participé à:

- 4 réunions notamment autour de l'action « Semaines des Familles » prévue pour avril 2020 et reportée en novembre 2020. Il participe également au comité d'animation départemental (2 par an) ayant pour but de faire émerger des projets collectifs entre parents, structures et institutions.
- une réunion concernant la préparation de la journée départementale de la parentalité.
- la journée départementale de la parentalité le 10 décembre 2019 au théâtre Durance de Château Arnoux

Partenariats

Nos partenaires en 2019 ont été les Juges aux affaires familiales, les travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocation Familiale, le Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles (CIDFF), le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 04), l'association « La Marguerite », les professionnels du soin, le centre médico-social, les avocats et travailleurs sociaux qui nous adressent des situations familiales conflictuelles dans le cadre de la prévention des risques de rupture des liens familiaux.

Conclusion

Le nombre de mesures de médiation familiale et d'entretiens a sensiblement baissé en 2019.

Malgré cette diminution, le nombre d'entretiens préalables et le nombre de séances de médiation restent identiques.

Notons une augmentation importante du nombre de mesures spontanées : 80% (20% de judiciaire)

Le nombre de situations qui aboutissent à un accord ou à un apaisement du conflit a augmenté pour atteindre 50%.

Projets 2020

Rédaction et publication d'un « Echos des parents » sur le thème du conflit et de la médiation familiale.

Poursuivre la formation continue des médiatrices familiales.

Continuer à élargir notre champ d'application en proposant des médiations familiales :

- « adolescents/parents » en vue de la résolution des conflits intrafamiliaux notamment les ruptures de relation,
- « internationale ou à distance » avec un équipement de visioconférence.
- Liées à la « perte d'autonomie » préconisée par la FENAMEF et exigée par la CNAF dans Le Référentiel National 2018.

ECOUTE PARENTS

Cette action est essentiellement menée par une des psychologues du service en ce qui concerne les vidéo débats. Elle est soutenue par l'équipe de Trait d'Union en ce qui concerne les échos des parents.

Bilan quantitatif

- 1 seul vidéo-débat cette année. (4 en 2018) ;
- Un Écho en cours d'élaboration portant sur le conflit et la médiation familiale.

Bilan qualitatif

Vidéos débats

Les vidéo-débats se déroulent la plupart du temps sur demande de parents et sont effectués en coordination avec différents partenaires : associations, crèches, Ateliers Parent-*Enfant* (A.L.P.E.), Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 04), etc.

L'«Echo des Parents »

Outil de prévention, l'Echo des Parents apporte un outil supplémentaire pour une meilleure compréhension de son enfant ainsi qu'une amélioration des relations parents/enfant.

En 2019, le nouvel Echo proposé par les médiatrices familiales de Trait d'Union n'a pu être finalisé compte tenu du départ de l'une d'entre elles.

Diffusions - Communications

Distribution de nos publications gratuites dans de nombreuses structures accueillant des enfants, ainsi que chez beaucoup de professionnels libéraux (médical, paramédical, et juridique). Les vidéo-débats sont également l'occasion de diffuser et faire connaître les Échos des Parents ainsi que les autres services proposés par Trait d'Union.

Partenariat

Avec des associations de parents d'élèves et psychologue scolaire, *Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité* (CLAS), A.L.P.E, Maison des adolescents, CDAD, C.M.S, C.I.D.F.F, Mutualité Sociale Agricole (MSA), Collectif petite enfance, Relais Assistants Maternels (RAM), service d'accompagnement social (CSC), etc.

Projets 2020

- Finaliser l'Écho en cours ;
- Renouveler les supports vidéo pour les vidéo-débats

Liste (non exhaustive) des thèmes VIDÉO-DÉBATS et rencontres entre parents

A noter :

La psychologue se met en lien avec la structure qui demande son intervention afin d'affiner la demande et de pouvoir ajuster son intervention en fonction des besoins de la structure (public concerné, type de structure). La préparation du vidéo-débat consiste alors essentiellement en la

recherche d'un ou de plusieurs supports vidéo adaptés et des lectures qui seront souvent proposées aux parents lors du vidéo-débat. La liste ci-dessous est non exhaustive car d'autres thèmes peuvent être préparés par l'intervenante à la demande de la structure.

Comprendre les enfants d'aujourd'hui pour faciliter la relation avec eux !!
Pour grandir nos enfants ont aussi besoin de limites
Au cœur des émotions de l'enfant : colères, peurs, pleurs, etc.
Des apprentissages : sommeil, propreté, langage, etc.
Il dit « non » à tout ? c'est pour se construire !!
Confier son enfant : le passage chez la nounou, à la crèche, maternelle, etc.
Vers l'autonomie de l'enfant : surprotection ? « sous protection » ?
La relation parent/enfant à propos de l'alimentation
Le plaisir de communiquer en famille : s'affirmer sans écraser l'autre, la négociation créative, etc.
Frères et sœurs : des heurts et des bonheurs... Comment accompagner ?
Comment agir avec les écrans (télé, jeux vidéo, internet, téléphones, etc.)
Comment accompagner la scolarité, les devoirs ?
J'élève seul(e) mon enfant : je fais exister du « père » et de la « mère » !
Concilier travail et vie de famille
Les assistantes maternelles : une profession complexe.

L'équipe de Trait d'Union

ACRONYMES

CAMSP Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce ()

CASA: Centre d'Accueil et de Soins pour Adolescents.

CDAD Les conseils départementaux de l'accès au droit

CIDFF Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles

CMPEA Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents –

CMPI Centre Médico-Psychologique Infantile

CNAF Caisse nationale des Allocations familiales (

FENAMEF La Fédération nationale de la médiation familiale

GIAPATS est le Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social et Médico-social.

REAAP Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents



Siège

Immeuble le Félibrige, 18 avenue Demontzey - 04000

DIGNE LES BAINS

Téléphone : 04 92 36 71 71 - Télécopie : 04 92 36 71 70 -

Email : siege@adsea04.fr

www.adsea04